

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 16 décembre 2015 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 16 december 2015 te 19u00

M. le Président, Luc Léonard :

La séance est ouverte.
De zitting wordt geopend.

Je vous demande de bien vouloir voter l'introduction de trois points en urgence, l'un, Affaires juridiques, portant sur l'acquisition de biens à Heyvaert, les deux autres sur des subsides accordés Mocca et à Bonnevie.

138. Affaires juridiques – Acquisition de biens situés rue Heyvaert 107-109 dans le cadre du contrat de quartier durable 'Petite Senne'- Occupation précaire.
Juridische zaken – Aankoop van het vastgoed gelegen Heyvaerstraet 107-109 in het kader van het duurzaam wijcontract 'Zinneke' – Précaire bezetting.

139. Action sociale – Subside Mocca.
Sociale actie – Toelage Mocca.

140. Action sociale - Subside Bonevie.
Sociale actie - Toelage Bonnevie.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je remercie les personnes qui s'occupent de l'envoi des documents qui, je trouve, sont actuellement, après deux conseils communaux, très bien réalisés et présentés, ce qui facilite grandement notre travail, c'est bien agrafé et on ne risque pas de tout éparpiller. J'aimerais donc bien qu'on remercie les fonctionnaires chargés de cela.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Est-ce qu'on peut approuver ?

Le Conseil approuve l'introduction des points en urgence à l'unanimité.
De Raad keurt eenparig de toevoeging van de drie punten in dringendheid goed.

M. le Président :

Nous avons ensuite à l'ordre du jour une question d'actualité posée par Monsieur De Block relative au Brussels Boxing Academy.

QUESTION D'ACTUALITE - ACTUALITEITSVRAAG

M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Vous avez peut-être entendu parler ces dernières semaines d'un club de boxe situé à 1000 Bruxelles fréquenté par beaucoup de jeunes Molenbeekois et qui a dû constater malheureusement qu'un des jeunes pratiquants était parti en Syrie et a été arrêté en Turquie. Suite à cela, le stress s'est emparé des parents qui ont voulu arrêter la collaboration avec la salle de sports de l'école Kleurdoos du centre-ville. Après quelques jours de négociations, le centre a pu rouvrir, mais seulement pour trois jours sur cinq. Etant donné que la moitié, voire les deux-tiers des pratiquants sont des jeunes Molenbeekois, je voudrais savoir si la Commune ne pourrait pas subvenir aux besoins de ce club qui fait un excellent travail en leur prêtant une salle à Heyvaert ou une autre salle afin qu'il puisse continuer son travail. Je sais qu'il y aura demain une assemblée dans le cadre du contrat de quartier Léopold II où il sera question notamment du projet de cette fameuse salle des sports. Je sais aussi que le club est candidat pour l'occupation de cette salle. Je voulais donc savoir s'il y avait des possibilités dans l'urgence, avec l'ouverture de cette nouvelle salle et si vous pouvez nous donner un délai quant à son fonctionnement.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Bien évidemment, Monsieur De Block, nous avons été surpris comme vous par cette décision prise par le service de l'Instruction de la Communauté flamande de réduire le nombre d'heures suite à cette polémique par rapport à ce jeune parti en Syrie. Vous l'avez dit en concluant votre intervention, ce club est un partenaire potentiel du futur projet de salle polyvalente dans laquelle vont se trouver toute une série de clubs de boxe et de sports de combat et qui pourraient donc l'occuper, mais ce projet ne se réalisera que dans trois ou quatre ans. La procédure est en cours.

En ce qui concerne la possibilité de mise à disposition de salles de sport, vous savez que nos salles de sport sont, à Molenbeek, saturées pour l'instant. Nous subissons le boom démographique et il est vrai que les salles que nous possédons sont insuffisantes par rapport aux demandes. Néanmoins, les responsables du club peuvent entamer des démarches auprès des gestionnaires des salles. Nous avons différents types de gestion, il y en a qui dépendent de Molenbeek Sport, d'autres de la LES. Et s'il y a une possibilité, bien évidemment, nous restons ouverts à une collaboration éventuelle, mais pour cela, il faut qu'ils en fassent la demande.

Je vous le dis en toute sincérité, ce qui me choque, c'est la décision des responsables - de la Communauté flamande - de sanctionner ce club et l'ensemble des sportifs qui fréquentent cette salle en prenant cette décision de manière tout à fait irrationnelle, suite au départ de ce jeune en Syrie.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Merci beaucoup.

Je passerai le message. Je crois avoir entendu qu'il y a déjà une option pour un local et je vais voir quels sont leurs besoins pour une aide.

M. le Président :

Merci.

Nous passons maintenant à l'interpellation citoyenne.

1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative aux inquiétudes pour la classe de 3ème maternelle à l'école 1.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie van de burgers betreffende de bezorgdheden voor de 3de kleuterklas in de school 1.

M. le Président :

Monsieur, je vous donne la parole.

Le représentant de parents d'élèves :

Bonsoir tout le monde.

C'est l'interpellation qui devait avoir lieu le 25 et qui a été reportée pour aujourd'hui. Elle porte sur l'inquiétude par rapport à la 3ème maternelle de l'école 1. Début novembre, les parents de la 3ème maternelle de l'école 1 à Molenbeek ont appris par l'institutrice qu'elle ne donnera plus cours à leurs enfants et qu'elle serait mutée dans une autre école. Les raisons de la mutation ne sont pas claires. D'abord, on parle de changer de projet pédagogique; c'est l'enseignement vertical, c'est-à-dire qu'on voulait associer les élèves de 2ème et de 3ème maternelle. Les parents se sont opposés à ce projet parce que conscients que ce projet n'allait pas les aider. On ne remettait pas en cause ce projet, mais il ne correspondait pas à cette école. Ensuite, la raison de la mutation serait due à un manque de budget. Finalement, la lettre de la Commune invoque une diminution du nombre d'élèves dans toute la commune de Molenbeek qui force à faire des réorganisations. Entre temps, dans la classe de 3ème que l'institutrice a dû quitter contre sa volonté, il n'y a pas moins d'élèves. En plus, nous savons que dans l'école 1, il y a encore 24 élèves qui ne sont pas comptabilisés. Quant au nombre de profs à déterminer, selon les normes de la Communauté française, ils sont bel et bien présents dans l'école, et on nous dit aussi qu'une vingtaine d'élèves figurent sur la liste d'attente. Dans ce cas, nous ne trouvons pas opportun de diminuer le nombre de professeurs dans l'école. L'institutrice partie devait être remplacée par deux institutrices mi-temps. Celles-ci ne feront plus de remédiation, ce pourquoi elles ont été engagées avant. De plus, le remplacement n'a pas encore été mis en route, ce qui veut dire que nos enfants n'ont pas de vrais professeurs depuis dix jours, voire un mois et, de ce fait, accumulent des retards. N'ayant pas trouvé d'interlocuteur suffisamment informé pour expliquer clairement les raisons de cette décision, les parents se sont tournés vers les Echevins et Madame la Bourgmestre. Ils se sont ensuite adressés directement à vous, Madame la Bourgmestre et

vous leur avez dit ne pas être au courant. Pourtant la lettre qui motive la mutation est signée par vous.

A ceci viennent s'ajouter d'autres problèmes récurrents dans cette école située dans un quartier populaire. Les toilettes sont toujours dans un état lamentable. Les ateliers informatiques ont été supprimés. D'autres cours de remédiation dont les parents ne connaissent même pas l'existence sont également passés à la trappe. Sans compter les garderies qui sont devenues payantes. Une école comme l'école 1 n'a pas besoin d'être discriminée. Aujourd'hui nous ressentons de manière flagrante les différences existant entre les écoles à population aisée et les nôtres. Les enfants des écoles du centre de Molenbeek seront des citoyens de demain et doivent être préservés, le meilleur encadrement doit leur être apporté. Les parents sont désespérés. Pourquoi personne ne parvient à répondre à leurs questions, doivent-ils se tourner vers la presse et médiatiser leur inquiétude ? Nous pensons que la solution est entre vos mains et que vous pouvez faire en sorte de nous expliquer les véritables raisons qui ont privé du jour au lendemain des petits élèves de 3^{ième} maternelle d'une institutrice particulièrement dévouée. Nous demandons que ces économies ne se fassent pas dans les écoles, parce que l'avenir de nos enfants et l'avenir de la société dépendent fort de la qualité de l'enseignement.

Suite à la première interpellation, on a eu plusieurs rendez-vous avec l'Instruction publique et notamment avec Madame la Bourgmestre que je ne peux que remercier, parce qu'on a eu un signal positif. Elle nous a dit que notre école figurait parmi celles à discrimination positive; il y a eu donc une interpellation auprès de la ministre de l'Enseignement et la directrice m'a confirmé qu'on allait avoir un paquet de remédiations. Parce que, en fait, vu l'état actuel dans lequel se trouve notre école, tous les parents sont unanimes à dire qu'on a une école poubelle. Et c'est une chose qu'on n'accepte pas, car l'école 1 était naguère une des meilleures écoles et nous sommes ici, parents et enseignants, pour essayer de la remettre à niveau, telle est notre volonté. On nous a promis qu'il y aurait un nouveau projet qui va démarrer au mois de janvier en association avec les parents, pour leur permettre de venir aux écoles de devoirs. Concernant les toilettes, il y aurait, d'après ce que m'a dit la directrice, quatre toilettes amovibles à partir du mois de janvier, deux pour les filles et deux pour les garçons, vu le nombre insuffisant de toilettes qui fait que parfois les petits se mélangent avec les grands. Il y a une partie du toit qui risque de s'effondrer, il y a aussi le chauffe-eau qui a été demandé par la concierge pour pouvoir faire le nettoyage avec de l'eau chaude. Le chauffe-eau a été octroyé mais on ne l'a pas encore installé. Comme il n'y a pas assez de livres, ils sont devenus payants, on doit faire payer 50 cents la location. Les garderies payantes devaient garantir un meilleur encadrement et plus d'éducateurs, or c'est le contraire qui se passe, à tel point que parfois ce sont les élèves de 5^{ième} qui doivent garder les petits. Comme réponse positive que j'ai eue de Madame la Bourgmestre, c'est que celle-ci nous a demandé de lui laisser au moins trois mois pour essayer de changer les choses et que des travaux allaient démarrer à partir de mars 2016. Entre temps, les parents voudraient savoir quels sont exactement les engagements de la Commune et après les réunions qu'on a eues avec la direction, on nous a fait comprendre que c'est aussi à cause du comptage et des parents qui ne sont pas venus au début du mois de septembre. Ce que j'ai relayé auprès des parents en disant que c'est leur faute, or il s'avère qu'il n'y a que trois ou quatre parents qui ne sont pas venus au mois de septembre, et il y a 300 parents qui tiennent à Madame Manon qui faisait bien son travail et qui n'attendait pas que la Commune vienne peindre la classe qu'elle a peinte elle-même, et elle a acheté à ses frais la décoration pour permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre de bien-être. Les parents veulent savoir maintenant, et la demande s'adresse aussi bien aux conseillers de la majorité qu'à ceux de l'opposition, à qui s'adresser pour essayer de récupérer Madame Manon, parce que, apparemment, à partir du mois de janvier, on aurait droit à récupérer un prof, mais ça ne sera toujours pas Madame Manon, on ne comprend pas. Merci de votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur.

Si les chefs de groupes veulent intervenir, ils ont la parole. Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je remercie Monsieur de porter l'interpellation citoyenne qui témoigne du désarroi dans lequel se trouvent les parents d'élèves de cette école. Je ne connais pas évidemment les tenants et aboutissants de ce dossier, mais j'ai envie de dire deux choses. La première, c'est que c'est un peu paradoxal de parler de places en trop alors que le boom démographique est une réalité. On a beaucoup parlé fin 2013-2014 de la nécessité de créer des places supplémentaires dans les écoles. Je pense qu'il est plus que nécessaire de maintenir en tout cas le cadre effectif présent dans nos écoles. La deuxième chose que je voulais mettre en avant est la nécessité d'une communication, parce que votre interpellation fait état d'un manque de communication apparent et je pense que les parents doivent être davantage associés au processus éducatif de leurs jeunes et qu'il faut véritablement une alliance école-parents autour de l'enfant, de manière que le projet pédagogique puisse permettre dialogue et concertation, que les décisions ne tombent pas de l'école vers les parents mais que ces derniers soient davantage impliqués dans les décisions des écoles. Il faut donc qu'il y ait un conseil des parents qui soit présent et actif par rapport à toutes les décisions de l'école et qu'il ne soit pas juste sollicité pour les fancy-fairs. C'est vraiment un appel que je lance à la Bourgmestre pour mettre en place un vrai conseil des parents dans les écoles.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Nous remercions ce parent pour son interpellation citoyenne qui nous a brossé un tableau assez important et effrayant pour l'avenir des difficultés rencontrées à l'école 1. J'abonde dans le sens de ma collègue quand elle dit qu'il y a vraisemblablement un manque de communication. J'ai lu l'interpellation citoyenne, j'ai été au renseignement et j'ai eu moi-même des versions différentes par rapport à la mutation, tantôt ce serait un changement pédagogique, tantôt ce serait, comme l'a dit Monsieur, lié à un calcul qui donne moins de professeurs dans cette école. Il est étonnant et surprenant qu'on donne plusieurs versions différentes aux parents. Il faudra veiller à l'avenir que les parents reçoivent la même information. Deuxième inquiétude, vu le boom démographique, on devrait avoir plus de places pour les élèves, plus d'enseignants. C'est assez surprenant d'avoir un enseignant en moins, d'autant plus que, d'après mes informations, cet enseignant pourrait revenir à l'école d'ici à quelques mois, à quoi cela sert donc cette mutation s'il peut revenir dans quelques mois ? Le citoyen qui s'est exprimé est assez limpide et clair dans le constat qu'il a fait par rapport aux difficultés de l'école et où les réponses données aux parents ne sont pas toujours adéquates. Je voudrais suggérer donc à la Bourgmestre de créer un bureau de

réclamations, un bureau de médiation, pour utiliser un terme plus positif, un bureau qui servirait à recevoir les plaintes, à donner la bonne explication aux parents pour les rassurer et faire partir les inquiétudes rencontrées et de permettre, par-là même, à l'Administration communale et à l'Instruction publique de se focaliser sur les vrais problèmes. Je trouve d'ailleurs que ce citoyen est très gentil de donner encore trois mois à la Bourgmestre pour solutionner le problème, or dans trois mois, c'est presque la fin de l'année scolaire. L'autre avantage de ce bureau est d'éviter le recours à des interpellations citoyennes adressées principalement à la Bourgmestre qui a aussi en charge l'Instruction publique et de sortir de cette situation où l'on est parfois juge et partie. Je pense que ce serait beaucoup plus efficace pour les parents. C'est une suggestion que je fais après avoir entendu ce parent et écouté beaucoup d'autres parents qui, j'ai l'impression, se plaignent de plus en plus par rapport à l'enseignement à Molenbeek-Saint-Jean.

Merci.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Merci.

Le parent a surtout beaucoup de courage. On connaît déjà le mal, comme l'ont souligné mes collègues. Les parents ont pris les devants en interpellant le Collège. Le problème n'est donc pas tant l'implication des parents, le problème est qu'ils ne sont pas écoutés. C'est triste d'en arriver là, après l'annulation de la première interpellation citoyenne, après plusieurs demandes et, finalement, la rencontre avec Madame la Bourgmestre, on doit se dire que le courant ne passe pas. Quelque chose ne va-t-il pas dans l'Administration ? Et, s'il vous plaît, on ne va pas encore commencer avec un bureau des plaintes, ce serait de la bureaucratie totale ! Les parents ont en face d'eux un directeur d'établissement et j'espère que l'Administration les écoute aussi. Le problème est qu'il faille toujours arriver à un bras de fer avec cette Commune ou alerter la presse pour se faire entendre. A entendre le Monsieur juste avant le Conseil, les parents d'élèves ont une réaction tout à fait normale. Ils estiment être comme des parents de seconde zone, car on se demande combien de temps une directrice ou une Bourgmestre seraient restées sourdes aux appels répétés de parents d'une école de première zone !

Se pose surtout le problème de l'investissement dans les écoles. Et ce n'est pas la seule école 1 où les parents doivent faire appel parfois à la presse pour résoudre des problèmes matériels ou des dysfonctionnements. J'attends vraiment de Madame la Bourgmestre en charge de l'Instruction publique qu'elle fasse un état des lieux de la situation et de faire un bilan réel, comme je l'ai déjà demandé depuis six mois, sur l'accueil extrascolaire, sur les chiffres qu'on doit envoyer à l'ONE. Le problème des toilettes sales est un problème qui existe dans toutes les écoles, et si on faisait une petite enquête on se rendrait compte qu'on arriverait à 70 % d'écoles non satisfaites du nettoyage. On ne peut maintenir la propreté dans les écoles publiques si l'on ne veut pas augmenter l'effectif des équipes de nettoyage, alors même qu'il y a une augmentation du nombre d'écoles. Comme discuté lors de sections réunies, il y a des demandes au niveau de la police mais les demandes sont criantes au niveau de l'enseignement qui demande beaucoup d'investissement et où on doit trouver des solutions.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je remercie Monsieur pour son interpellation. J'ai connu moi aussi l'école 1 qui était une école d'excellente qualité avec des enseignants bien impliqués, motivés. Je ne doute pas qu'il y en a encore, c'est le cas de l'institutrice qu'on veut muter au profit d'une personne sans doute sans expérience, comme on le fait souvent malheureusement dans les écoles de seconde zone. C'est normal que les parents soient inquiets par rapport à ça et à tous ces problèmes de vétusté, de manque de toilettes, des problèmes que l'on rencontre dans toutes les écoles du Molenbeek historique. Et les motifs avancés pour dire qu'il y a moins d'élèves dans nos écoles m'interpellent, alors que notre population a augmenté de 25 % depuis une dizaine d'années. Ou bien cet argument est erroné, ou bien il est justifié, alors ça va dans le sens de ce que Monsieur dit, à savoir que c'est la qualité de nos écoles qui fait défaut. Ça voudrait dire – et c'est un constat qu'on peut faire – que beaucoup de personnes migrent vers d'autres communes. Et puis avec les événements récents, on a dû mettre l'accent sur l'aspect éducation très important. Où sont les priorités de notre Collège qui devrait mettre le paquet sur l'éducation plutôt que sur la sécurité même si c'est important ? Je m'inquiète comme Monsieur de la qualité de nos écoles. On devrait installer des commissions pour, comme l'a dit Monsieur De Block, faire l'état des lieux, car les parents ne s'en sortent pas avec les frais scolaires, le manque d'expérience des enseignants, l'absentéisme. Un état des lieux pour faire en sorte que ces enfants puissent à la fin du primaire, du fondamental, savoir lire et calculer convenablement pour pouvoir intégrer des écoles de meilleur niveau.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je vous remercie pour votre interpellation. C'est vrai qu'en vous écoutant et en lisant ce que vous avez déclaré, c'est assez interpellant, comme l'ont dit beaucoup de mes collègues, de devoir en arriver là, à faire une interpellation citoyenne. Mais, elle a le mérite d'exister puisqu'elle nous permet de faire un débat aujourd'hui au Conseil communal. Il y a deux aspects dans votre interpellation. Il y a celui lié à la communication, à l'absence de réponse. Là, je ne vais pas me lancer sur le débat pour savoir s'il faut créer un bureau des plaintes, un conseil des parents. Il faut surtout, comme l'a dit Monsieur De Block, faire notamment un état des lieux des garderies – qui était promis en contrepartie de l'abandon de la gratuité. Il y a aussi le problème d'autres messages qui doivent être relayés des parents vers l'école, la direction, la Cellule pédagogique et il faudra réfléchir à la meilleure formule. Aujourd'hui on ne va pas conclure, et ce que vous attendez, Monsieur, ce sont des réponses concrètes à vos questions. Je pense que trois mois, c'est assez long, vous avez suffisamment interpellé les membres du Collège, vous avez maintenant droit à une réponse. Nous espérons en avoir une, nous aussi.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Ik geef jet woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter. Merci Monsieur pour votre interpellation.

Je ne vais pas répéter tous les points qui ont déjà été abordés par mes collègues, certains, j'y souscris, d'autres pas, mais ce n'est pas le problème. On a bien pris note des problèmes que vous avez soulevés par rapport à l'école 1 et à la 3ième maternelle et nous soutenons votre demande au Collège de faire le nécessaire rapidement pour apporter des solutions aux problèmes que vit votre école et aussi pour voir si c'est possible de maintenir les deux classes, car comme Monsieur l'a expliqué, à cet âge-là, les 2ième et 3ième maternelles ont déjà appris tout l'alphabet, les autres seulement quatre lettres, donc ça diminue la qualité de l'enseignement. On demande donc au Collège de s'en occuper. Et est-ce qu'il peut nous dire combien il y a actuellement d'enfants pour les 2ième et les 3ième classes? Pouvez-vous nous expliquer le fait mentionné par l'interpellant qu'il y aurait 24 enfants non comptabilisés et quelles en sont les conséquences sur les enfants concernés?

Merci.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mijnheer Rahali.

Dhr. Rahali :

Dank u wel mijnheer de Voorzitter. Eerst en vooral wil ik mijnheer bedanken voor zijn interpellatie. Ik vind het schitterend dat de medeburger zijn mening kan geven. Het is belangrijk en ook een bewijs van onze democratie.

J'aimerais dire que l'enseignement est la base, quelque chose de primordial pour notre société. Et quand j'entends ce genre d'interpellation, je suis très choqué. Il est trop facile de mettre la faute sur les parents qui font face à pas mal de problèmes de la vie. Monsieur vient de prouver par a+b que les parents communiquent depuis des mois avec la direction et ont même été plus loin, mais ils ont été malheureusement été forcés de venir faire leur interpellation aujourd'hui et de porter le débat au Conseil communal. Il est très important que des infrastructures appropriées puissent offrir un cadre de travail de qualité aux élèves, de sorte qu'ils aient de meilleures conditions d'apprentissage et qu'ils soient plus productifs. Quand j'entends l'interpellation de Monsieur, il est interpellant de voir qu'une école soit confrontée à ce genre de problèmes en Belgique et en 2015 ! Que les garderies soient payantes, soit, mais en tout cas il faudrait que le service soit à la mesure de ce que les gens paient.

On peut changer de projet pédagogique, mais le faire en plein milieu de l'année et parler d'un changement radical, c'est un peu tiré par les cheveux. Il est plus qu'urgent d'agir et non pas d'attendre trois ou quatre mois.

Merci.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Rahali.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président.

Merci Monsieur pour votre interpellation. Nous avons pris connaissance d'un certain nombre de problèmes. Je suis particulièrement contente avec les membres du groupe que la Bourgmestre s'en soit déjà occupée, puisque vous avez eu des contacts avec elle. C'est une prise en compte et nous sommes tous là pour que ça continue. Il faut dire que l'école est un lieu d'investissement particulièrement important et nous devons y mettre une énergie énorme pour que les élèves qui sont dans cette école aient ce à quoi ils ont droit.

C'est vrai que la Commune de Molenbeek a quand même beaucoup investi dans la Cellule pédagogique depuis pas mal d'années, une cellule extrêmement efficace – nous l'avons constaté lors des sections réunies où on nous a exposé tout ce qui est pris en charge en matière d'encadrement, etc. Certainement qu'à l'école 1 vous avez entendu parler de l'efficacité de cette cellule pédagogique, je pense qu'elle doit continuer à faire son travail. Nous avons pris note bien entendu de toutes les difficultés auxquelles vous êtes confrontés.

Par rapport aux garderies et au prix que cela coûte, il faut savoir que certains parents peuvent, en toute discrétion, avoir une aide ponctuelle du CPAS – c'est aussi important de le redire. L'école est un lieu de communication, il faudrait, je crois, un trinôme, c'est-à-dire, trois intervenants : l'école avec la directrice, les enseignants, etc., les parents dont ma collègue a parlé (il est important qu'ils soient les relais entre les élèves et les enseignants) et le pouvoir organisateur, c'est-à-dire, la Commune. La communication doit circuler et il y a un travail à faire en commun, solide, efficace, pour faire progresser les enfants qui sont au centre des préoccupations.

Il faut vous dire aussi qu'il y a malheureusement des contraintes administratives et financières qui sont imposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui imposent aux écoles certaines obligations et qui ne laissent pas une liberté totale, c'est pour ça que je dis malheureusement. La Commune en est parfaitement consciente et va essayer de prendre en compte ces problèmes et de remédier le mieux possible aux déficits que vous avez cités, c'est vraiment la préoccupation de la Commune et, tout particulièrement, de Madame la Bourgmestre.

Merci Monsieur pour votre interpellation.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je vois que Madame Tamditi veut intervenir. Vous avez déjà eu la parole...

Mme Tamditi :

Juste dix secondes. Je ne sais pas si je me suis mal fait comprendre dans mon intervention, si c'est le cas, je m'en excuse, parce que tant Monsieur De Block que Monsieur Rahali ont évoqué le fait que j'avais mentionné que les parents ont rejeté la faute sur eux ou

alors qu'ils étaient impliqués mais pas écoutés; c'est exactement ce que j'ai dit. Ce que je suggère, c'est que les parents soient associés au processus de décision, je n'ai pas dit qu'ils étaient démissionnaires.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Je vais confirmer des choses qui ont été dites par Madame Bastin. Au nom du CDH, je crois qu'on ne peut être qu'interpellés par votre interpellation, on ne peut pas rester insensibles à ce que vous dites. Je tiens quand même à vous confirmer que, au niveau du Collège et de la majorité, le CDH comme tous les autres membres du Collège trouve très important l'investissement dans l'enseignement. Avoir des retours comme vous le faites, c'est important, ça nous permet d'avoir des informations en ligne directe. Et je crois qu'il faut absolument utiliser dans les écoles les créneaux d'information qui existent et les utiliser pour ce qu'ils sont. Des conseils de participation, par exemple, sont des lieux où des informations doivent être données. Et il faut que ces informations arrivent au niveau supérieur et qu'on en tienne compte aussi bien au niveau communal qu'au niveau de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je crois qu'on doit continuer à investir. Il y a des efforts qui sont en cours et on vous a déjà fait part de plusieurs initiatives qui ont été prises et qui continueront à être prises. La seule chose que j'ai à vous dire c'est que c'est un peu dommage que ce genre de choses se passe. Merci de nous tenir au courant. Il y a eu des moments d'écoute et je crois qu'il faut continuer à dire aux gens de nous informer pour qu'on puisse relayer les demandes là où elles doivent être relayées. Et je ne fais pas dans la langue de bois en disant cela, c'est vraiment avec la volonté de donner suite. Les choses que vous avez décrites ne sont pas normales, il faut absolument y remédier. C'est vrai qu'il faut investir dans la sécurité, c'est très important, mais si on n'investit pas dans l'enseignement, dans la prévention, dans la formation, on investira de plus en plus dans la sécurité et à fonds perdus. Donc, c'est extrêmement important de répondre à vos questions, de les entendre et d'y donner suite.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Très vite, Monsieur Ikazban, qu'est-ce que vous voulez ?

M. Ikazban :

Excusez-moi, pour éviter tout malentendu, quand j'ai parlé dans mon intervention de bureau de plaintes et de réclamations, c'est parce qu'on constate aujourd'hui que les parents ne sont pas entendus et écoutés. Vous parlez de cellule pédagogique, mais il faut la renforcer, la cellule pédagogique. Je ne veux pas être à la place de Monsieur, j'ai l'impression qu'on lui a confisqué son interpellation citoyenne ...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez eu le temps de développer vos idées ...

M. Ikazban :

Je termine. Quand Monsieur explique les conséquences de la garderie payante, il faut donner aux gens une autre réponse que celle d'aller au CPAS.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Mesdames, Messieurs, chers parents, je vous remercie pour votre interpellation. Je rappelle que cette interpellation a été déposée le 16 novembre dernier et qu'elle n'a pu être développée, en raison des événements dramatiques du 13 novembre qui ont occupé une bonne partie de notre dernier conseil communal. Et vous avez d'ailleurs partagé cette proposition plus intéressante qui consiste à la redéposer pour ce conseil. Entre temps, au préalable, avant le conseil communal du mois passé, il y a déjà eu des contacts entre vous et la direction de l'école, entre vous et l'Instruction publique, entre vous et l'autorité communale. Pour ma part, je vous ai reçus à deux reprises pour évoquer cette situation. Je pense qu'il est tout à fait légitime que des parents soient attentifs à la qualité de l'enseignement proposé à leurs enfants. Nous partageons évidemment cette volonté et l'autorité communale, le pouvoir organisateur met tout en œuvre pour offrir un enseignement communal de qualité et respectueux de chacun. Et, d'ailleurs, cet enseignement communal maternel et fondamental est reconnu au niveau de la Communauté française; bien au contraire, il est considéré par tous les parents qui confient nos enfants à l'école publique, à l'enseignement officiel. Nous considérons que les parents font partie de la communauté scolaire. Ils constituent pour nous le partenaire privilégié avec lequel nous essayons d'avoir la meilleure communication possible. D'ailleurs, dans cet esprit, nous encourageons les écoles à sensibiliser les parents pour constituer des associations de parents représentatives. Et, à ce jour, il existe une association de parents d'élèves de l'école 13 qui est reconnue par la FAPEO. Nous souhaitons qu'il y ait d'autres associations qui se constituent dans les écoles. Mais c'est une initiative qui doit être évidemment soutenue par les parents eux-mêmes et la FAPEO aide justement les parents à se constituer en association. Pour le reste, nous souhaitons aussi que les parents s'investissent dans les conseils de participation de nos écoles qui se réunissent avec l'Instruction publique, l'autorité communale, les enseignants. Et, parfois, nous sommes en défaut d'avoir des parents qui siègent dans ces conseils de participation. Les parents, vous, vous nous aviez fait savoir que vous souhaitiez mettre en place une telle association. Nous en sommes ravis et nous pouvons vous assurer que tout le soutien de la Commune sera apporté pour que cette association devienne effective. Il y a d'autres associations qui ne sont pas reconnues par la FAPEO mais qui existent dans d'autres écoles communales de façon informelle, notamment à l'école 11 et à l'école 7.

Votre directrice vous a accompagnés dans cette démarche. Je pense qu'elle est tout à fait disponible pour répondre à vos questions. Elle l'a d'ailleurs déjà fait à plusieurs reprises, et elle a proposé de mettre un local à votre disposition. La directrice, je tiens à le souligner, est une jeune directrice qui est particulièrement attentive à construire un dialogue constructif avec les parents d'élèves de l'école. Je suis donc quand même un peu étonné des informations contradictoires que je peux recevoir, en tout cas qui sont colportées par certains membres du Conseil communal selon lesquelles des informations ne vous seraient pas données ou du moins qu'elles seraient erronées. En tout cas, je communiquerai les assertions des membres de cette assemblée à la direction d'école qui appréciera. Je le

rappelle, la directrice développe un important et structurant travail pédagogique et relationnel en soutien avec l'Instruction publique et la Cellule pédagogique.

Dans une volonté de communication et de transparence, comme je l'ai dit, je vous ai rencontrés à deux reprises. Une réunion préparatoire avait déjà été organisée avec les parents qui se matérialisera d'ailleurs prochainement par des initiatives concrètes. Nous avons parlé de la possibilité d'une étude participative avec les parents, comme cela se fait actuellement à l'école 7. Nous avons également parlé du réaménagement de la cour de récréation avec les parents, et c'est la Commune qui pourrait fournir le matériel. Ce sont donc des initiatives essentielles que vous pourrez construire avec l'équipe pédagogique de l'école 1, et je pense que c'est tout à fait positif.

En ce qui concerne la question des places dans les classes, notre pouvoir organisateur, donc la Commune, intègre un cadre règlementaire qui est particulièrement strict et qui nous est imposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle l'impose à toutes les écoles de la Communauté. Ce cadre fixe des normes auxquelles nous sommes obligés de nous soumettre. Ces priorités limitent inévitablement notre autonomie. Je peux comprendre que ces normes peuvent être difficilement acceptables par les parents, mais elles sont connues des membres du Conseil communal, connues des Echevins, des Députés qui siègent notamment au parlement de la Communauté française. Et chacun ici sait bien, sauf si on se retrouve dans une commune qui a particulièrement des moyens importants, que nous devons nous soumettre à ces règles pour pouvoir bénéficier des subventions de la Communauté française pour pouvoir faire fonctionner nos écoles. Je peux donc vous assurer que, afin de maintenir une cohérence, une continuité et un maintien du lien affectif, nous faisons toujours le maximum pour garder un enseignant dans sa classe, c'est essentiel pour les enfants qui s'attachent à leur professeur et s'habituent à une méthode pédagogique. Et c'est notre volonté, pour cette institutrice, comme pour tous les autres enseignants. Ça n'a pas été possible dans le cas que vous évoquez par rapport à cette classe de maternelle, et nous le regrettons. Je rappelle que l'équipe de l'école 1 est composée d'enseignants qui sont nommés. Lorsqu'il y a des pertes d'emploi, il faut déplacer les enseignants par ordre d'ancienneté vers d'autres écoles qui ont des emplois à pourvoir. C'est une règle qui nous est imposée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui fait partie du statut des enseignants. Si nous ne respectons pas ce statut, nous aurons des recours, notamment devant le Conseil d'Etat. Et je pense que les membres de cette assemblée sont suffisamment responsables pour le comprendre. C'est une règle qui est imposée, je vous le rappelle, par le statut du personnel enseignant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et ces règles administratives ne nous permettent pas d'affecter une personne là où elle souhaite travailler, là où les parents souhaitent qu'elle enseigne, là où les directions souhaiteraient qu'elle soit. C'est une situation qui nous est imposée, je le rappelle, et que nous avons dû gérer, convenablement, je crois. Comme je l'ai expliqué, le nombre d'emplois subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles dépend du nombre d'enfants présents à l'école. Un enfant est considéré comme présent à l'école lorsqu'il la fréquente un minimum de huit jours et demi. Il se fait que, au mois de septembre, notamment dans l'enseignement maternel qui n'est pas un enseignement obligatoire, le nombre d'enfants était inférieur à celui escompté au mois de juin. Nous avons fait des inscriptions et il y a des enfants qui ne fréquentent pas quotidiennement l'école, parce que c'est de l'enseignement maternel ou qui reviennent dans l'enseignement plus tard qu'au premier septembre. Cela a eu donc pour conséquence que l'école a perdu 1,5 emploi définitif. Donc, la direction et le service de l'Instruction publique ont dû déplacer cette enseignante qui était la plus récemment nommée à l'école 13, dans une autre école. Nous n'avons fait qu'appliquer des règles administratives, et je peux très bien comprendre que pour vous, Monsieur, pour les parents, ce soit difficilement compréhensible. Mais, je vous assure, pour ceux qui connaissent un peu le fonctionnement de l'enseignement, ils l'ont très bien compris, et je regrette qu'ils utilisent votre interpellation pour laisser entendre qu'il y aurait des discriminations dans cette école. Je rappelle que la

transition se fait en douceur et que la direction de l'école 13 a accepté que cette institutrice reste à l'école 1 jusqu'aux vacances de la Toussaint. L'obligation scolaire ne s'appliquant pas à l'école maternelle, comme je l'ai déjà expliqué, il est extrêmement difficile pour l'Instruction publique de faire des projections quant à savoir le nombre exact d'enfants qui seront là au mois de septembre. Et nous, nous préférons prévoir beaucoup d'enseignants plutôt que de se retrouver à court de ceux-ci pendant le début de l'année scolaire.

Le paradoxe est donc le suivant : un enfant régulièrement inscrit ne peut être déscolarisé de son école et ce, même s'il dépasse le nombre de demi-jours d'absences le faisant considérer comme présent. Il occupe donc une place à l'école sans entrer dans le comptage servant de base aux attributions de postes. Et c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Je vais également répondre à certaines remarques qui ont été faites concernant notamment la remédiation. En primaire, la remédiation est bien organisée avec les subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, période d'encadrement différencié notamment. En maternelle – nous avons parlé ce soir de l'enseignement maternel – il n'y a pas de remédiation qui est prévue hors des classes. Donc, les enfants apprennent par petits groupes en fonction des besoins. En ce qui concerne l'école 1 qui a 306 élèves en primaire, et bien justement, grâce aux moyens d'encadrement différencié, cette école est bien loin d'être discriminée comme certains le sous-entendent ici. Nous avons un temps plein remédiation assuré par une logopède, un temps plein d'adaptation à la langue et au soutien en 1^{ère} et 2^{ème} primaires, deux temps pleins d'adaptation, et nous avons un temps plein de néerlandais.

En ce qui concerne les cours de religion, les cours de religion islamique à l'école 1 comme les autres cours de religion et de morale et comme dans toutes les autres écoles primaires et communales, ont lieu toutes les semaines à raison de deux heures par semaine, à partir de la première semaine. Les cours sont donc organisés. Il se fait que s'il y a une incompréhension, c'est parce que la professeure de religion islamique a été absente la première semaine. Voilà, vous savez, il faut pouvoir aussi gérer les absences des enseignants au niveau du pouvoir organisateur. Pour le reste, il y a au contraire cette année, deux périodes de religion islamique en plus et ce, au bénéfice de groupes d'enfants qui sont plus petits.

Concernant les toilettes de l'école, comme vous l'avez d'ailleurs souligné, j'ai précisé qu'il y a un budget inscrit pour 2016 et, en attendant, des toilettes provisoires seront installées.

Quant aux garderies, un sujet sur lequel on peut revenir, je l'ai suffisamment expliqué ici en vous rappelant qu'il y a quand même des réalités budgétaires et que, à l'instar de toutes les écoles, de tous les pouvoirs organisateurs situés sur la région bruxelloise, nous avons demandé une participation aux parents pour les frais de garderie. Il faut quand même savoir que cette participation des parents ne représente que 50 % du prix coûtant, que le reste est à charge directe de la Commune et qu'il n'y a pas de subvention en ce qui concerne les animatrices qui assurent l'encadrement des garderies. Et nous avons à côté de cette demande de participation, développé des partenariats avec des asbl afin d'organiser des activités diverses comme les ateliers créatifs, comme le renforcement de l'accueil en donnant un contenu éducatif et ludique.

Pour conclure - et je pense que l'explication était bien nécessaire, pas seulement suite à l'interpellation de Monsieur qui me semble tout à fait logique, mais surtout par rapport à vos interventions -, je tiens à réaffirmer qu'aucune école, aucun quartier ne sont discriminés dans la commune. Chacun jouit d'une égalité de traitement avec, pour les écoles

en encadrement différencié, des moyens supplémentaires permettant de financer des postes de logopèdes, d'assistantes sociales et d'organiser, par exemple, des sorties. De même, les classes de l'école 1 sont loin d'être surpeuplées puisqu'elles comptent entre 17 et 20 élèves, alors qu'on peut aller jusqu'à 24 élèves. Je tiens encore, pour conclure, à remercier les parents pour leur volonté participative. Et je voudrais quand même préciser que j'étais relativement choquée par rapport à ce que certains, notamment des conseillers communaux, laissent entendre qu'il y a dans notre commune des écoles de deuxième zone. Et je pense que nos enseignants qui travaillent dans cette école, qui sont particulièrement dévoués, apprécieront ces propos à leur juste valeur.

Et je pense qu'il est important pour un pouvoir organisateur d'avoir un interlocuteur structuré et représentatif des parents, comme c'est aujourd'hui le cas à l'école 1.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci.

Je rappelle que maintenant seul Monsieur a le droit de réponse, pas les conseillers. Des critiques ont été émises, la Bourgmestre y a répondu, il n'y a pas eu de noms cités. Je donne la parole à Monsieur.

Le représentant des parents d'élèves :

Il faut savoir que le comité des parents est un comité de fait, ça a pris une année et demie pour le construire et ça m'a coûté personnellement 8 jours sans solde, aujourd'hui j'ai dû quitter mon travail et mon patron m'a dit : "Monsieur, encore deux jours et vous sautez !". C'est très difficile de créer un comité de parents. Mais nous avons aussi le comité le plus actif avec quelque 150 membres de parents. On arrive à avoir jusqu'à 200 parents qui assistent à nos réunions et tous expriment la même inquiétude. Par rapport au système de comptage, je suis tout à fait d'accord avec vous, Madame la Bourgmestre, il s'agit de choses compliquées à comprendre pour nous, simples citoyens qui ne connaissons pas la législation. Mais, c'est tout à fait officiel, nous avons eu plusieurs versions de la Commune et j'ai les preuves, elles ont été données par votre cabinet, donc on a eu plusieurs versions différentes.

Par rapport au fait de se sentir considérés comme des citoyens de seconde zone, on a eu un petit problème la dernière fois lors de la réunion du comité de parents, Madame la directrice que je ne peux que remercier - c'est quelque chose de formidable - m'a demandé avant la réunion où il y avait une centaine de parents, de faire une petite interpellation. Elle a dit que, suite à certains échos, sans entrer dans les détails donnés par les médias, les enfants ont eu peur. Je lui ai dit : par rapport à quoi ? Elle m'a répondu : "il ne faut pas qu'il y ait d'amalgame, des enfants sont rentrés chez eux pour dire à leurs parents : "vous avez entendu ce qu'ils ont dit à la télé, ils ont dit qu'ils vont venir nous nettoyer". Les parents ne savaient pas quoi répondre. Et les enfants de demander : "est-ce que ça veut dire qu'ils vont nous remettre chez nous". Et puis les parents se sont adressés à moi par rapport à ça. J'ai dit : eh bien, oui, on peut demander à la Commune de venir avec les bus de la Commune, on sort avec des petits drapeaux belges, on les dépose chez nous à la maison. Voilà, il ne faut pas faire attention aux stupidités. Donc, les parents ne comprennent pas spécialement tout ce qui se passe, des fois il suffit d'un petit truc et ils se sentent exclus. Quand ils voient que ça ne bouge pas dans l'école, que ça fait des années que ça traîne, leur réaction est alors de dire : "vous voyez, on est quasi sûrs, ce genre de choses ne se passerait pas ailleurs". Pourquoi? Parce qu'ils ne reçoivent pas de réponse. On a interpellé tout le monde, je vous

assure que je suis venu soixante fois à la maison communale depuis l'année passée, et tous m'ont dit que j'allais recevoir une réponse que je n'ai jamais reçue.

Par rapport à tous les projets que vous avez proposés, je vous ai dit, en tant que président provisoire du comité de parents, vous avez notre main tendue pour essayer de faire bouger les choses, parce que mon but est de voir ces enfants grandir heureux et qu'ils aiment ce pays comme nous l'aimons aussi, parce que c'est notre deuxième pays, on ne fait pas de différence, on est tout simplement des Molenbeekois du monde, c'est ça qui est formidable. Donc, par rapport à tout projet qui peut être constructif, vous avez ma main tendue. Et pour tout ce qui relève du budget, c'est entre vous.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

L'incident est clos.

Nous passons au point n° 2 de l'ordre du jour.

**2. Secrétariat communal - Intercommunale d'inhumation scrl - Démission d'un administrateur et délégué - Youssef Lakhroufi - Prise d'acte.
Gemeentelijk secretariaat - Intercommunale voor teraardebestelling cvba - Ontslagneming van een administrateur en afgevaardigde - Youssef Lakhroufi - Akteneming.**

M. le Président :

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Par rapport à ce point, vous nous demandez de prendre acte de la démission d'un administrateur de l'intercommunale. Cette demande a été envoyée en 2014 et on est plus d'un an plus tard et ce n'est que maintenant que vous venez avec ce point. Je voulais comprendre pourquoi cette année de retard.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Bonne question. Oui, je peux reconnaître les questions pertinentes, d'autant plus que je n'ai pas de réponse concrète à y apporter. Sauf que, il y a eu effectivement, une démission mais que, dans l'entre temps, nous n'avons pas reçu de candidature. Pour ce conseil communal, nous en avons une.

M. le Président :

Donc, la démission est approuvée. Merci.

*Le Conseil prend acte
De Raad neemt kennis.*

**3. Secrétariat communal - Intercommunale d'inhumation scrl - Désignation d'un administrateur et délégué, Dirk Berckmans.
Gemeentelijk secretariaat - Intercommunale voor teraardebestelling cvba - Aanstelling van een administrateur en afgevaardigde, Dirk Berckmans.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Le point a été reporté plusieurs fois. Simplement, et je ne vise pas Monsieur Berckmans, la fois passée on a posé la question de savoir si le mandat qui avait été proposé à Monsieur Berckmans à la Mission locale était un mandat rémunéré ou non, on nous avait répondu non. Et on avait simplement dit à l'époque que ce point-là était lié puisque celui-ci, lui, est rémunéré. Donc, le Groupe d'Intérêt Communal bénéficie maintenant d'un mandat rémunéré. Il faut le préciser, parce que la dernière fois, quand l'Echevin m'avait répondu, on se vantait que c'était un mandat qui n'était pas rémunéré. Aujourd'hui, il faut ramener la vérité et dire que celui-ci l'est, c'est tout, mais on ne va pas polémiquer plus que ça.

M. le Président :

Merci. Nous prenons acte de la remarque de Monsieur Ikazban.

On va mettre le point au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ?

*Le Conseil approuve le point.
41 votants : 25 votes positifs. 16 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 25 positieve stemmen, 16 onthoudingen.*

**4. Secrétariat communal - Le Port de Bruxelles - Remplacement d'un administrateur et renouvellement du mandat - Retrait de la décision du Conseil communal du 21/10/2015.
Gemeentelijk secretariaat - De Haven van Brussel - Vervanging van bestuurder en vernieuwing van het mandaat - Intrekking van de beslissing van de Gemeenteraad van 21/10/2015.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne sais pas si ce mandat est rémunéré ou pas, là n'est pas la question. Mais, une remarque : le conseil communal avait décidé d'envoyer au Port de Bruxelles le représentant

du GIC, Dirk Berckmans. Il faut préciser que quand un conseil communal décide de confier à quelqu'un un mandat rémunéré ou non d'ailleurs, il faut quand même prendre la précaution de vérifier que la personne correspond bien à la fonction, aux conditions. Si j'ai bien compris, c'est une promesse qui avait été faite au nouveau membre de la majorité, et comme c'est un mandat rémunéré, on s'est rendu compte qu'il est du rôle néerlandophone et qu'il ne peut pas occuper cette fonction, et vous l'avez d'ailleurs récompensé avec un autre mandat, celui approuvé précédemment. Il faut être transparent.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Donc, même vote que pour le point précédent, j'imagine.

Le Conseil approuve le point.

41 votants : 41 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

41 stemmers : 41 positieve stemmen.

5. Secrétariat communal - Le Port de Bruxelles - Remplacement d'un administrateur et renouvellement du mandat, Badia El Belghiti.

Gemeentelijk secretariaat - Gemeentelijk secretariaat - De Haven van Brussel - Vervanging van bestuurder en vernieuwing van het mandaat, Badia El Belghiti.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je veux juste préciser qu'en ce qui concerne Madame El Belghiti, je ne voterai pas contre.

M. le Président :

D'accord, mais de toute façon, vous aviez prévu de vous abstenir !

Donc, on passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le Conseil approuve le point.

41 votants : 25 votes positifs. 16 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

41 stemmers : 25 positieve stemmen, 16 onthoudingen.

6. Coordination des crèches - Crèches construites dans le cadre du Plan Cigogne 3, Volet 2 de l'ONE et crèches communales francophones actuelles et futures crèches francophones - Transfert de gestion à l'association sans but lucratif OLINA.

Coördinatie van kinderdagverblijven - Kinderdagverblijven gebouwd in het kader van "Plan Cigogne 3", Luik 2 van het ONE en huidige Franstalige gemeentelijke kinderdagverblijven en toekomstige Franstalige kinderdagverblijven - Transfer van beheer aan de vereniging zonder winstoogmerk OLINA.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis étonné de retrouver ce point à l'ordre du jour alors que, à la section réunie, le point n'a pas été abordé comme prévu. Je voudrais donc qu'on décide d'en informer correctement les conseillers. Ce n'est pas une mince affaire de passer d'une crèche publique à une asbl aussi qualifiée qu'elle pourrait être.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Au-delà du fond, je confirme ce qu'a dit mon collègue De Block, ce point n'a pas été abordé en sections réunies lundi. C'est un peu difficile de se prononcer dessus. Même remarque d'ailleurs pour un autre point pour lequel on a reçu aujourd'hui un dossier de 140 pages. C'est un peu difficile d'analyser 140 pages en quelques heures pour des modifications budgétaires liées au CPAS, ce n'est pas sérieux.

M. le Président :

Merci.

Madame la Bourgmestre va vous répondre.

Mme la Bourgmestre :

Pour mémoire, à mon sens en tout cas, il n'avait pas été prévu de mettre la coordination des crèches en sections réunies, parce que nous avons eu un long débat quand nous avons décidé pour nos nouvelles crèches de créer une asbl. A cet égard, vous avez eu l'occasion de vous exprimer très largement et de faire part de vos remarques, notamment de vos appréhensions par rapport au fait de passer de crèches communales avec un personnel statutaire vers des crèches qui seraient confiées à la gestion d'asbl.

Cette gestion a été décidée au conseil communal pour les crèches néerlandophones et pour les crèches francophones. Il se fait que pour les crèches francophones, comme les injonctions de l'ONE sont quelque peu différentes de celles de Kind en Gezin, nous avons décidé de maintenir les crèches communales existantes et d'organiser la gestion d'asbl pour les futures crèches que nous allons créer. C'est pour cela que nous avons créé l'asbl Molenkids pour les francophones et l'asbl Molenketjes pour les néerlandophones, puisque, je le rappelle, dans le cadre de la programmation de la création de ces nouvelles crèches, nous avons fait le choix de confier la gestion de ces nouvelles entités à des asbl. Ces asbl ont d'ailleurs été mises sur pied, avec une représentation communale, notamment de la majorité, mais aussi de l'opposition. D'ailleurs, Madame Piquard fait partie de la gestion de cette asbl et a participé aux différentes réunions... Vous êtes administrateur. Un administrateur peut entériner, discuter, contester les décisions qui sont prises par le comité de gestion, en sa qualité d'administrateur. Et comme je l'ai expliqué à l'époque, ce choix partait du constat que la gestion publique, communale des crèches était plus onéreuse qu'une gestion en asbl, laquelle présentait l'avantage d'avoir une souplesse de gestion sur le plan administratif et en matière de GRH et de permettre une optimisation des subsides, avec une meilleure prise en charge des ACS et la possibilité de solliciter des subsides auxquels l'administration publique n'a pas accès. Tout ça a été déjà longuement expliqué à l'occasion de sections réunies que

nous avons eues quand nous avons créé Molenkids et Molenketjes; vous avez pu poser toutes vos questions, et donc je ne pense pas qu'il est nécessaire de revenir sur la question de créer des asbl pour gérer les crèches créées dans le cadre du programme ad hoc. Intégrer la programmation future dans le réseau des crèches aurait constitué un coût difficilement supportable pour la Commune et le Collège l'a suffisamment expliqué lors des réunions que nous avons eues sur cette question et à l'occasion de conseils communaux.

Je le rappelle, ces asbl Molenkids et Molenketjes ont été créées pour y répondre. Pour information, un opérateur bicommunautaire aurait été impossible à mettre en œuvre en raison de la subsidiarité et de la réglementation qui sont propres à l'ONE et propres à Kind en Gezin. Il aurait fallu en effet tout dédoubler, l'entrée, la cuisine, l'accueil, ce qui est matériellement impossible, puisque la question de crèches bicommunautaire avait été évoquée, ce qui évidemment pour Bruxelles avait en effet un aspect tout à fait intéressant. Il faut savoir que depuis que nous sommes sous plan d'accompagnement, comme d'ailleurs de plus en plus de communes de la région bruxelloise, notre Inspecteur régional a exprimé l'exigence de la Région de ne pas créer une nouvelle asbl, mais de recentrer la programmation sur la structure associative existante, à savoir OLINA. Nous avons donc organisé ce transfert en plusieurs phases. D'abord l'adaptation des moyens d'OLINA en fonction de la programmation qu'elle aura à assumer, la dissolution de l'asbl Molenkids avec transfert des droits sur la programmation accordée par l'ONE à OLINA, la convention de transfert de gestion à l'asbl OLINA. Donc, la Commune transfère la gestion de la programmation, à savoir la crèche située rue d'Enghien n° 51 avec une capacité de 36 enfants et dont la date d'ouverture est prévue au 31 mars 2016, la crèche située chaussée de Merchtem n° 19, avec une capacité de 48 enfants et dont la date d'ouverture est prévue en 2016 et la crèche située au quai des Charbonnages n° 86, avec une capacité autorisée de 48 enfants dont la date d'ouverture est prévue en 2018. Voilà donc toutes les ouvertures de crèches et les places d'accueil pour nos enfants sur le territoire communal, et je pense vraiment que nous pouvons en être satisfaits. On ne pouvait pas en faire des crèches communales, on a voulu les mettre dans le cadre d'une asbl que nous avons créée, l'asbl Molenkids. La Région, via notre Inspecteur régional, souhaite qu'on regroupe la gestion de toutes ces crèches, celles qui sont gérées actuellement par OLINA, mais également celles à créer, dans une seule et même asbl et ce, pour des raisons de coûts, en tout cas de rationalisation en ce qui concerne les frais. Donc, concrètement, et en accord avec l'ONE nous avons obtenu le droit de différer d'un trimestre l'ouverture de la crèche de la rue d'Enghien afin de mettre en œuvre administrativement ce transfert. L'ONE a été associée au processus et a marqué son accord. Ce transfert a été fait en concertation avec la direction d'OLINA afin que la prise en charge se fasse dans les meilleures conditions. Des moyens complémentaires seront mis à disposition d'OLINA par la Commune, notamment le transfert de personnel, sans que cela constitue un coût supplémentaire pour l'Administration communale.

Voilà les explications que je souhaitais vous donner ce soir par rapport à ce point, le transfert de la gestion à l'association sans but lucratif OLINA. Je pense que ces explications sont complètes, claires et que donc la tenue d'une section réunie sur cette question ne se justifiait pas.

M. le Président :

Merci.

Madame Piquard, désolé, mais comme vous n'avez pas pris la parole la première fois, seuls Messieurs Ikazban et De Block peuvent encore intervenir. Vous pouvez éventuellement souffler vos idées à l'oreille de Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Que les choses soient claires. Dans un premier temps, on a parlé du point en tant que tel et est-ce qu'il faut le maintenir ou pas ? C'est de ça qu'il s'agit, on n'est pas encore rentrés dans la discussion du point. J'entends maintenant que la Bourgmestre a lu la réponse qui était préparée concernant le point. Si on est dans la discussion générale, alors chaque conseiller qui souhaite prendre la parole pourra le faire. J'ai juste trois remarques puisque vous voulez maintenir le point. Première remarque, en fait vous liquidez une asbl que vous venez de créer il y a un an, ça c'est factuel, c'est la réalité, ce n'est pas une rumeur. Deuxième remarque, vous aviez dit à plusieurs reprises - et nous avons été nombreux à le dire - ici lors d'un conseil communal, de faire attention à ne pas créer de nouvelles asbl pour gérer les crèches, ne pas privatiser la gestion des asbl. Vous avez essayé de nous expliquer en long et en large que pour vous, ce n'était pas vraiment une privatisation, vous avez essayé d'expliquer tous les avantages possibles et imaginables et vous avez même dit qu'on vous conseillait même de le faire comme ça. Je constate aujourd'hui que ce n'est pas le cas. Et, pour finir, non seulement nous avons voté contre, mais aujourd'hui vous revenez en arrière et, finalement, vous nous donnez raison; mais en plus, on vous avait même dit d'utiliser les asbl, les structures qui existent déjà et qui fonctionnent bien comme OLINA, par exemple, puisque vous voulez rationaliser. Aujourd'hui, nous constatons que vous proposez ce qu'on vous avait dit de faire il y a un peu plus d'un an, donc nous avons raison, on avait fait des remarques et on ne s'était pas opposés bêtement à ce que vous proposiez. Je considère que la majorité a fait une erreur, non seulement dans sa proposition, mais également parce qu'elle n'écoute pas assez les propositions constructives de l'opposition.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne me suis effectivement pas prononcé sur le fond puisque je voulais interpellier sur la présence du point en tant que tel. Donc, je développerai dans mon droit de réponse quelques éléments de fond. Je voudrais en fait insister sur le fait que quand on a une asbl, on n'est plus dans une situation où des citoyens molenbeekoïses peuvent interpellier des politiciens comme pouvoir organisateur, ce n'est plus possible; ça c'est la situation vers laquelle on va se diriger; ce sont des asbl privées où les parents, en fait, n'ont aucun levier réel politique et démocratique pour faire entendre leurs doléances à la direction de l'asbl. Parce que, fondamentalement, ce n'est plus un service public, c'est devenu du privatisé avec des subventions publiques, première chose.

Puis vous vous contredisez, parce que ce qu'on a décidé est la création de l'asbl à l'époque. Le transfert, à mon avis, on ne l'a pas décidé, vu que vous le soumettez maintenant. On n'a pas épuisé le dossier du côté francophone, on a dit qu'on l'épuise du côté néerlandophone parce que chaque situation est effectivement différente, les financements du côté néerlandophone sont différents de ceux du côté francophone. J'aimerais donc bien qu'on repasse par une section réunie pour creuser ce sujet-là. J'ai posé à l'époque la question de savoir comment on anticipe les possibles ou futures augmentations des prix des crèches. Et je voudrais avoir des réponses claires à ces questions aux sections réunies. Dernière question par rapport à OLINA, je n'ai pas vu dans les pièces jointes qu'OLINA devient une asbl paracommunale... Est-ce que les statuts prévoient l'intégration de l'opposition ? Pourquoi ce n'est pas représentatif comme prévu dans le fameux pacte

culturel? En tout cas, pour d'autres asbl, par exemple, la LES, c'est ouvert, ça montre que dès que ce n'est plus public, vous décidez du contrôle démocratique que vous acceptez ou non dans ce genre d'asbl. C'est exactement ce que je veux dénoncer.

M. le Président :

Merci.

Alors, comme vous avez été citée comme administratrice, vous avez la parole, Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je me réjouis que l'asbl Molenkids soit enfin dissoute au profit d'une ancienne asbl existante, c'est ce que nous avons réclamé il y a un an et je reste fidèle à ce que je réclamaï. Certes, il est promis des moyens financiers et du personnel en plus, j'ose espérer que ça pourra suivre parce que je ne sais pas si les subsides se feront effectivement dès le départ, dès l'arrivée de la nouvelle crèche en tout cas. J'ai un petit souci par rapport à Molenketjes : je ne vais pas vous le rappeler, j'ai géré les crèches pendant dix ans, avec les deux statuts ONE et Kind en Gezin, donc le service communal gérait une bipolarité d'opérateurs et ça s'est très bien passé. Et je me demande pourquoi à l'heure actuelle puisque Molenketjes ne comprend que deux anciennes crèches si je ne m'abuse, on ne pourrait pas remettre une bipolarité au niveau de la gestion - je n'ai pas dit au niveau des infrastructures - puisque dans les contrats de quartier que nous avons initiés sous l'ancienne législature il est clair que les infrastructures étaient bien séparées. Donc voilà ma question et j'aimerais avoir une réponse.

M. le Président :

Donc, ce que Madame la Bourgmestre propose c'est que le point reste à l'ordre du jour pour le vote. Mais le point pourra aussi être soumis à une section réunie pour avoir les clarifications et les éclaircissements demandés. J'imagine donc qu'il va falloir voter. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le Conseil approuve le point.

41 votants : 38 votes positifs, 1 vote négatif, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

41 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 negatieve stemming, 2 onthoudingen.

7. Département Culture - Service des Cultures - MCCS - Approbation de la Convention FEDER 2016-2020. Projet CASTII (Centre Arts, Technologies, Innovation et Inclusion). Afdeling Culturen - Dienst Culturen - Huis van Culturen en Sociale Samenhang : Goedkeuring van de overeenkomst betreffende het EFRO-project 2016-2020. Project CASTII (Centrum voor kunsten, technologie en inclusie).

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

41 votants : 41 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

41 stemmers : 41 positieve stemmen.

8. Finances - Tutelle C.P.A.S. - Budget de l'exercice 2015 - 1ère modification budgétaire.
Financiën - O.C.M.W. - Begroting van het dienstjaar 2015 - 1ste begrotingswijziging.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Avant de rentrer dans la discussion concernant ce point au cas où vous le maintenez, ce que je trouverais personnellement dommageable, on a reçu ce matin 140 pages de modifications budgétaires, ce qui ne nous laisse pas le temps de pouvoir faire une analyse même si on la donne à un spécialiste en la personne d'Abdallah Achaoui et c'est, je crois, ce que pensent aussi nos collègues de la majorité. On va quand même approuver vos douzièmes provisoires, mais par sagesse, je pense qu'il faudrait reporter ce point.

M. le Président :

Monsieur le Secrétaire communal désire vous répondre sur ce premier point.

M. le Secrétaire communal :

Je sors peut-être un peu de mon rôle, mais nous sommes quand même ici pour rappeler que l'ordre du jour a été envoyé à temps sept jours francs avant la séance et qu'il n'y a aucune obligation légale d'y joindre tous les documents. C'est une faculté que nous pratiquons déjà depuis des années. Les pièces sont tenues à disposition des conseillers. Le fait que ce ne soit pas repris dans le BO vous permet toujours de venir à la Commune pour voir si les pièces sont disponibles et elles peuvent éventuellement vous être envoyées; ça a été fait in extremis parce qu'on s'est rendu compte que personne n'est venu voir, personne ni de la majorité, ni de l'opposition n'a posé de question à ce sujet. Donc, d'initiative, on les a encore envoyés.

Vous ne devez pas invoquer le BO quand ça vous arrange, vous pouvez l'invoquer dans le sens inverse aussi. On vous demande d'approuver des modifications budgétaires, ce n'est pas simplement une délibération dans laquelle on dit : « décide d'approuver la modification budgétaire », il y a un document là derrière quand même.

M. le Président :

Un petit mot peut-être pour Monsieur Haouari puis on y reviendra.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Juste un complément d'information pour rappeler que la Commune dispose d'un délai de 40 jours pour se prononcer sur la modification budgétaire. Si ce délai n'est pas respecté, elle sera approuvée par dépassement de délai, donc on n'en débattrait pas au mois de janvier puisque le délai sera dépassé, donc reporter ce point n'est pas possible. Merci.

M. le Président :

Rapidement, Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je remercie le Secrétaire de venir à la rescousse du Collège. Mais, j'ai deux remarques. Première remarque, on a eu l'habitude, même dans le cadre de modifications budgétaires, d'avoir au moins quelques mots d'explication. Si on avait eu un message par mail, comme souvent, qui nous indique que des documents sont disponibles, les plus acharnés d'entre nous auraient été certainement chercher les documents. Maintenant, même si on ne les a pas eus, et on est de bonne composition, je pense qu'on n'a quasi jamais voté contre le budget du CPAS, Monsieur le Président en est témoin, bien que nous soyons dans l'opposition. Si on avait eu un document de deux, trois ou six pages, on ne discuterait même pas, ici on a 140 pages. Vous ne pouvez pas nous demander d'approuver aveuglément des modifications budgétaires sur base d'un document de 140 pages. Ce que je déplore vraiment, c'est que notre remarque n'était pas du tout pour polémiquer sur le budget du CPAS, on ne l'a jamais fait. Et pour une fois et à cause de votre entêtement, on va ne pas voter quelque chose qui est en lien avec le CPAS. Et je trouve ça vraiment dommageable !

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove pour introduire le point, j'ai l'impression.

M. Vandenhove :

J'ai quand même quelque chose à dire par rapport au CPAS. Effectivement, je crois que la pratique est que ...

M. le Président :

On ne va pas épiloguer là-dessus ...

M. Vandenhove :

... Tout ça passe aussi par le Conseil de l'Action sociale où les partis ici présents sont représentés, à part certaines exceptions...

M. le Président :

... Monsieur Vandenhove, vous vouliez introduire le point ? Allez-y, je vous en prie.

M. Vandenhove :

La modification du budget du CPAS qui vous est présentée ce soir a été soumise au Comité de concertation sociale Commune – CPAS, le 10 novembre dernier, qui a émis un avis favorable. Elle a été approuvée par le Conseil de l'Action sociale en sa séance du 18 novembre 2015. Comme vous le savez, on doit suivre des procédures, avec une approbation par une fonctionnaire communale chargée de la tutelle financière du CPAS et un Inspecteur régional qui donne aussi son avis par rapport à tout ce qui est proposé et pour lequel nous avons des directives très précises à suivre qui ont été mentionnées dans une convention signée à la Commune et à la Région dans le cadre d'un plan d'accompagnement financier 2015-2017 qui nous a forcés d'agir d'une certaine manière, qui induit la modification budgétaire actuelle. Donc, la demande concrète qui est faite par le CPAS est une demande d'augmentation de sa dotation à la Commune.

En tant que président de CPAS, je regrette de devoir demander des moyens supplémentaires à la Commune, ce ne sont jamais des choses agréables, mais il y a quand même des facteurs qui m'obligent à faire ce genre de choses et je tiens à les mettre en avant. Tout d'abord, j'ai expliqué les directives qui nous ont été imposées dans la manière de faire le budget. On a parlé d'une politique sociale et on a dit, à ce moment-là, qu'elle ne serait pas constante. Effectivement, elle ne l'a pas été, et il y a donc des demandes supplémentaires qui sont liées. J'avais annoncé au moment du budget qu'il y aurait une modification budgétaire. Donc, je ne crois pas qu'il faille avoir une surprise par rapport à ce fait-là.

Il y a quand même d'autres facteurs qui sont intervenus. Par rapport au budget 2015, on a subi deux non-recettes importantes qui sont dues à la 6ème réforme de l'Etat, c'est-à-dire la suppression de l'intervention du Fonds social européen pour les CPAS en Région de Bruxelles-Capitale où on a perdu un budget de l'ordre de 500.000 euros. Et on a aussi perdu un montant à peu près équivalent au niveau de la mesure de l'accompagnement des articles 60 où on avait des moyens en termes de remboursement des cotisations patronales qui ne sont plus autorisées, qui nous permettaient de financer notre politique d'insertion socioprofessionnelle. Je tiens à le dire, je regrette ça profondément et je signale que c'est un problème important pour le CPAS que je dois dénoncer.

Le CPAS a enregistré sur la période de janvier à septembre 2015 une augmentation de 437 dossiers titulaires, à peu près 10 % d'augmentation du nombre de personnes qui sont venues solliciter le CPAS, due en grande partie à 60 % aux conséquences des mesures fédérales d'exclusion du chômage. Donc, je regrette et je dénonce qu'on fasse peser sur la collectivité locale des frais supplémentaires qui étaient précédemment portés par l'Etat fédéral. Je dois quand même dire qu'en contrepartie, nous avons reçu une aide supplémentaire de l'Etat fédéral à hauteur de 926.000 euros. C'est pour le moment une aide non récurrente, donc une aide sur l'année 2015. Le CPAS est de plus en plus le réceptacle de beaucoup de choses. Et je constate qu'on ne reçoit pas en contrepartie ce dont on a réellement besoin pour pouvoir fonctionner, je tiens à le dénoncer. Donc, le seul endroit pour le CPAS de demander des moyens complémentaires et les recevoir, c'est au niveau communal, et je regrette de devoir demander à la Commune de Molenbeek qui est déjà en difficulté de devoir mettre encore des moyens supplémentaires pour son CPAS, je trouve que ça devrait se passer autrement. Voilà c'est un peu un cri de colère que je pousse et que je continuerai à faire.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai parcouru le document rapidement et ce qui m'a, de prime abord frappé, c'est l'augmentation de 4.200 à 4.600 du nombre de demandeurs, ce qui était déjà annoncé et qui montre que la situation est grave. La Commune subit en fait les conséquences des mesures fédérales. Le cri bien fort que vous poussez est légitime et j'invite aussi le Collège à le faire. J'ai cru comprendre qu'il y avait des réductions au niveau des articles 60, vous l'avez spécifié. Je constate qu'il y a un désinvestissement. Et je voudrais avoir l'assurance qu'on postpose mais qu'on n'annule pas. J'ai remarqué aussi à plusieurs reprises que les coûts salariaux sont en baisse, à cause du non-remplacement du personnel qui subit les conséquences des mesures fédérales et qui se trouve à bout. Y-a-t-il aussi des conséquences sur les absences pour maladies ? Je vois aussi une citation que je ne

m'explique pas : « des interventions du pouvoir central vis-à-vis de l'équilibre proportionnel, etc.". Est-ce que vous pouvez expliquer en quoi consiste cette intervention, car là il y a plus de questions que de réponses ?

J'ai entendu aussi parler de changement au niveau du personnel, notamment par rapport à la prime de fin d'année sans consultation du personnel. Qu'en est-il ? Je vois aussi qu'il y a une baisse de 200.000 euros au niveau de l'INAMI par rapport à la maison de repos qui rencontre déjà des difficultés depuis quelque temps. A quoi est due cette situation ? Ce que je trouve aussi ahurissant, c'est la baisse de 22.000 euros du montant consacré à l'aide aux usagers en difficulté par rapport à la facture énergétique; je ne comprends pas parce que je reçois de plus en plus de gens confrontés à ce genre de difficultés et qui ont vu leurs factures exploser. Comment se fait-il que, au moment où tout le monde se plaint de l'augmentation des factures liées à l'énergie, on peut prévoir une diminution des interventions du CPAS en la matière ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Monsieur le Président, je vais rajouter un certain nombre d'éléments. Monsieur le Président du CPAS a raison de dire qu'il y a des représentants de l'opposition et de la majorité qui siègent au sein du CPAS. Je n'étais pas là la dernière fois pour apporter justement une expertise plus approfondie, mais je me suis quand même permis d'imprimer les 142 pages, je me suis permis également aussi d'apporter un jugement objectif par rapport aux données. Ce qu'on remarque, sans rentrer dans les détails, c'est que, d'une façon générale, les postes de dépenses et ainsi pour toutes les fonctions diminuent fortement; et là on peut s'inquiéter parce que tant au niveau des frais du personnel que des frais de fonctionnement, il y a diminution. Cela veut dire, que quelque part, le CPAS remplit sa fonction, parce qu'il doit pouvoir gérer un certain nombre de coûts, ce qu'il fait admirablement, mais ce n'est pas ça qui est inquiétant. Ce qui est inquiétant c'est que les maisons de repos - et Monsieur De Block l'a signalé également - connaissent une réduction en termes de moyens. Par rapport aux recettes, le Président du CPAS l'a signalé également, il y a une diminution de 500.000 euros. Tout ça fait que, demain, pas plus tard que la semaine prochaine ou dans un mois probablement, on demandera encore une modification budgétaire puisque le CPAS sera confronté à une situation beaucoup plus douloureuse que celle que nous avons prévue précédemment. Et ce, pour toutes les raisons évoquées, dotation insuffisante, diminution des subsidiations, des articles 60, dépenses gelées, voire parfois diminuées - et là les chiffres en témoignent, avec des diminutions de milliers, voire de plus d'un million d'euros dans l'ensemble. Alors, comment est-ce que, aujourd'hui, un CPAS qui a été par le passé un exemple et continue à l'être, je pense, au niveau de sa gestion en arrive-t-il là - et loin de moi l'idée de mettre le doute par rapport à la gestion qui est proposée aujourd'hui - mais, c'est surtout sur le plan des moyens à court et moyen terme.

Donc, j'ose espérer que nous n'allons pas être confrontés à une situation où la Commune sera à un moment donné confrontée à une demande de dotation supplémentaire, parce que la demande qui est aujourd'hui adressée à la Commune est insuffisante. Insuffisante, je le répète, et je voudrais que ça soit acté pour qu'on ne vienne pas nous dire que ça n'a pas été demandé. Je peux vous assurer que dans quelques mois, il y aura une autre modification budgétaire, trois, voire quatre. Et je pense que 2016 va être une année douloureuse en terme de demande de subsidiation, demande de dotations supplémentaires

pour simplement faire face aux besoins minimums de fonctionnement. Avec toute la crise que le secteur rencontre, je pense qu'il faut être conscient que le CPAS ne pourra pas tenir seul si les dotations nécessaires ne sont pas données, si on continue à geler, tant au niveau des frais de fonctionnement que des rémunérations des travailleurs, où il y a des diminutions; Il faut aller vers les chiffres - ce que nous n'avons pas eu le temps de faire - et il y a des postes alarmants en termes de rémunérations, de diminution de postes de travail, tout simplement pour faire face à des exigences de la Région. Cela conduit à être attentifs, parce que, encore une fois, on sera encore amenés à discuter ici, à voter une modification budgétaire. Et je pense que, avant toute modification budgétaire, cet exercice mérite une section réunie. On accorde des sections réunies pour beaucoup de choses, mais ce sont des thématiques très importantes qui demandent non seulement une conscientisation, mais aussi une objectivation, une compréhension des chiffres et une implication de tout un chacun. Il ne s'agit pas de majorité contre opposition, mais je pense que l'institution du CPAS doit unir tout un chacun à devoir relever les défis de demain, des défis qui sont grands. En tant que conseiller CPAS, je réitère mon inquiétude par rapport aux besoins du CPAS de demain.

Merci beaucoup.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Merci.

Ik geef het woord aan Mijnheer Rahali.

Dhr. Rahali :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Er zijn veel interessante dingen gezegd door onze collega's hier vandaag. Ik persoonlijk voor de SPA ga natuurlijk niet kunnen voor stemmen voor het budget en die wijziging van wat ik niet op de hoogte ben. Ik vind natuurlijk jammer dat het eigenlijk zo krap is en op het laatste moment honderd vijftig pagina's te gaan lezen dat was voor mij onmogelijk. Ik heb dat niet zoals mijnheer Achaoui kunnen doen en het spijt me.

Pour le reste, j'apprécie en tout cas l'honnêteté de Monsieur Vandenhove quand il dit qu'il y a un besoin de financement réel pour le CPAS et je ne peux qu'y souscrire et applaudir au fait qu'il connaît la réalité du budget du CPAS et de ses besoins, enfin, quelqu'un de la majorité qui montre la réalité des signaux d'alarme. Pour ne pas prendre trop de temps, je vais poser une question.

Ik zie en ik merk dat er effectief voor de veiligheid verhoogd dus meer politie op straat.

La police demande qu'il y ait plus d'effectifs, ce qui est une bonne chose. Mais où est la priorité pour la Commune par rapport aux Molenbeekoïes.

Merci.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Je ne peux qu'approuver le constat qui a été fait par notre collègue Vandenhove concernant les sous-financements structurels, que ce soit côté CPAS, que ce soit au niveau de la Commune elle-même. En janvier 2015, il y avait des prévisions publiées dans la presse par rapport au nombre de personnes susceptibles - ou qui, mathématiquement, - vont être exclues du chômage. Les chiffres avancés en janvier concernant la commune de Molenbeek étaient de plus 750 Molenbeekois qui allaient être privés du droit aux allocations de chômage. Aujourd'hui, nous sommes fin décembre, les chiffres que Monsieur Vandenhove a relevés comptabilisent les nouveaux dossiers jusqu'au mois de septembre. Première question, ce nombre, vous l'avez indiqué, s'élève à 427 dossiers et j'imagine qu'une centaine de dossiers se sont rajoutés entre temps, entre septembre et décembre; cela fait quand même qu'il y a plusieurs centaines de Molenbeekois qui ont disparu dans la nature, qui ont été effectivement sanctionnés par rapport à leurs allocations chômage. Quid de ces personnes-là ? Des démarches ont-elles été faites au niveau du CPAS ? Est-ce qu'on les a refusées par rapport à une demande d'aide du CPAS et pour quelles raisons ?

La politique des articles 60 est quand même un outil important au niveau communal de réinsertion socioprofessionnelle et qui permettait, in fine, aux personnes concernées de récupérer leurs droits au chômage et d'atténuer ces mesures, en tout cas, inqualifiables pour notre groupe. On décide de les compliquer dans le sens où on décide de revenir sur les avantages qui étaient octroyés auparavant au CPAS, notamment en matière de cotisations patronales. J'aimerais donc avoir quelques précisions là-dessus : quel était préalablement le coût en matière de cotisations patronales d'un article 60 au CPAS et quel en est le coût aujourd'hui ? Et combien d'articles 60 seront touchés par cette diminution ?

On entend aussi que le CPAS n'aura plus droit à un subside qui s'élevait à 500.000 euros. A côté de ça, il y a d'autres aides du même ordre de grandeur qui venaient du Fédéral, cela veut dire qu'aujourd'hui le CPAS perd un million d'euros, mais c'est compensé sur l'opération one-shot, donc pour cette année, à hauteur d'une mesure qui permet une dotation de 925.000 euros, c'est-à-dire qu'il y a quand même un déficit de plus de 75.000 euros, simplement pour cette année 2015, car pour l'année 2016, on ne sait pas ce qui va arriver. Il n'y aura peut-être pas de compensation qui ne se porte que sur 2015. Mais on ne sait pas pour 2016, et s'il y en a une, on ne sait pas quelle sera son importance. Tout ça pour dire que ça n'augure rien de bon. Outre le fait qu'il risque d'y avoir courant 2016 une ou plusieurs autres modifications budgétaires au niveau du CPAS, on continue à accentuer le sous-financement structurel du CPAS en espérant que la Commune vienne à la rescousse. Mais la Commune est elle-même dans des conditions très difficiles et doit prendre des mesures douloureuses. Donc, toutes ces inquiétudes-là pèsent lourdement. Et il est souhaitable lors des prochaines modifications budgétaires qu'on ait des sections réunies - c'est vraiment important - pour qu'on ait véritablement une idée beaucoup plus précise par rapport à ce qui est en train de se tramer aujourd'hui, parce que, vraiment, tout ça fait extrêmement peur.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Une série de constats ont été effectivement pointés du doigt par mes prédécesseurs, je ne vais donc pas tout réitérer. Tout le monde est d'accord pour dire que la situation financière du CPAS est assez inquiétante, alarmante et que, malgré les modifications budgétaires, malgré la dotation communale, et malgré les petites subventions, ces différentes aides financières ne pourront pas subvenir pleinement aux besoins du CPAS. Nous sommes toutes et tous d'accord sur ce constat. Je voudrais vous poser des questions précises et, surtout, en venir à des prises de solution. Puisque le constat est dramatique et consternant, quid des pistes de solution à prévoir pour l'année 2016 mais pas uniquement ? Car il est important de nous projeter déjà sur le moyen et long terme. On sait que, malheureusement, compte tenu des mesures assez contraignantes du Fédéral, l'impact va toucher directement les CPAS et les communes les plus densément peuplées, un impact néfaste donc sur l'enveloppe budgétaire du CPAS. Quid donc des solutions à envisager pour les années à venir, compte tenu du fait que j'entends ici que, malheureusement, les frais de fonctionnement ont été largement diminués, que cela va nécessiter certainement une restructuration au sein des équipes, que, comme vous l'aviez déjà dit, Monsieur le Président, du personnel ne sera pas remplacé. Et que compte-tenu de cette décision, la charge de travail supplémentaire pour le personnel ne pourra qu'augmenter. Comment comptez-vous répondre aux inquiétudes de nombreux travailleurs qui aujourd'hui se posent une série de questions quant à non seulement leur avenir professionnel mais aussi par rapport aux conditions de travail quand on sait qu'un travailleur est amené à travailler doublement. Je voudrais également revenir sur les aides octroyées au CPAS : est-ce qu'on peut nous faire un bilan, une évaluation du nombre de RIS accordés après ces mesures du Fédéral, est-il en augmentation ? Y-a-t-il une augmentation des aides financières accordées aux primo-arrivants sur le territoire belge ? Qu'en est-il également de l'octroi de l'aide médicale ? Est-elle en augmentation ou en diminution ? Quid des aides supplémentaires accordées par rapport aux factures énergétiques et en termes d'inscriptions aux cours de français ? Ce serait bien d'avoir une évaluation sur toutes ces aides. Si ce n'est pas possible ce soir, j'attendrai le prochain conseil communal.

Je vous remercie.

M. le Président :

Je vais de nouveau demander un peu de silence.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Nous, on n'a jamais voté contre le budget ou les modifications budgétaires du CPAS. C'est une institution tout à fait indispensable et Monsieur Vandenhove a, entre autres, des qualités humaines, et je suis sûr qu'il est l'homme de la situation pour la gestion du CPAS. Je regrette de ne pas avoir reçu les documents pour pouvoir faire des appréciations meilleures et poser toutes les questions. Je conçois très bien que les décisions du Fédéral ont un impact très fort sur nos CPAS, comme le fait d'exclure des gens du chômage, de diminuer l'intervention financière... Et notre commune est sous plan d'assainissement et je pose la question de savoir où on va trouver les moyens nécessaires. On parle de renforcer la sécurité, mais je voudrais que la priorité politique de notre commune soit portée sur ces problématiques. Je ne voterai pas contre cette modification budgétaire, bien que je n'aie pas

les détails que j'aurais aimé avoir pour pouvoir apprécier. Donc, je m'abstiens pour cette modification.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

J'ai deux questions par rapport à l'augmentation du nombre d'exclusions, 437 nouvelles personnes inscrites, mais 60 % vraisemblablement exclues au niveau fédéral. Quel est leur profil, leur âge, leur niveau de scolarité ? Par ailleurs, vous avez évoqué les montants de transfert, justement des moyens fédéraux, il y a quand même des moyens qui ont été obtenus au niveau régional, il y a quand même une prise en charge, qui est passée du niveau fédéral au niveau régional ...

M. le Président :

Merci Madame P'tito.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

J'ai une question à poser au Président du CPAS. Est-ce que, en ce qui concerne les articles 60, sincèrement, ce n'est pas un choix politique que vous faites de les diminuer aussi fortement ? Parce qu'avant, ce sont des postes qu'on protégeait et, à la limite, on trouvait des mises à l'emploi, des formations qualifiées, pour un nombre beaucoup plus grand. Je suis désolée, je n'ai pas pu prendre connaissance du document. Pour le reste, il est quand même désolant que le personnel soit mis à mal, d'après ce que j'ai entendu au cours de cette soirée.

M. le Président :

Merci.

Monsieur Vandenhove va répondre à toutes ces nombreuses questions.

M. Vandenhove :

J'aurai besoin de faire appel à mon joker pour les questions plus techniques. Globalement, pour tous les investissements, je confirme qu'on postpose. Pourquoi ils n'ont pas été faits cette année, parce que la confection du budget a été tardive, donc il a été impossible d'aller plus loin dans les investissements. Donc, c'est un engagement formel que je prends, tous les investissements et tous les projets prévus du CPAS auront lieu, ils sont juste postposés d'un an. Donc, tous les nouveaux bâtiments, les projets relatifs au troisième âge et qui sont annoncés lors de la note de politique générale seront faits, mais seront retardés quelque peu, vu les problèmes plus globaux que connaît la Commune.

Par rapport au FSE, je confirme que c'est une situation spécifique à la région bruxelloise où les CPAS, contrairement à la Flandre et à la Wallonie, ne peuvent pas faire appel au Fonds social européen régional. J'ai assisté à plusieurs présentations d'appel à projets il y a deux mois et il a été dit « niet » pour les CPAS bruxellois. A côté de ça, on a supprimé le seul FSE auquel les CPAS pouvaient faire appel qui était le Fonds social européen fédéral et qui a été régionalisé, mais pas pour les CPAS. On nous promet, on agit au niveau de la conférence des présidents de CPAS, mais on nous dit que ça ne sera pas en 2016, mais peut-être en 2017, que se fera le retour de la possibilité pour les CPAS de faire appel aux moyens du FSE. C'est une absurdité, une injustice, mais c'est le seul opérateur en région à ne pas pouvoir introduire de projet. C'est regrettable, mais c'est comme ça.

Par rapport aux aides fédérales, c'est vrai que la seule certitude qu'on avait, c'est celle de 926.000 € sur 2015 et je dois être honnête et dire qu'on a eu la visite du ministre Borsu en conférence des présidents de CPAS, il y a trois ou quatre mois, qui a pris l'engagement de réfléchir à un système structurel, un système qui ne serait pas une aide forfaitaire, mais une aide sous forme d'une augmentation du revenu d'intégration. Mais c'est encore en cours de réflexion. On irait plutôt vers une augmentation du remboursement. Pour le moment, on est remboursé à hauteur de 70 %. Au niveau du revenu d'intégration, on parle de 3 % par personne, donc on arriverait à un remboursement de quelque 73 %, montant promis pour 2015. Donc, on ne va pas rien avoir, mais on verra. Je crois en tout cas qu'il y a une prise en compte des besoins des CPAS au niveau de l'Etat fédéral. C'est impensable qu'on n'ait rien, mais on est en train de réfléchir à la forme plutôt qu'au montant.

Par rapport au personnel, - il n'y aura plus de modification budgétaire sur 2015, il reste quinze jours avant la fin de l'année, il y aura un budget - le CPAS va faire son budget en fonction de ses besoins et, pour moi, ce qui reste essentiel est que le CPAS n'est pas un Bancontact, c'est un lieu où l'on fait de l'accompagnement. Et pour faire de l'accompagnement, il faut une charge de travail raisonnable pour les assistants sociaux. Donc, je vais continuer à taper sur le clou, le budget sera fait en fonction des besoins évalués et nécessaires. Ce sont des choix qu'il faudra faire. Mais en tout cas, la manière dont nous allons faire le budget tiendra compte de ces choix-là. Au niveau des assistants sociaux, je crois qu'on ne peut pas aller plus loin en termes de charge de travail, il faudra en tenir compte, comme il faudra tenir compte aussi du nombre de personnes supplémentaires qui sont venues. Ce qui nécessitera encore l'engagement de personnel supplémentaire qui sera demandé.

Par rapport à la prime de fin d'année, il y a simplement une mesure qui a été prise pour que la prime de fin d'année des membres du personnel du CPAS soit octroyée de la même manière que la prime de fin d'année du personnel communal, ça concerne très peu de personnes et c'est la manière de calculer le salaire brut qui était différente au CPAS et à la Commune; c'est simplement une mesure qui consiste à mettre tout le monde au même niveau, mais ça ne touche pas le différentiel de 11.000 euros je crois pour la totalité du personnel. Donc, ce n'est pas une mesure extrêmement importante, c'est simplement une mesure de régularisation pour que le personnel du CPAS soit considéré de la même manière que le personnel communal, à la demande des syndicats. C'est une obligation de la Loi organique.

(Colloque - Gesprek)

M. le Président :

Vous avez terminé, Monsieur Vandenhove ?

M. Vandenhove :

Par rapport au nombre de personnes aidées, on a un guide, un tableau de bord mensuel qui montre l'évolution. Ainsi, en septembre 2015, on a 4.637 personnes qui bénéficient du revenu d'intégration et 1.054 personnes qui ont l'aide équivalente. C'est là qu'on a pu voir qu'il y a une augmentation de quelque 400 demandes. La manière d'octroyer les allocations de chômage et la manière d'octroyer le revenu d'intégration sont différentes, notamment pour les cohabitants. Donc, il y a des personnes qui ont été exclues du chômage mais qui ne peuvent pas entrer en ligne de compte au niveau du CPAS, parce que simplement la loi nous l'interdit, les règles ne sont pas les mêmes. Donc, peut-être que ces gens ne sont pas venus parce qu'ils savaient qu'ils n'y auraient pas droit.

On prendra l'initiative l'année prochaine en matière d'information parce qu'il faut que les gens soient au courant de l'existence du CPAS et de ce qu'ils peuvent demander et attendre du CPAS. C'est important qu'ils puissent savoir de manière large que le CPAS existe et qu'ils sachent les droits et les devoirs y afférents. On est en train de réfléchir à une formule qui permettrait d'informer la population là-dessus.

Mme Bastin :

Si je peux me permettre un tout petit ajout, c'est que, s'agissant des personnes exclues du chômage, leur dossier doit être examiné de manière aussi approfondie, que ce soit ceux qui reçoivent le revenu d'intégration ou ceux qui n'ont rien. Le dossier doit être instruit par les assistantes sociales de façon tout à fait approfondie pour les deux cas, un travail quand même très consistant.

M. Vandenhove :

Les articles 60, ce n'est absolument pas un choix politique. Bien au contraire, si j'ai un choix politique à faire, c'est l'augmentation du nombre d'articles 60. Simplement, la manière d'octroyer les subventions au CPAS pour les articles 60 a changé. Avant, on recevait un certain nombre de postes et maintenant on fonctionne avec une enveloppe fermée. Après la régionalisation, la Région a pris le même mode de fonctionnement que l'Etat fédéral . Il a fonctionné avec la même enveloppe qu'on nous a octroyée et cette enveloppe ne nous permet pas l'engagement d'articles 60 supplémentaires et c'est à mon grand regret. Parce que un article 60 est quelqu'un qui à terme quitte le CPAS et qui donc ne sera plus à charge de la collectivité.

(Colloque - Gesprek)

M. le Président :

Si on pouvait quand même éviter les apartés. Monsieur Vandenhove, finissez, puis après si vous voulez réagir...

M. Vandenhove :

Au niveau des frais de personnel, sur le montant du retour, il y a la moitié du moratoire qui nous est imposé en début d'année. Donc, on a eu pendant quelques mois l'interdiction de remplacer du personnel. Ce moratoire a été levé assez vite et très rapidement pour le personnel social et le personnel de soins à la maison de repos. Mais il y a eu une période de moratoire où l'occupation de certains postes qui étaient vacants ne pouvait se faire car on ne pouvait pas les remplacer. Quelqu'un qui était en maladie n'était pas nécessairement remplacé, donc il y a un fonctionnement ordinaire. Il y a quelque chose

d'extraordinaire cette année qui est dû au moratoire, mais ça ne sera pas le cas l'année prochaine où ce moratoire est levé et on aura le droit de remplacer le personnel, notamment le personnel social dès l'instant où le poste est vacant.

Le CPAS est un partenaire privilégié par rapport notamment aux 18-25 ans dans les mesures d'accompagnement. Je crois qu'il faut - un aspect dont on insiste beaucoup - mettre les moyens sur la sécurité, mais il faut aussi des moyens au niveau de la prévention et au niveau du CPAS. Je crois qu'on est un des acteurs importants dans lesquels des choses doivent se passer. Moi je souhaite absolument que pour les 2.000 jeunes qui sont au CPAS, il y ait 2.000 projets, peut-être pas 2.000 solutions, mais au minimum 2.000 projets qui soient imaginés avec les jeunes. Donc, ça nécessite des gens qui ont du temps pour faire ces projets. Je crois qu'on ne doit pas laisser les jeunes dans le doute, dans l'inaction, il y en a 1.000 qui sont pris en charge par notre cellule formation, ça veut dire qu'il y a encore 1.000 autres qui doivent être aidés. Cet appel a été fait et entendu, on est maintenant en attente de réponse, notamment du Fédéral.

J'aime bien quand le Fédéral dit qu'il veut aider Molenbeek ... Et je dirais aussi que quand il y a un déficit, il est toujours compensé par la Commune jusqu'à présent. Et je regrette que ce soit la Commune qui doive le faire. Mais elle le fait, les besoins jusqu'à présent du CPAS ont été couverts. Et je crois que c'est quand même important de le dire aussi.

M. le Président :

Merci.

Madame Bastin, rapidement, un petit complément.

Mme Bastin :

Un petit complément à ce qu'a dit Monsieur le Président. Par rapport à Arcadia, il faut savoir que les subventions ont été essentiellement données pour des personnes MRS, puis pour des MR. Donc, nous avons dû rechercher des personnes qui soient dans ces conditions parce que les subventions INAMI étaient aussi en fonction de l'état des résidents qui allaient venir, et faisaient que ces résidents à ce moment-là ont un âge très avancé. Nous avons dû malheureusement constater un certain nombre de décès, malgré tous les soins qu'on leur a donnés, donc ça fait aussi partie du fait que, ayant une diminution des résidents, les subventions nous sont forcément supprimées, mais le nombre recommence depuis une quinzaine de jours à être de nouveau en augmentation.

M. le Président :

Merci.

M. Vandenhove :

Une question à laquelle je voudrais apporter une réponse, un oubli : par rapport au budget énergie, ce n'est pas une décision du CPAS d'octroyer 22.000 euros en moins, c'est simplement qu'on a reçu 22.000 euros en moins à distribuer. Par contre, on a pris comme mesure par rapport aux besoins d'augmenter le taux d'intervention. Notre ligne de conduite faisait qu'on intervenait à 80 % dans le remboursement des factures et on a décidé cette année d'intervenir à 90 % parce que, justement, les factures augmentant, les besoins sont plus importants. Maintenant, le budget était en diminution en 2015 et on attend le budget

2016, c'est aussi l'un des points sur lesquels il faut insister pour qu'on prenne en compte les vrais besoins de la population de Molenbeek.

La proportionnalité, ça, je dois avouer, c'est très technique, je ne sais pas y répondre. Si vous voulez une réponse, Monsieur Bex est là pour ce faire.

Mme Bastin :

Encore un petit ajout : ce tableau de bord est distribué tous les mois aux conseillers CPAS qui peuvent donc l'examiner. Au niveau de la transparence, les tableaux sont clairs, toutes les questions peuvent être posées, le Président est à disposition, les fonctionnaires aussi peuvent éclairer les conseillers à tout point de vue.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Merci pour les réponses. J'ai encore quelques questions. Sur la prime de fin d'année, j'ai cru comprendre que c'est 15.000 et pas 11.000. Est-ce que vous pouvez expliquer la différence et, deux, est-ce qu'il y a un accord syndical ? Car j'imagine que la prime de fin d'année doit être payée avant la fin de l'année et c'est urgent.

M. le Président :

Monsieur De Block, excusez-moi, je voudrais quand même rappeler qu'on est simplement en train de parler de modification budgétaire, pas du budget du CPAS. La question était à poser la première fois, maintenant vous devez réagir, mais il n'y aura plus de réponse aux questions, on ne pose pas de question la deuxième fois. Donc, soit vous régissez à ce que Monsieur Vandenhove a dit ...

M. De Block :

...Il y a une divergence par rapport aux chiffres, entre vos chiffres et les nôtres. Je suis interpellé par le fait que la prime de fin d'année doit être donnée avant la fin de l'année et j'espère que la Commune aura un accord avec le syndicat.

J'ai posé une question pour laquelle je n'ai pas reçu de réponse. C'était pour savoir si vous avez constaté une augmentation du nombre de malades ou de périodes de maladies. Je n'ai pas eu de réponse concrète sur le fait qu'il y a une charge de travail qui augmente. Vous avez parlé de 495 dossiers qui sont en plus, combien cela représente-t-il ? Et j'aimerais bien savoir pour la prochaine session, vu que vous ne pouvez pas répondre maintenant, le nombre de personnes qui vous manque en termes d'AS et de personnel pour bien traiter tous les dossiers. Je vous donne la possibilité de répondre une prochaine fois.

J'avais une autre interrogation sur ce que Madame Bastin et Monsieur Vandenhove m'ont donné comme réponses. C'est par rapport à la réflexion sur les cohabitants qui, pour le moment, ne seraient pas venus. Je suis intéressé de savoir en quoi consiste le rapport hommes-femmes sur les 495 qui sont venus et si on voit que ce rapport est biaisé dans la mesure où peu de femmes font cette démarche, parce que ce sont elles qui sont évidemment dans la situation de cohabitantes. Oui, la situation est grave et j'aimerais bien

qu'on prenne le temps d'analyser tout ça, de donner un signal fort et de creuser le sujet en sections réunies. Et je suis prêt à faire une lettre écrite pour dire avec le président du CPAS que ça ne va pas et qu'il nous manque des moyens régionaux, fédéraux et européens.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Donc, je pense qu'on peut passer au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 25 votes positifs, 17 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 25 positieve stemmen, 17 onthoudingen.

M. le Président :

Ah, Monsieur van Damme veut justifier son abstention.

M. Van Damme :

Tout d'abord, je veux excuser Madame Tania Dekens qui normalement suit le dossier du CPAS avec beaucoup d'attention et beaucoup d'intérêt et d'engagement. Elle est malade. Moi-même, je n'ai pas pu par conséquent préparer ce point, parce que nous l'avons eu très tardivement, ce que je regrette. C'est la raison pour laquelle je n'interviens pas sur ce sujet.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour justifier l'abstention.

M. Ikazban :

Merci monsieur le Président.

Il y a deux raisons à cette abstention. D'abord, comme je l'ai dit tout à l'heure, on a reçu 140 pages de modifications budgétaires ce matin. C'est un peu difficile de faire une analyse fine. Je suis certain que mes collègues de la majorité n'ont pas eu également l'occasion de lire et de consulter ces 140 pages. Et nous ne votons pas contre parce que nous soutenons l'action importante du CPAS pour les citoyens les plus fragilisés et nous voulons aussi témoigner notre soutien au personnel fortement mis à contribution dans des conditions difficiles, vu la crise que nous connaissons.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

9. Finances - Budget communal de l'exercice 2016 - Arrêt de crédits provisoires pour le 1er trimestre 2016.
Financiën - Gemeentebegroting van het dienstjaar 2016 - Vaststelling van voorlopige kredieten voor het eerste trimester 2016.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Conformément à ce qui se fait généralement chaque année, bien évidemment que nous allons voter pour ce principe-là parce que c'est fondamental, dans l'attente, bien sûr, qu'il nous sera présenté cette fois-ci, j'ose espérer, plus tôt, comparé à l'année passée où il l'a été tardivement. Cette fois-ci, on est sous tutelle et j'ose espérer que le budget 2016 sera disponible pour tous les conseillers afin d'apporter les jugements et les motivations nécessaires.

Merci.

M. le Président :

Merci. Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

10. Caisse communale - Banque Belfius - Souscription au produit « easycard ».
Gemeentekas - Belfiusbank - Intekening aan het produkt "easycard".

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Comme vient de le dire Monsieur Achaoui, c'est effectivement pour les paiements, étant donné que, dans le cadre de certaines activités, les fonctionnaires communaux doivent payer en cash. L'argent n'est pas perdu, la banque supprimait la première carte et la remplaçait par une nouvelle. Donc, c'est pour éviter des problèmes d'égarement d'argent.

Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Evidemment, l'idée de la carte peut être considérée comme un élément positif. Mais il y a une interrogation par rapport aux abus, à la question de savoir s'il y a des mutations

internes, en termes d'utilisation de la carte. Tout ça est important parce qu'une carte reste une carte avec un montant important qui, s'il n'est pas contrôlé, risque d'avoir des abus, comme cela peut se produire.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je suis content d'entendre l'explication de l'Echevin des Finances parce que ça m'intriguait. On ne peut pas s'opposer à ça mais, pour la boutade, on peut se demander à quoi ça sert de donner une carte alors que les distributeurs disparaissent les uns après les autres ...

M. l'Echevin El Khannouss :

Pas mal, celle-là !

M. le Président :

Merci. Je signale, pour la forme, que je m'abstiendrai. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 41 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 41 positieve stemmen, 1 onthouding.

**11. Taxes communales - Taxe sur les pompes distributrices de carburants - Modification pour 2016 à 2018 inclus.
Gemeentebelastingen - Belasting op de brandstofpompen - Wijziging voor 2016 tot 2018 inbegrepen.**

M. le Président :

Monsieur Haouari voulait intervenir sur les cinq points qui viennent relatifs aux taxes communales.

M. l'Echevin Haouari :

Je serai très bref. C'est juste pour dire que dans le cadre des sections réunies lundi dernier, vous avez eu l'occasion de poser vos questions et d'avoir des explications. un mail a été envoyé par rapport à un complément d'information ; d'autres questions avaient été posées lors de cette section réunie et les réponses n'étaient pas directement disponibles. Je reste donc à votre disposition, s'il y a d'autres questions.

Merci.

M. le Président :

Donc, il s'agit des points 11 à 18 qui tous, concernent les taxes communales. Je vois que Monsieur Gjanaj désire intervenir.

M. Gjanaj :

Monsieur le Président, concernant les taxes communales, j'ai l'impression que le nouveau slogan à Molenbeek est « je suis taxé, donc je vis » ou plutôt « je vais mourir bientôt », parce que, en terme d'aide à l'économie locale, je trouve que les augmentations que vous proposez sont d'autant plus injustes que ce secteur-là est déjà fortement perturbé par la crise internationale, et ce n'est vraiment pas le moment, en termes de taxes, d'aller encore une fois remettre une couche sur un secteur qui est le poumon de l'économie molenbeekoise, car si on n'a pas de grosses industries, on a des petits commerces. Et, dans ce contexte-là, vous doublez quasi toutes les taxes. Selon un petit calcul que j'ai fait, rien que sur les prévisions par rapport à l'année 2015, la politique menée entraîne 200 euros de taxes de toute sorte, par commerce. Donc, quand on se retrouve avec un montant pareil, on se demande vraiment ce que vous êtes en train de faire par rapport aux entreprises avec ces augmentations. Je comprends votre préoccupation à essayer d'équilibrer le budget mais, d'un autre côté, si vous taxez les entreprises et si vous y allez fortement, vous allez vous retrouver avec un taux de chômage encore plus important. Et quand on voit la croissance des faillites à Molenbeek, on voit qu'il s'agit d'une croissance exponentielle. La création d'entreprises n'est plus si importante que ça et les faillites augmentent. Cela veut dire que vous êtes en train de taxer un secteur essentiel, un des points les plus importants à Molenbeek. Malgré le contexte, ce serait quand même une augmentation des possibilités d'emploi pour la jeunesse qui est explosive à Molenbeek. Donc, je me demande vraiment ce que vous êtes en train de faire. Par ailleurs, chaque année, vous bénéficiez de la part de la Région de Bruxelles-Capitale d'un montant de près de 1.465.000 euros rien que pour 2015 qui sert, en fait, à promouvoir le développement local. En son temps, ce montant avait été octroyé pour enlever quelques taxes, surtout celles qui frappaient la force motrice. Mais, un des points du contrat que vous avez signé avec la Région, est de faire en sorte que la Commune – je vais lire pour que vous sachiez exactement de quoi il est question : « la Commune met en œuvre toutes les mesures afin de concrétiser les initiatives visant la création d'un climat fiscal favorable sur tout le territoire de la commune ». C'est pour cette raison-là que, notamment, vous recevez chaque année un montant de plus d'un million d'euros. Mais en voyant ce que vous êtes en train de faire par rapport aux taxes, je trouve que vous n'êtes vraiment pas en train de créer un climat fiscal favorable sur le territoire de la commune pour les commerces. Et je me demande si vous répondez encore aux conditions du contrat que vous avez signé en termes de développement économique et pour lequel vous recevez un montant de plus d'un million d'euros. Franchement, je ne comprends pas. En même temps que vous recevez de l'argent pour supprimer un nombre de taxes qui grèvent l'activité économique, vous augmentez, de l'autre côté, les taxes particulièrement sur les commerces, particulièrement sur les entreprises. Le commerce et l'économie, je le répète, c'est de l'emploi pour les jeunes. Je ne comprends pas, je veux vraiment avoir une explication par rapport à ce que vous êtes en train de faire dans le cadre du développement économique, de votre politique en faveur de l'économie. Vous vous étiez engagés dans votre programme à faire en étant business friendly, mais j'ai l'impression que vous n'êtes vraiment pas friendly pour le business. Merci.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je rejoins tout à fait ce que mon collègue disait. On peut s'inquiéter du climat fiscal qu'on est en train de créer en faveur des petites et moyennes entreprises et des

commerçants. Mais je pense également aux propriétaires, aux locataires, puisque dans le règlement-taxes qu'on nous propose il y a la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques. J'avais déjà déposé à l'époque un amendement par rapport à cette problématique, on avait augmenté le précompte immobilier de manière très importante et je plaçais pour une diminution de l'IPP qui pouvait toucher le plus grand nombre. Aujourd'hui je réitère cette demande. J'ai déposé cet amendement encore une fois, je vais l'envoyer au Président du conseil communal et au Secrétariat communal. C'est une demande que je reformule car je pense qu'on peut toujours revenir en arrière, revoir sa copie. Maintenant, j'aimerais bien entendre la réponse du Collège par rapport à cette diminution que je propose. Peut-être y-a-t-il encore une autre marge de manœuvre que je n'ai pas envisagée, je suis très ouvert là-dessus, mais je suis curieux d'entendre déjà votre réponse et votre position par rapport à cet amendement. Plus tard je reviendrai sur le point 18 concernant la prime qu'on accorde aux mono-propriétaires.

M. le Président :

Merci.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Mijn vraag gaat over punt 14. Hebt u een idee wat de meer opbrengst is door de verhoging van de verblijf taksen als ik het zo kan noemen in de hotels en aanverwanten?

Est-ce que vous avez une idée d'un apport supplémentaire par rapport à l'augmentation de la taxe dans l'article 14 ; je ne sais pas si vous avez ça, comme il y a peu d'établissements de ce genre à Molenbeek, et est-ce que vous pouvez me dire combien il y en a par catégorie ?

Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais proposer un amendement très concret sur le point 12, question qui a été soulevée en sections réunies. Pour les commerces, ce serait injuste que celui qui a 100 mètres carrés et plus paie autant que celui qui 1.000 mètres carrés. Je propose de changer le point, la règle de 300 mètres carrés et plus, de changer les 1.500 mètres carrés à 5 euros par mètre carré, ce qui fera effectivement que les grosses entreprises contribuent plus que celles dont la superficie n'est que de 300 mètres. Je dépose l'amendement.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais paraphraser mon collègue Ahmet Gjanaj qui a dit que ce n'est pas le moment. Il a raison. Vous proposez à nouveau des taxes, encore des taxes. A Molenbeek-Saint-Jean, qu'on soit aux niveaux 4 ou 3 ou sous la coupe de votre majorité, les commerçants, eux, sont toujours là, qui subissent et souffrent. En plus, quand vous taxez les commerçants, vous taxez indirectement les habitants de cette commune, car vous savez très bien qu'il y aura des conséquences, des répercussions sur les citoyens qui fréquentent ces commerces.

Je voudrais inviter tous mes collègues, de la majorité et de l'opposition, à lire – ce n'est pas 140, mais 49 pages – la note de politique générale de la majorité et à voir tout le chapitre relatif à la revitalisation économique pour constater ce que la majorité s'était engagée à faire. Moi, je voudrais bien recevoir une copie du plan d'action pour le développement économique. S'il y en a un, j'aimerais bien le recevoir. S'il n'y en a pas, pourquoi ? Par contre, des taxes pour les commerçants, il y en a énormément, beaucoup trop. J'ai eu l'occasion de discuter avec certains commerçants et ils ne savent même pas que vous vous apprêtez à voter ici plus de 600.000 euros de nouvelles taxes. Et j'ai vu un Echevin communiquer personnellement dans la presse - pas le Collège - pour dire que vous allez donner 700 000 euros aux propriétaires occupants, 700.000 supposés ! Ce n'est ni le Collège ni la Bourgmestre qui a communiqué, et je voudrais savoir si le Collège le fera et va communiquer par rapport aux 600.000 euros de nouvelles taxes. Est-ce que vous allez informer les commerçants ou attendre courageusement, c'est ironique, lâchement, qu'ils reçoivent un avertissement-extrait de rôle qui va leur indiquer cette augmentation. Et mon collègue qui a fait le calcul parle de 200 euros par mois en plus si on additionne toutes les taxes.

Donc, première question, est-ce que je peux avoir la copie de la note de développement économique et, deuxièmement, comment allez-vous informer les personnes concernées ? Je trouve franchement que mon collègue Dirk est courageux, puisqu'il vient vous proposer un amendement. Ce qu'on n'a même pas essayé de faire, nous, parce que vous avez toujours refusé les amendements de l'opposition, en général, même quand il s'avère qu'elle a raison, pour preuve, le point sur les crèches tout à l'heure. C'est pour ça qu'on ne propose pas d'amendement.

Ce que je trouve curieux, c'est que vous avez mélangé toutes les taxes, parce qu'on pourrait discuter sur certaines en fait. Mais je me demande si ce n'est pas volontairement que vous avez mélangé les taxes et si vous ne voulez pas donner l'impression que vous voulez chercher ceux qui gagnent le plus d'argent. Avec votre panoplie de taxes, les commerçants qui subissent déjà les conséquences de vos mesures, comme la fermeture après 20 heures, la diminution de places de stationnement, la fermeture de certaines rues sans concertation, seront plus durement touchés. Comme pour la chaussée de Merchtem, je n'ai pas rencontré un seul commerçant qui m'a dit avoir été au courant de sa fermeture. Je ne parle même pas des règlements sur les marchés, modifiés sans aucune concertation avec les marchands. Quand j'ai posé la question à ce sujet, on m'a répondu que la concertation se fera après. C'est une politique étrange, si c'est pour mettre les gens devant le fait accompli ! Donc, on mélange les taxes, comme je le disais, volontairement ou involontairement.

Autre remarque, et je m'arrêterai là, je trouve un peu curieux que la Commune vienne à nouveau avec des propositions de taxes pour 2016 mais sans proposition de budget. A nouveau, on met la charrue avant les bœufs. Vous allez me dire que vous n'avez pas eu le

temps ... J'ai même entendu dire que c'est à cause des attentats, ce serait donc à cause de Daech qu'on n'a pas encore le budget ! Daech a bon dos. Je n'aime pas Daech et il faut tout faire pour que nos jeunes ne soient pas embrigadés, mais soyons de bon compte, on ne va pas reprocher à ces gens-là le fait de ne pas avoir de budget ce soir et j'ai entendu cela au conseil précédent. Ce qui est curieux, c'est que la Commune est sous tutelle financière, c'est une première et j'ai même entendu dire que la tutelle est une bonne chose, parce que comme ça, on serait sur des rails. C'est bizarre alors qu'on n'ait pas de budget fin 2015, comment on peut aller puiser 600.000 euros chez les autres sans déjà définir les politiques que vous allez mener ?

Je conclus en disant que ce n'est pas le moment d'aller bombarder les commerçants avec la politique que vous menez actuellement et qui n'est ni juste, ni responsable.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Ik heb inderdaad een groot probleem met belasting verhogingen. Ik vind het ook een heel slechte periode en die crisisperiode dateert van heel lange jaren. Daar zijn we echt mee aan het lijden. Ik heb de indruk dat men het veld niet kent.

J'ai l'impression, j'ai même la certitude que la majorité ne connaît pas la réalité du terrain. Ma question est de savoir si vous avez entendu la voix des commerçants, marchands ambulants, hôteliers et marchands de voitures. Lors de la section réunie un collègue m'a dit : « je suis taxé, donc j'existe ». J'ai complété la phrase en disant : « mais je ne respire plus, je suis en train de suffoquer ». Je peux vous assurer que, personnellement, j'essaie au maximum d'écouter les Molenbeekois et aussi surtout les commerçants.

De handelaars zijn de eerste oplossing voor de problemen van de werkloosheid die meer dan 40% van onze bevolking raakt en onze jeugd.

C'est vraiment grave de ne pas se pencher sur ce point : comment créer de l'emploi via les commerçants et les indépendants. Comme l'a dit mon collègue Amet Gjanaj, il y a un budget qui vient de la Région pour soutenir les commerçants et je ne sais pas ce qu'on en fait. La taxe sur les entreprises de commerce de véhicules est tout simplement triplée, passant de 13.000 à 40.000 euros. Ce serait pour leur dire que leur place n'est pas à Molenbeek et qu'ils doivent choisir une autre commune, c'est le signal envoyé. Et Ahmed El Khannouss de dire « oui, tout à fait, pas de souci », et cela créait plusieurs centaines de jobs à Molenbeek. Merci Ahmed de confirmer ce désir de les faire disparaître de Molenbeek, c'est gentil !

Par rapport aux hôtels, on parle de 25 cents la nuitée, et on passe à 1 euro ; c'est aussi une façon de dire aux peu d'hôteliers de Molenbeek qu'ils doivent aller ailleurs alors que, eux aussi, sont des créateurs d'emplois. En parlant de marchands ambulants, vous savez, quand j'étais étudiant j'ai dû travailler dans les marchés. Et je vous assure que si je vois un marchand qui trime dans un jet privé, je lui présenterai mes félicitations, tellement c'est un domaine qui est dur. Lorsqu'on dort, lui se réveille à quatre heures du matin. A deux heures, il est censé finir, mais il doit encore remettre son stock, faire son inventaire, les

factures... et il n'a ni assistant, ni collaborateur. Dire qu'on va aussi le taxer ! Bref, je ne respire plus.

Merci.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président.

On va enfoncer encore plus le clou. On peut vraiment se poser la question de savoir s'il y a un pilote de l'avion collégial qui défend les indépendants et les commerçants. Au vu des mesures et des taxes annoncées, je pense qu'on a la réponse. Et ce qui est frustrant, c'est qu'on a vraiment le sentiment qu'il y a une ignorance manifeste de la part de nos élus et édiles politiques. Doit-on rappeler qu'il y a 50 % de taux de chômage chez les 18-25 ans, que ces jeunes sont souvent victimes de discrimination et de racisme et que leur seule solution pour s'en sortir est de lancer leur propre activité. Et pourtant, avec vos mesures, on a le sentiment que vous donnez un coup de couteau pour freiner justement l'envie d'entreprendre et que vous préférez les laisser en difficulté. Ça me rappelle un peu tout le discours sur l'assistanat, on est là pour aider nos concitoyens à avoir des projets ambitieux pour leurs familles, là où on a vraiment le sentiment qu'on a affaire à une population déjà exclue, déjà discriminée et que, finalement, vous enfoncez davantage le clou. Voilà. Merci pour eux...

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je vais maintenant donner la parole à Monsieur El Khannouss pour vous répondre.

M. l'Echevin El Khannouss :

Monsieur le Président, que de réponses !

Très honnêtement, chers collègues, je vais essayer de ne pas trop polémiquer, mais quand j'entends certaines interventions, je suis stupéfait. D'abord, je vais répondre à mon collègue Ikazban, par rapport au plan d'action. Nous avons effectivement un plan d'action que nous mettons en œuvre. Je peux, si vous le souhaitez, préparer des copies que je présenterai ici lors d'une section réunie. Il y a dans ce plan toute une série d'actions très concrètes qui sont reprises, qui ont été retardées entre autres, je l'ai expliqué, à cause d'une décision émanant du ministre du Développement économique au sein du gouvernement bruxellois, le ministre de l'Economie par rapport à Atrium. Donc, il y a dans le plan que nous avons mis en œuvre des Atriums qui s'occupent de la zone Nord-Ouest et qui jouent un rôle très important, ce qui fait que certaines actions ont été reportées. Pas plus tard que hier soir, j'étais en réunion jusqu'à 22 heures avec les fondateurs des nouvelles associations de commerçants. Nous avons pris du retard par rapport à cette partie-là, mais il y a aussi la mise sous accompagnement financier, d'où le retard par rapport à toute une série de décisions.

Je crois qu'il y a un contexte qui fait qu'on a pris du retard. Mais ce qui m'étonne un peu, ce sont tous ces chiffres qui ont été balancés ce soir. Monsieur Gjanaj, vous faites allusion à un coût en termes de taxes de 200 euros par commerce et par mois, donc de 2.400 euros par an et je voudrais que m'étayez ce chiffre, vous le spécialiste des chiffres, et, de grâce, pas de démagogie pour faire croire que nous sommes une Commune où nous taxons au-dessus de la moyenne régionale, ça montre quand même une certaine méconnaissance de la réalité de Molenbeek-Saint-Jean et des autres communes de la Région.

Concernant toute une série de taxes – et je laisserai mon collègue Haouari donner tout à l'heure des détails -, je crois que, que ce soit par rapport aux marchés que Monsieur Rahali évoquait ou par rapport à la taxe sur les nuits d'hôtels, nous sommes de loin en dessous de la moyenne régionale. Si nous prenons par exemple les taxes sur les nuitées, nous pouvons mettre à votre disposition un tableau comparatif montrant les hôtels qui se trouvent à proximité de Molenbeek sur Bruxelles, vous verrez que nous sommes à un quart si ce n'est pas moins du montant qui est réclamé dans d'autres communes. Concernant le fait que nous alignons, par exemple, le coût des occupations sur les différents marchés qui sont gérés par la Commune, il faut savoir que nous n'avons pas indexé ces prix depuis dix ans, c'est ce qui explique cette augmentation.

Je conclurai peut-être par une question posée par Monsieur Rahali sur le commerce de voitures. J'ai souri quand il a parlé de taxes qui sont imposées aux vendeurs de voitures de la rue Heyvaert. Oui, Monsieur Rahali, c'est une dynamique politique soutenue par la Région et, entre autres, par votre ministre qui est au gouvernement bruxellois, mesure qui vise à faire en sorte que les vendeurs de voitures de la rue Heyvaert soient déménagés vers un autre pôle économique qui est le port de Bruxelles. Donc, par rapport à ces commerces générant des nuisances pour les habitants de ce quartier, il y a une volonté politique de les faire déplacer vers un autre endroit où ils causeraient moins de gêne aux riverains.

Je proposerai donc très prochainement une date de sections réunies afin de venir présenter le plan de développement économique avec ce qui a déjà été mis en œuvre et avec ce qui le sera au cours des trois prochaines années. Je passe la parole à mon collègue Haouari pour les questions plus précises.

M. l'Echevin Haouari :

Merci. Je vais essayer d'être très bref et de répondre, globalement il n'y a pas eu beaucoup de questions, il y a eu surtout les cris de scandale de Monsieur Ikazban qui a rencontré un commerçant et lui a annoncé qu'il allait payer une taxe de 600.000 euros ! Je me demande pourquoi on globalise le montant de 600.000 euros qui est un montant globalisé au budget, ce n'est pas le montant que vont payer les commerçants. Je pense qu'il est important de rappeler, par rapport à cette taxe, que les commerces en dessous de 200 mètres carrés de surface sont épargnés, ne font pas l'objet d'une augmentation. L'augmentation de 375 euros vise les commerces de 200 à 299 mètres carrés et celle de 750 euros vise les commerces au-delà de 300 mètres carrés, il faut juste rappeler les chiffres. Effectivement, pour les premiers, ça fait une augmentation de quelque 30 euros par mois, et pour les deuxièmes, une augmentation d'environ 50 euros par mois. C'est une réalité. Vous dites, Monsieur Ikazban, qu'on aurait dû vous dire à quoi va servir cet argent. Je vais vous donner deux exemples qui ont été cités notamment par le Président du CPAS. Il a rappelé que le CPAS a perdu deux subsides d'une valeur de 500.000 euros chacun, pour un montant total de 1 million d'euros et que la Commune a dû compenser. Je pourrai aussi citer l'autre intervention, celle de votre collègue, Madame Piquard ; pour les crèches, pour l'ouverture de nouvelles places, les subventions d'OLINA, vous vouliez des exemples, les voici...

Madame P'Tito, merci de ne pas m'interrompre...

M. le Président :

Laissons Monsieur Haouari continuer.

M. l'Echevin Haouari :

Monsieur Rahali, en ce qui concerne votre question sur les commerces de voitures, vous avez eu un premier élément de réponse et la raison sur l'augmentation du plafond. Effectivement, c'est ce qui a été fait, ça a été dit en sections réunies, vous êtes excusé, je sais que vous avez dû gérer les commandes de frites, mais là n'est pas le problème ... On s'est juste alignés sur les montants pratiqués par la commune d'Anderlecht qui se trouve à proximité.

Concernant les montants, Monsieur Berckmans, ils ont été cités en sections réunies aussi. Je ne m'en souviens pas, mais je pourrai vous les communiquer après. Le point PRI n'est pas à l'ordre du jour, Monsieur Vossaert. L'IPP est une modification budgétaire, vous le mettez en lien avec le PRI qui n'est pas à l'ordre du jour. Ce qui l'est, c'est la prime, donc l'octroi de la prime, le montant cité par Monsieur Ikazban est de 700 000 euros.

Merci.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Monsieur le Président, je constate que les réponses ne sont pas satisfaisantes parce que j'ai posé la question par rapport au contrat que la Commune a signé et qui lui permet de recevoir un montant annuel conséquent pour le développement économique local et je n'ai pas eu de réponse. Et je voulais savoir s'il y avait déjà eu la réunion du Comité de suivi qui est prévu aux articles 7 et 8 de ce contrat relatifs justement à toute augmentation ou nouvelle taxe qui seraient imposées aux commerçants. Avez-vous donc réuni le comité de suivi ? En ce qui concerne les taxes que vous avez décidées, vous avez l'air de dire que vous ne les appliquez que pour les surfaces plus importantes, mais alors pourquoi vous les doublez ? Vous savez, toute la politique commerciale qui a été menée pendant des années a visé justement à amener les commerçants, à faire une rénovation importante de tous leurs commerces. Vous avez trois axes commerciaux importants qui sont d'ailleurs investis par Atrium et par tous les dispositifs d'aide au développement économique, ce qui a incité ces personnes à investir pour mettre à niveau leurs commerces afin qu'ils soient mieux accueillants et répondent à toutes les conditions de convivialité, etc., ce pour lequel vous êtes favorables. Et on a beaucoup de surfaces commerciales. Si vous prenez par exemple la chaussée de Gand, c'est un axe commerçant important où il y a beaucoup de commerces qui font plus de 200 mètres carrés et qui ne sont pas des multinationales. Ce sont des commerçants locaux, ce ne sont pas des commerces de luxe.

Contrairement à ce que vous pensez, ce sont des commerçants qui font vivre une population qui, sans eux, devrait aller vivre ailleurs, comme vous dites. Parce que vous semblez dire pourquoi, finalement, on aurait des taxes moins élevées qu'ailleurs. Mais pourquoi ? Parce que Molenbeek est la deuxième commune la plus pauvre du Royaume. Et

je me rappelle ce qu'avait dit Monsieur Lakhloufi au moment où il n'était pas encore dans la majorité. Il disait qu'on va peut-être réussir à en faire la première commune la plus pauvre du Royaume, ce qui serait un record malheureux. Mais je vois que vous êtes en train de travailler de façon acharnée, peut-être pour qu'on y arrive et je ne sais pas si vous êtes en train de vous rendre compte finalement de ce que vous faites. Lorsque vous mettez aussi des taxes aux commerçants ambulants, il me semble, en prétextant que ce ne sont pas des commerçants molenbeekoïses. Mais vous êtes en train de créer aussi un ghetto économique, puisqu'il y a encore des gens qui viennent ici pour enrichir l'activité économique, qui viennent aussi amener des éléments importants pour le développement économique. Et lorsque vous doublez les redevances et les taxes, finalement on va avoir ce qu'on attend et ce qu'on voit dans les chiffres, et qui se confirme, une diminution du nombre de création d'entreprises, une augmentation des faillites et des cessations d'activités qui sont maintenant à Molenbeek au nombre de 665, rien que pour l'année 2014, on n'a pas encore les chiffres pour 2015. Donc, finalement, vous êtes en train de massacrer le petit commerce qui fait vivre Molenbeek.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je vois que Monsieur Lakhloufi veut intervenir. C'est parce que vous avez été mis en cause.

M. Lakhloufi :

Simplement pour dire : oui, Monsieur Gjanaj, j'ai bien prononcé cette phrase en 2013 pour dénoncer les mesures d'austérité qui étaient prises au niveau du Fédéral. Et à l'époque, en 2013, c'était le Parti socialiste qui était au Fédéral. D'ailleurs, on a eu le débat tout à l'heure par rapport aux mesures que subit de plein fouet le CPAS, notamment par rapport aux mesures d'exclusion du chômage. Je voulais le dire tout à l'heure. Et puisque maintenant vous m'y forcez, je dis clairement que Monsieur le Président du CPAS a toutes les raisons d'avoir aujourd'hui le cœur qui saigne.

Merci.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je dois me remettre un peu de l'interpellation de Lakhloufi, parce que je suis ému, je ne vais pas dire que j'ai le cœur qui saigne, mais, enfin... Je constate simplement que Groupe d'Intérêt Communal n'est plus, aujourd'hui c'est le groupe d'intérêt financier, puisque maintenant il a changé, il a été contaminé, c'est toujours la faute des autres quand on écoute la majorité, ce sont les socialistes, c'est le Fédéral, c'est la Région, j'ai même entendu Monsieur El Khannouss, ce n'est pas sympa, parler de Didier Gosuin, alors qu'il est dans la même majorité que lui à la Région !...

M. l'Echevin El Khannouss :

... Ce n'est pas ce que j'ai dit...

M. Ikazban :

... Mais si vous aviez en face de vous Madame Schepmans, elle vous aurait répondu : « Ah, je suis certaine que vous allez interpeler votre ministre FDF ». Mais comme je ne suis pas Madame Françoise Schepmans, je ne vous le dirai pas. Alors, Monsieur El Khannouss, j'apprends que vous avez un plan incomplet de développement économique puisque vous avez dit qu'il manque une partie à cause du Ministre Gosuin, etc. Alors, j'aimerais bien vous demander s'il est possible de recevoir la copie de ce plan - incomplet - et, si possible, avant les prochaines élections communales puisqu'on est bientôt en 2016, ça sera vraiment sympa de votre part. Vous proposez vos commissions, on vous connaît... Ma question est simple, parce que vous n'avez pas été sympa avec Monsieur Rahali, par contre avec moi, si. Je vous demande juste la copie de ce plan, même s'il est incomplet, avant les prochaines élections communales, première remarque.

Deuxième remarque, je suis un peu déçu des interventions de Karim Haouari. Je comprends qu'il râte un peu parce que son collègue Echevin a parlé avant lui, alors qu'en sections réunies il a été excellent parce qu'il a été honnête - et ce n'est pas pour équilibrer que je dis ça - ayant vraiment tout expliqué. D'ailleurs, j'ai vu dans les rangs de la majorité beaucoup de gens qui étaient également contre ces taxes, évidemment, aujourd'hui, vous n'allez pas oser le dire... Donc, je suis déçu de la réaction de Karim Haouari parce qu'il se sent attaqué personnellement, alors que ce n'est pas le cas. J'ai envie de lui dire plusieurs choses. D'abord, je pense qu'il a un problème avec les chiffres arabes, parce que nous faire le coup du « on comble le CPAS », on parle de 193.000 euros, ici vous parlez de taxes, et moi je n'ai pas inventé un chiffre, c'est vous qui l'avez donné en sections réunies, vous avez cherché plus de 600.000 euros dans les nouvelles taxes, je n'ai rien inventé, c'est vous qui l'avez dit. Plus de 600.000 euros de nouvelles taxes ! Donc, vous avez un problème avec les chiffres arabes, mais on est plusieurs ici à avoir la gentillesse, si vous le souhaitez, de vous donner éventuellement quelques cours.

M. l'Echevin El Khannouss :

... Quelle prétention !

M. Ikazban :

... Je ne parlais pas de moi, il y a d'autres spécialistes, je ne suis pas spécialiste. Je voudrais aussi faire remarquer à Monsieur Haouari d'arrêter de comparer chaque fois avec les autres communes. Vous l'avez dit vous-même en sections réunies, ayez le courage de le dire ici devant tout le monde. Vous avez dit « comparaison n'est pas raison » et, nom d'un chien, arrêtez de comparer Molenbeek aux autres communes, Molenbeek subit de plein fouet la crise, la stigmatisation, une politique qui est inexistante pour les commerçants qu'on n'aide pas et Molenbeek doit être défendue. Vous êtes en train de créer un désert économique, les banques, les postes, tout le monde part. Et vous êtes en train d'étrangler les commerçants, et ça, c'est une réalité.

Je constate que vous n'avez pas répondu à la question concernant l'information. Et j'ai retrouvé le fameux article où un Echevin parle de 700.000 euros que vous allez redistribuer à la population. En fait, vous allez redistribuer à d'autres ce que vous prenez dans une main, on va encore voir comment ça va se faire... Mais je vais donner un exemple et je m'arrêterai là, Monsieur le Président, je rappelle qu'on a regroupé plusieurs points. Un exemple d'injustice flagrante dans ce que vous proposez : vous voulez taxer de la même façon le commerçant qui a une surface de 301 mètres carrés et celui qui en a 3.000 mètres carrés. Vous voulez demander la même chose aux deux et, moi, je pense qu'ils ne sont pas égaux. Et cette taxe que vous appliquez est totalement injuste, impardonnable. Vous ne

tenez pas compte de la réalité et je me demande - car il y a plusieurs pages, 6 ou 7, sur le développement économique, et le MR qui allait aider les commerçants est dans la majorité - comment vous avez pu pondre ce document. Eh bien, vous êtes en train de créer un désert économique et un désert social et c'est une honte !

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Sincèrement, je ne savais pas que pour faire de la politique, il fallait être très très fort en judo, c'est le cas de monsieur El Khannouss, sachant que, lui, c'est du karaté qu'il a fait ! Il s'est transformé en judoka, ce que je n'ai jamais fait. Le principe d'un judoka, c'est de transformer la force de l'autre en la sienne, et c'est ce qu'il a essayé de faire, même s'il n'a pas réussi en mentionnant mon ministre. Mon ministre a effectivement eu l'idée importante d'embellir le quartier et lui donner une envolée économique. Mais ce n'était nullement dans son intention de déplumer les marchands de voitures, ni de les réduire à néant ou de les mener à la faillite. Bien au contraire, l'idée était de trouver une solution amiable, ailleurs. Ce que vous, vous faites ici, c'est un abus de pouvoir, en triplant les taxes sur ces personnes qui représentent une force économique importante. Vous pouvez sourire, vous êtes fort en judoka, mais vous avez trouvé plus fort que vous aujourd'hui, c'est Hassan Rahali...

(Rires - Gelach)

M. Rahali :

Par rapport aux hôtels, je trouve honnêtement, Monsieur El Khannouss, franchement je trouve votre réaction irréfléchie. Quand vous comparez Molenbeek-Saint-Jean à Bruxelles-Ville, alors que Bruxelles-Ville est beaucoup plus touristique. Ce n'est pas le cas de Molenbeek et certainement pas aujourd'hui ! Depuis les attentats du 13 novembre à Paris, on devra attendre longtemps avant d'avoir une foule qui viendra s'intéresser au tourisme Molenbeekois. Je vous assure que la trace et la cicatrice restera ouverte pendant longtemps ! Il faut donc soutenir les commerçants qui souffrent réellement de ce dernier événement tragique. Par rapport aux marchés ambulants, vous avez tout simplement zappé ce sujet, vous n'en avez pas parlé. Vous avez parlé de mon ministre en essayant de mettre les avantages de votre côté, mais pour les marchés et les marchands ambulants, vous avez totalement zappé la question, malgré le discours alarmant que j'ai tenu ici.

Par rapport aux frites, Monsieur Karim Haouari, je n'ai rien raté du tout à la séance d'hier, puisque mes collègues ont soigneusement fait une petite note pour moi que j'ai lue et je suis donc au courant de ces cinq ou 10 minutes d'absence et je tiens à signaler, que c'était la demande majorité et opposition confondue pour aller chercher les frites et j'étais volontaire.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Concernant les réponses, je n'en ai pas eu vraiment ! Première remarque, voter des règlements-taxe sans budget, c'est difficile, c'est un peu naviguer à vue. Deuxième chose, et là, je m'adresse directement à vous Monsieur El Khannouss, ne me la refaites pas, à chaque fois qu'on vous interroge dans vos compétences, j'ai l'impression que vous êtes un sous-Echevin. À l'époque, à l'Emploi, vous n'aviez pas tous les leviers pour pouvoir appliquer votre politique est maintenant à l'Economie, vous n'avez pas tous les leviers pour appliquer votre politique. Alors moi, je me demande vraiment, et s'il y a souci du côté du ministre de l'Emploi et de l'Economie, interrogez-le ! Vous êtes député, posez-lui la question pour voir en quoi vous pourriez faire en sorte qu'on ait enfin votre plan de développement économique.

Concernant le commerce de voitures, j'ai juste envie de recadrer les choses, je pense que le but de la commune n'est pas de faire fuir ses commerçants. Il y a un projet au niveau régional pour faire en sorte qu'ils puissent délocaliser leurs activités et ça prend du temps, je regrette que ça prenne du temps, mais ne me faites pas dire non plus que la commune est en droit de faire fuir ses commerçants et de les jeter dehors. Soyons de bon compte !

Monsieur Haouari, quand je vous ai interrogé, par rapport à l'impôt des personnes physiques, j'ai mis cela en perspective effectivement avec l'augmentation du précompte immobilier. Mais j'ai déposé, et j'aimerais bien que ce soit acté, un amendement qui vise à diminuer l'impôt des personnes physiques. Je ne vous parle pas du précompte immobilier, je parle de la diminution de l'impôt des personnes physiques et donc je vous posais la question suivante, quel était votre marge de manœuvre par rapport à cette proposition, qu'en pensez-vous, je vous avais déjà posé la question, mais je n'ai pas entendu à l'époque une réponse claire et précise, et donc je reviens là-dessus, je persiste et signe et je pense que ce n'est pas le meilleur message que d'augmenter le précompte immobilier sans diminuer l'impôt des personnes physiques. Ici encore, nous avons l'occasion de les diminuer et je saisis l'occasion pour vous représenter mon amendement.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Madame P'tito, vous n'étiez pas intervenue lors du premier tour de prise de parole, donc normalement, je ne peux plus vous donner la parole.

Mme P'tito :

Je rappelle simplement que j'ai essayé d'intervenir tout à l'heure, mais mon micro ne s'allumait pas.

Voilà chose que je regrette et je mets ça en lien avec la précédente séance du conseil communal, où j'avais plaidé et je n'étais pas la seule évidemment, pour un véritable plan d'attractivité à Molenbeek et ici, malheureusement, on ne va pas du tout dans cette tendance-là. On est quand même dans une situation où aujourd'hui, au niveau régional, il y a une demande d'intervention du niveau fédéral pour avoir un soutien pour l'économie qui a souffert et qui souffre encore et particulièrement les hôteliers. Je trouve ça dommage que concomitamment, on a effectivement aujourd'hui des taxes qui soient votées en ce sens, par ailleurs sans budget est par ailleurs avec une annonce dans la presse où on mélange toute une série de choses. Un plan d'attractivité pour Molenbeek, je pense que c'est vital, c'est vital pour l'avenir...

M. le Président :

Madame P'tito, je crois que vous vouliez réagir aux propos de Monsieur Haouari, on ne va pas refaire une interpellation, vous avez eu l'occasion de la faire et en plus vous répétez ce qu'a dit Monsieur Ikazban.

Mme P'tito :

Pour moi, ce n'est pas comme ça qu'on va y arriver à attirer à Molenbeek plus de commerçants, c'est ça qui est dommage et donc il va falloir compenser par un plan d'attractivité ambitieux.

Par contre, le prix du plus malin, mais sans doute du moins collégial, il revient toujours à Monsieur Majoros qui nous a déjà informés de ce qu'on allait faire.

M. le Président :

Merci Madame P'tito.

Alors je propose, si ça convient à tout le monde, qu'on procède de la manière suivante, si on peut voter pour tous les points en une fois, ce serait bien. Mais on va naturellement d'abord voter sur les deux amendements qui ont été introduits. Le premier amendement, c'est celui de Monsieur De Block qui concerne les taxes sur les locaux affectés à l'accomplissement d'actes de commerce. Si vous regardez, effectivement, les taxes sont modulées en fonction de la surface et le montant le plus élevé est pour les locaux qui ont 300 m² et plus, où la taxe est de 1.500 € et donc Monsieur De Block propose qu'on ne dise pas à 300 m² et plus payent 1.500 €, on inscrit cinq euros le mètre carré. Ce qui en pratique revient à une augmentation significative des taxes pour les locaux qui font plus de 300 m².

M. l'Echevin Haouari :

Je voudrais juste rappeler que cette taxe existe depuis très longtemps et que nous augmentons simplement quatre catégories. Votre proposition est intéressante et on pourrait l'étudier pour l'année prochaine. Il faudrait au préalable faire une étude des différentes surfaces dans la commune, mais l'idée de fond est intéressante.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Pour moi, la question des cinq euros en tant que telle, le fait qu'il y ait une certaine progressivité dans les différentes échelles, je trouve ça positif. Je vous signale également que le prix moyen par mètre carré augmente de catégorie en catégorie. Donc si vous faites le calcul, vous passez du simple au double, dans la plus haute catégorie. La progressivité devient ensuite dégressive vu que le nombre de mètres carrés peut augmenter avec un montant qui reste forfaitaire. Et donc ma proposition est belle et bien de voter un principe qu'on continue à avoir une augmentation en fonction de la superficie en mètres carrés et que ça doit être équitable pour tout le monde, c'est-à-dire avec un prix au mètre carré.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Pour la prise de parole au niveau des amendements, il n'y a rien de stipulé dans le règlement d'ordre intérieur et donc j'imagine que c'est le président de la séance qui décide sereinement. Je vois que trois personnes veulent intervenir et donc je donne une minute à chacune de ces personnes.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

Simplement, nous avons dû voter une augmentation pour le CPAS, on a entendu que dans les écoles, il y avait des problèmes, un toit qui s'effondre etc., que nous avons besoin d'encadrement pour les enfants et donc je pense que les collègues seront d'accord, les taxes ce n'est pas bon, on n'est pas nécessairement heureux de les voter, mais il faut quand même savoir ce qu'on veut.

M. le Président :

Madame Evraud, s'il vous plaît, on doit intervenir maintenant sur l'amendement de Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci Monsieur le Président.

Évidemment, l'amendement qui a été présenté par Monsieur De Block est un amendement qui est très intéressant dans le sens où il y a une certaine justice qui n'apparaît pas ici sur la proposition qui est faite. Deuxième chose, bien que notre groupe soit intéressé, on ne peut pas prendre ce genre de décision ici sans en savoir plus, il faut voir ce qu'on peut espérer, les recettes escomptées. Il faut aussi étudier la mise en place d'un mécanisme dégressif par rapport à cette question-là et je pense que ça mérite un débat du collège et de l'Échevin des Finances en particulier. Notre groupe n'est pas favorable à l'adoption d'amendements non réfléchis, à l'aveuglette, dans le sens où on ne connaît pas les conséquences par rapport à cette mesure. Sur le fond, nous sommes d'accord sur le principe.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, vous avez mis la proposition d'amendement au vote, nous n'allons pas voter contre parce que la proposition part d'un bon sentiment et je ne pense pas qu'elle soit proposée à l'aveuglette, je pense que ce qu'a dit Dirk De Block, il l'a bien réfléchi,

mais néanmoins nous allons nous abstenir parce que nous ne sommes pas là pour atténuer les décisions de cette majorité à l'égard des commerçants. Ce soir, on ne parle pas que des taxes que vous proposez, ces taxes viennent s'additionner à d'autres, elles viennent s'additionner un ensemble d'une politique de développement économique qui n'existe pas, puisqu'on a un plan de développement qui est incomplet et donc nous nous abstiendrons sur cet amendement et nous voterons contre toutes vos taxes.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

We gaan ook natuurlijk ons onthouden.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Nous passons donc au vote sur l'amendement déposé par Monsieur De Block.

La proposition d'amendement déposée par Monsieur De Block est rejetée par 25 votes négatifs, 16 abstentions et un vote positif.

Het voorstel tot amendement ingediend door Mijnheer De Block wordt verworpen door 25 negatieve stemmen, 16 onthoudingen en één positieve stemming.

M. le Président :

Nous avons maintenant un deuxième amendement introduit par Monsieur Vossaert. C'est un peu compliqué Monsieur Vossaert parce que vous m'avez envoyé un amendement assez long, dans le sens où vous réécrivez tous les attendus, toutes les considérations, mais, pour ce que j'en comprends, l'amendement vise simplement à demander que la taxe passe de 6,5 % à 6 %.

Je veux être clair, Monsieur Vossaert avait envoyé sa proposition d'amendement à Monsieur Eylenbosch, ne sachant pas que celui-ci serait absent à cette séance. Mais donc je résume l'amendement qui consiste à demander de passer de 6,5 % à 6 %.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Effectivement, certains membres de la majorité m'avaient soutenu dans cet amendement est donc, Monsieur Léonard, vous avez bien résumé mon amendement. Je dis simplement, mais c'est un fait important, la diminution de l'impôt des personnes physiques fait suite à l'augmentation importante du précompte immobilier, pour pouvoir faire en sorte qu'il puisse y avoir une compensation pour un maximum de Molenbeekois.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Sur le principe, bien sûr que tout le collège est avec vous. Cela dit, vous faites perdre des recettes et donc il faut les compenser par d'autres recettes ou diminuer des dépenses. C'est pour cela que votre amendement, par rapport au montant qui sera perdu, il faut le compenser, sinon l'amendement est incomplet, il y a un point de vue d'équilibre budgétaire obligatoire. Si on touche à la moindre chose, on perd l'équilibre budgétaire et ça, vous le savez.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci Monsieur le Président.

Par rapport à cette proposition que nous trouvons également intéressante, dans le sens où nous l'avons défendue, puisque nous étions intéressés de diminuer l'impôt sur les personnes physiques consécutivement à la forte augmentation, malheureusement, de l'impôt du précompte immobilier. Mis à part les considérations de Monsieur Haouari au sujet de l'équilibre budgétaire, sur lequel nous devons être attentifs, une diminution de recettes doit être automatiquement compensée par une autre nouvelle recette, mais ici la mesure en elle-même, nous, on était pas convaincu, dans le sens où elle ne va pas apporter quelque chose de conséquent à la commune, par rapport aux personnes, car cela touche un nombre finalement très peu important de personnes. Par rapport à cette proposition d'amendement, nous allons voter contre.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Nous nous abstenons également pour les mêmes raisons que sur l'amendement précédent. Nous avons déposé le même amendement lors de l'élaboration du budget et comme je l'ai dit précédemment, on n'allait pas, nous, s'amuser à cette mascarade de déposer des amendements, alors qu'on sait pertinemment bien que vous les rejetez systématiquement, même si vous vous rendez compte deux ou trois mois plus tard que nous avons raison.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que je suis déjà intervenu sur ce genre de propositions. Je pense que Monsieur Vossaert sous-estime le caractère progressif de la taxe sur les personnes physiques. C'est une taxe qui est profondément importante de cette société car elle rééquilibre les richesses et elle fait contribuer par les épaules les plus fortes les contributions les plus fortes. Je l'ai déjà dit, mais l'impôt sur les personnes physiques touche 50 % des Molenbeekois. La grosse partie de cet impôt est payée par les 10 % les plus riches de la commune. Si on réduit cet impôt, on rajoute des injustices et donc je pense qu'il faut plutôt rajouter de la progressivité, plutôt que d'en enlever.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je vais être brève, ce que je veux dire rejoint ce qu'a déjà dit Monsieur Lakhroufi et Monsieur De Block. Et donc, nous voterons contre cet amendement.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

On se plaint déjà d'un impôt des personnes physiques assez faible dans cette commune, alors que c'est une source de revenus qui témoignent quand même d'un mécanisme de solidarité dans notre société et de plus, le manque à gagner, on va aller le chercher en augmentant d'autres taxes. Je ne suis donc pas favorable à cette proposition.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Nous allons nous abstenir, tout d'abord par ce que la diminution n'est pas significative et d'un autre côté, nous avons la menace qui dit qu'il faut garder l'équilibre et que nous irons compenser cette perte de revenus par d'autres taxes. On va aller chercher ces revenus chez qui, chez les commerçants encore une fois ?

M. le Président :

Monsieur Rahali, je vais demander à la police de vous raccompagner à la sortie, parce que vous avez beaucoup de menaces aujourd'hui.

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Voilà, je vous propose de voter sur cet amendement déposé par Monsieur Vossaert.

La proposition d'amendement déposée par Monsieur Vossaert est rejetée par 25 votes négatifs, 16 abstentions et un vote positif.

Het voorstel tot amendement ingediend door Mijnheer Vossaert wordt verworpen door 25 negatieve stemmen, 16 onthoudingen en één positieve stemming.

M. le Président :

Maintenant, nous allons voter sur les sept points relatifs aux taxes.

Pouvez-vous approuver le point 11 ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

12. Taxes communales - Taxe sur les locaux affectés à l'accomplissement d'actes de commerce - Modification pour 2016 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Belasting op de lokalen bestemd voor het verrichten van handelsdaden - Wijziging voor 2016 tot 2018 inbegrepen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 25 votes positifs, 16 négatifs et 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 25 positieve stemmen, 16 négative stemmen en 1 onthouding.

13. Taxes communales - Taxe sur les entreprises liées principalement au commerce de véhicules d'occasion destinés à la vente en Belgique ou à l'exportation - Modification pour 2016 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Belasting op de bedrijven voornamelijk verbonden met de handel van tweedehands voertuigen bestemd hetzij voor de verkoop in België hetzij voor de export - Wijziging voor 2016 tot 2018 inbegrepen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 25 votes positifs, 16 négatifs et 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 25 positieve stemmen, 16 négative stemmen en 1 onthouding.

14. Taxes communales - Taxe sur les chambres meublées dans les établissements hôteliers ou de type appart-hôtels et sur les logements garnis - Modification pour 2016 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Belasting op de gemeubelde kamers in hotelinstellingen of van het type appartementenhotel en op de gemeubelde inrichtingen - Wijziging voor 2016 tot 2018 inbegrepen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 25 votes positifs, 16 négatifs et 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 25 positieve stemmen, 16 negatieve stemmen en 1 onthouding.

15. Taxes communales - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Renouvellement pour 2016.

Gemeente belastingen - Aanvullende gemeentebelasting op de personenbelasting - Vernieuwing voor 2016.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 25 votes positifs, 16 négatifs et 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 25 positieve stemmen, 16 negatieve stemmen en 1 onthouding.

16. Taxes communales - Redevance sur les droits de place sur les marchés - Renouvellement pour 2016 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Retributie op de standplaatsrechten op de markten - Vernieuwing voor 2016 tot 2018 inbegrepen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 25 votes positifs, 16 négatifs et 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 25 positieve stemmen, 16 negatieve stemmen en 1 onthouding.

**17. Taxes communales - Redevance sur les activités ambulantes - Modification pour 2016 à 2018 inclus.
Gemeentebelastingen - Retributie op de ambulante activiteiten - Wijziging voor 2016 tot 2018 inbegrepen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 25 votes positifs, 16 négatifs et 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 25 positieve stemmen, 16 negatieve stemmen en 1 onthouding.

**18. Taxes communales - Prime liée à l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier pour 2016 - Modification du règlement et du formulaire de demande - Approbation de modèles d'attestations.
Gemeentebelastingen - Premie in verband met de toename van de opcentiemen bij de onroerende voorheffing voor 2016 - Wijziging van het reglement en van het aanvraagsformulier - Goedkeuring van modellen van verklaringen.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Onze groep heeft vanzelfsprekend geen probleem met deze prime die eigenlijk geen echte prime is, mais die een compensation is voor de verhoging van de onroerende voorheffing ten gunste van eigenaars die slechts één woning hebben. Donc notre groupe n'a évidemment pas de problème avec cette prime qui n'est pas vraiment une prime puisqu'il s'agit d'une compensation en faveur des propriétaires, une compensation de l'augmentation du précompte immobilier en faveur des propriétaires qui n'ont qu'une seule maison.

We hebben geen probleem met deze prime, mais wel met de formulering of met sommige delen van de formulering in het reglement. Donc même si on est pour cette prime, on a quand même quelques problèmes avec certaines dispositions du règlement. Je donne un exemple, un propriétaire qui a une seule habitation avec un revenu cadastral de 2.000 €, s'il habite dans cette maison, lui il reçoit la prime et donc il obtient l'exonération de l'augmentation de la prime. Si on prend un autre propriétaire qui a moins de moyens mais a deux petites maisons, une maison avec un revenu cadastral par exemple de 600 € et une deuxième maison avec un revenu cadastral de 500 €, il a de bien, il a deux habitations, mais il n'habite évidemment que dans une seule, et ses revenus cadastraux sont inférieurs à celui qui a une seule habitation. Je répète, on est pour cette prime, qui n'est pas une vraie prime, mais on demande que ce règlement soit révisé, parce que avec l'exemple que je viens de donner, il y a une certaine injustice dans les formulations.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'aurais voulu demander si les personnes qui allaient bénéficier de cette prime seraient informées, informées du fait qu'ils peuvent obtenir une prime mais aussi informées au niveau du document à remplir et de l'endroit exact où ils doivent se rendre pour pouvoir bénéficier de cette prime ?

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je n'ai pas envie aujourd'hui d'entendre l'exemple de Schaerbeek, car Monsieur Ikazban le disait très bien, comparaison n'est pas raison, restons dans le débat à Molenbeek-Saint-Jean, sur cette prime. J'ai des craintes et des questions, la première et je rejoins Madame Bastin sur la diffusion de l'information par rapport à l'existence de cette prime, ce n'est pas uniquement nous qui le relevons, c'est aussi le Conseil consultatif du logement qui remet un avis très complet sur ce dispositif, donc qu'en est-il de ce programme et de ce plan de communication qui doit être établi pour faire en sorte que les personnes intéressées puissent bénéficier de cette prime et c'est-là ma crainte, puisque certains ne seront pas informés et ils n'auront donc pas accès à cette prime. La diminution de l'impôt sur les personnes physiques se fait de manière automatique et donc tout le monde, tous ceux qui auraient pu en bénéficier pouvaient l'obtenir. Le Conseil consultatif du logement dit bien qu'il devrait y avoir une évaluation. J'espère que cette évaluation est prévue.

Ensuite, j'ai été fort interpellé par la conclusion du Conseil consultatif qui dit bien que l'augmentation des centimes additionnels communaux intervient au moment même où une importante régularisation du revenu cadastral a lieu au niveau communal. Ceci risque d'entraîner une augmentation substantielle du précompte immobilier sur l'ensemble des propriétaires de notre commune. Dès lors, il y a lieu de craindre que cette augmentation se répercutera indirectement sur le prix des loyers demandés. C'est ici que je m'interroge quand on dit qu'on va aider les mono-propriétaires, donc c'est difficile de dire qu'on pourrait leur retirer cette prime, mais par contre on ne pense pas aux locataires, parce qu'ils seront impactés, par l'augmentation du précompte et ça, c'est ce que le Conseil consultatif dit et c'est ce que je crains également, c'est comment peut-on immuniser ses locataires. Donc j'ai vraiment un doute sur ce message qu'on veut faire passer au niveau de la Commune et au niveau des habitants.

Dernière chose, lorsque l'on parle de prime, on obtient également souvent des effets d'aubaine, vous prévoyez une enveloppe fermée de 700.000 €, je sais qu'il y a plus de 10.000 mono-propriétaires, est-ce que ce sont ces 10.000 personnes qui seront candidates à cette prime et donc si on fait un rapide calcul, je pense qu'on sera rapidement au-dessus de cette enveloppe. À côté de ça, il y a le coût du traitement de cette prime, et on ne mentionne pas ce coût, on ne sait pas ce que ça va représenter en équivalent temps plein au sein de l'Administration pour pouvoir traiter toutes ces demandes, pour pouvoir envoyer les informations et donc ça, on ne le met pas dans le calcul. Vous parliez de recettes tout à l'heure, moi je vous parle de dépenses supplémentaires qu'on ne voit pas ici dans notre règlement. C'est là que je vous dis que vous naviguez à vue et donc le conseil que je peux vous donner, c'est de ne pas avancer comme une poule sans tête, excusez-moi, mais ici on

nous propose un règlement qui n'est pas complet. À l'époque j'avais demandé une évaluation juridique et budgétaire de ce dispositif avant même de le voter. Encore une fois, je vous propose de reporter ce point ou alors, je serai dans l'obligation de m'abstenir.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Oui Monsieur le Président, pour rebondir sur ce sujet-là, le maximum de la prime, c'est 300 €, c'est le nombre de personnes annoncées dans la presse, potentiellement ces 12.000, je ne dis pas que tout le monde sera au maximum, à un moment donné, on risque quand même fort d'être dans des dépassements et donc par rapport à cette situation, on est quand même un peu inquiet sur les effets d'annonce qui pourraient ne pas être suivis d'effet et donc on voudrait être rassuré, parce qu'il y a des chiffres qui vont un peu dans tous les sens et on ne voudrait pas se réveiller avec une gueule de bois à ce sujet-là, par ailleurs là, je le répète, Monsieur Majoros n'a pas tout à fait la prime de la collégialité. Dans ce même article de presse, je me permets de faire un petit lien, on parle des logements sociaux qui sont annoncés pour la première fois dans le haut de Molenbeek-Saint-Jean. Je suis désolée de rappeler à Monsieur Majoros, on va peut-être me dire que c'est de la faute du journaliste qui n'a pas compris, mais objectivement on le sait bien parce que c'était en période électorale aussi, où d'aucuns faisaient du porte-à-porte contre les logements sociaux dans le haut de Molenbeek-Saint-Jean, et bien sincèrement, non ce n'est pas la première fois qu'il y a des logements sociaux dans le haut de Molenbeek-Saint-Jean.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci à tous pour cet enthousiasme par rapport à cette prime. C'est une bonne nouvelle dans une grisaille ambiante qu'on peut connaître ces dernières semaines à Molenbeek-Saint-Jean. En fait, ce point, c'est une deuxième lecture, comme on l'a dit, il y a eu un avis du Conseil consultatif du logement qui a été demandé, et je suis assez content qu'on puisse consulter le monde associatif à ce sujet, ainsi que les différents opérateurs, il faut savoir que cette prime est passée au mois de mai dans sa première version et qu'on a pu encore l'améliorer par ce nouveau règlement qui vous est soumis aujourd'hui. En vérité, la prime est de 17,62 %, non pas sur le revenu cadastral, mais sur les centimes additionnels que les gens payent, que les mono-propriétaires payent. Ce n'est pas la même chose puisque par exemple pour un précompte de 1.000 € au total que quelqu'un doit payer et bien maintenant il va payer plus ou moins 750 ou 800 centimes additionnels communaux. C'est seulement sur cette part que les 17,62 % vont être redonnés intégralement non seulement aux mono-propriétaires mais également à ceux qui louent des logements via une agence immobilière sociale ou encore à ceux qui font appel à des associations pour faire occuper une partie de leur logement, une chambre par exemple par un étudiant, permettant ainsi à de nombreux jeunes de trouver une solution d'avenir. Il n'y a pas d'encadrement des loyers prévus au niveau régional et c'est ce que souligne le Conseil consultatif du logement. Tout le monde sait qu'un tel encadrement n'est pas possible au niveau communal. Nous, à notre petit niveau, nous pensons que lorsqu'un logement est pris en gestion par une agence immobilière sociale, c'est un win-win pour le propriétaire qui reçoit un loyer correct et qui a

une totale certitude par rapport aux loyers qui vont rentrer et à l'état de son bien, c'est aussi une manière d'encadrer les loyers pour les locataires qui vont occuper ces biens.

Je voudrais dire qu'il y a un risque d'augmentation des loyers, mais cette augmentation des loyers existe de par le fait qu'il n'y a pas d'encadrement des loyers à Bruxelles. Je voudrais aussi rappeler que les propriétaires ne peuvent pas augmenter les loyers par ce qu'une des variables changerait un moment donné.

En ce qui concerne l'information, le but est que cette prime puisse vivre au maximum. Avec 700.000 €, nous sommes certains d'avoir assez parce que les gens auront en moyenne 98,04 euros, sur base des chiffres du cadastre de 2014, on considère donc que ce sera plus ou moins 100 €, ce sera un peu moins pour des petits logements et ce fera plus pour des grands logements. En mettant un plafond de 300 €, on fait aussi en sorte qu'il y ait une certaine progressivité et qu'il n'y ait pas d'effet d'aubaine trop important pour des gens qui auraient de très grands logements. Nous souhaitons que l'information soit la plus large possible, ça fera l'objet d'un plan de communication qui a déjà été évoqué précédemment et qui comprendra une large information à travers le journal communal Molenbeek-Info, avec probablement le formulaire qui s'y trouve tel quel et qui permettra ainsi aux gens d'en disposer et de pouvoir les renvoyer à la Commune, avec de le formulaire sur le site Internet dès le début de l'année 2016 ainsi que le formulaire de demande à télécharger également, avec de l'information sur le site Facebook I like Molenbeek qui est assez populaire, il y avait aussi un dépliant explicatif à disposition du public dans tous les services communaux ouverts au public, il y aura aussi un simulateur, qui est aussi une réponse au Conseil consultatif du logement et qui permettra de calculer combien cette prime rapportera aux propriétaires concernés, il y aura également des séances d'information des associations logements et pas seulement à travers le Conseil consultatif, mais aussi à travers des rencontres que nous organiserons dans les prochaines semaines avec les associations logements comme la Rue, Bonnevie et d'autres, ainsi qu'avec les agences immobilières sociales et les diverses associations actives sur la question des logements intergénérationnels.

Je ne pense pas qu'il y aura un effet d'aubaine, le coût en interne de toute cette opération peut être estimé à zéro puisque ça nous paraît absorbable par le personnel communal à partir du moment où le formulaire est très simple, à partir du moment où le calcul est limpide, à partir du moment où les gens déposent eux-mêmes les documents du cadastre qui prouvent qu'ils n'ont qu'un seul bien avec la prestation de l'agence immobilière sociale, de l'association spécialisée en accompagnement de projets intergénérationnels. Ce sera évidemment une charge de travail supplémentaire, mais c'est important de le faire pour immuniser des gens qui n'ont pas toujours beaucoup de moyens, souvent en étant propriétaires, ils arrivent à échapper à la pauvreté et qui ainsi peuvent continuer à vivre agréablement dans notre commune et c'est pour cela que ça nous paraît aussi important. Il y aura une évaluation bien sûr, on pourra faire celle-ci à partir de la fin de l'année 2015, c'est-à-dire à partir du moment où les gens auront reçu leurs avertissements extraits de rôle du fédéral, à partir du mois de juin et le plus tôt possible on l'espère, et qu'elles auront rendu leurs formulaires. À partir de là, on pourra encore éventuellement améliorer le dispositif. Je voudrais juste rajouter, si on veut aller un petit peu plus loin, il est intéressant de constater qu'entre-temps la Région s'inspire du modèle molenbeekoïse en faisant également une prime qui n'est pas totalement la même puisqu'elle ne s'adresse pas aux agences immobilières sociales et aux logements intergénérationnels, l'expérience molenbeekoïse pourra peut-être permettre à d'autres niveaux de pouvoir d'essayer d'avoir une solution qui soit utile et qui permette aux habitants propriétaires et aux locataires de logements AIS qui seront plus nombreux demain, de vivre agréablement dans notre commune.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Merci Monsieur l'Echevin, bedankt Mijnheer de Schepen. Donc vous avez dit que la base sur laquelle on calcule la prime n'est pas le revenu cadastral, ça je le savais aussi, mais donc dans le règlement, je lis : la prime est égal etc., un pourcentage etc., sur la part communale du précompte immobilier. Donc cette partie du précompte immobilier est calculée sur la même base, le revenu cadastral, donc forcément indirectement la prime est calculée aussi sur cette base. Mais donc, ce que je voulais expliquer, félicitations pour le travail concernant cette prime, mais je vous invite quand même à revoir certaines formulations dans le sens qu'il y a une justice, je répète l'exemple, quelqu'un qui a une seule habitation avec un revenu cadastral de 2.500 € et un autre qui a de petits logements avec deux fois 500 € de revenu cadastral, le premier va recevoir la prime et le deuxième qui a deux biens immobiliers d'une valeur inférieure au premier, ne va pas recevoir la prime.

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur l'Echevin pour votre réponse, j'ai bien entendu qu'il allait y avoir une information donnée aux habitants qui sont les propriétaires dans le centre historique, par les associations etc., je me demande si vous avez aussi prévu de donner une information dans le haut de Molenbeek où il y a quand même énormément de personnes âgées qui n'ont pas nécessairement Internet et donc je pense que ce serait important de dépasser le canal et la ligne de chemin de fer pour également aller dans le haut de Molenbeek-Saint-Jean.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'aime bien Madame Bastin, mais je ne comprends pas très bien sa remarque. Ici, quand on prend des décisions, c'est pour l'ensemble du territoire de la Commune. Ma collègue, Madame P'tito, quand elle a fait une remarque par rapport aux logements sociaux que Monsieur Majoros a annoncé pour la première fois dans le haut de Molenbeek, simplement, c'était une information erronée, donc, qu'on se comprenne bien, quand on décide quelque chose, c'est pour l'ensemble des habitants de la commune.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

41 votants : 25 votes positifs, 14 négatifs et 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

41 stemmers : 25 positieve stemmen, 14 negatieve stemmen en 2 onthoudingen.

**19. Economat - Nouvelle loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Economaat - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Concernant l'achat de logiciels de gestion pour les crèches francophones, comme on vient justement de liquider l'ASBL Molenkids et de remettre la gestion à Olina, est-ce que c'est en lien avec cet achat de logiciels ? Il s'agit quand même de 11.432 €.

Ensuite, on prévoit 45.000 € pour l'achat de 40 moulins à vent, ça fait donc plus de 1.000 € par moulin et par ailleurs à quoi vont servir ces moulins ?

M. le Président :

Ils vont servir de conseillers communaux.

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Par rapport au logiciel, c'est un logiciel qu'utilisent les crèches communales, il y a des crèches qui ne sont pas encore gérées par Olina, mais qui le sont encore directement par la Commune. Ce logiciel est aussi utilisé par Olina.

M. Ikazban :

Et pour les moulins ?

Mme la Bourgmestre :

Ces moulins, ce n'est pas une originalité, ce ne sont pas des moulins en papier.

M. Ikazban :

Je pensais que c'était la Maison des Cultures qui les avaient réalisés, les premiers en tout cas, là j'étais encore Echevin quand ça s'est fait. Alors ici, acheter 40 moulins pour plus de 1.000 € le moulin, pour une barre en acier avec des pales, c'est un peu choquant surtout

quand on sait que la Commune manque de moyens, c'est un montant franchement qui me choque ! Je ne suis pas un spécialiste des moulins, je suis désolé, 45.000 €, ce n'est pas un petit montant. C'est vraiment exagéré.

M. l'Echevin El Khannouss :

Et la statue enterrée sur la Place communale, ce n'est pas un petit montant non plus !

M. le Président :

C'était une communication, on approuve simplement le mode de financement. Le collège, visiblement, maintient ces dépenses.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Je pense qu'il y a une erreur dans le nombre des moulins à vent. Il y en a 40, on en achète 40, mais s'il s'agit de remplacer les conseillers communaux, alors il en faut 45 !

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

J'ai souvenir qu'on en a acheté il n'y a pas si longtemps et donc je me demande quel est la longévité de ces moulins ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Moi je veux intervenir sur le point suivant.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

20. Cellule Logement - Conseil Consultatif du Logement - Adaptation des modalités de fonctionnement.
Huisvestingscel - Adviesraad voor Huisvesting - Aanpassing van de werkingsmodaliteiten.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le président.

J'ai quelques questions et remarques. A l'article premier, il est mentionné que le collège informe le CCL des initiatives etc. On appelle ça une CLDI, donc une consultation des habitants, dans un contrat de quartier, imaginons dans le cadre d'une programmation établie ou dans le cadre d'une reprogrammation, ça c'est une question, je voulais aussi savoir sachant que le CCL se réunit quatre fois l'an dans quel délai reçoit-il lesdites initiatives du Collège ? Autre remarque, les avis et réflexions finalisés du CCL sont portés à la connaissance du Collège et accessible aux conseillers via le PV du Collège. Alors, là je vous demande et ça rejoint un petit peu l'histoire de tout à l'heure avec le BO, est-il prévu que le Collège s'engage à indiquer automatiquement aux conseillers via le BO la publication, la notification desdits PV quand un avis ou une réflexion y figure ? Autre ligne, les initiatives à portée réglementaire des autorités communales en matière de politique du logement sont soumises pour avis quant aux orientations envisagées. J'aimerais savoir exactement ce qu'on entend par autorités communales. Est-ce le Collège tout seul, est-ce le Collège et le Conseil ?

L'article 3.3 : le Collège et/ou le Conseil peut saisir le CCL de demandes d'avis. Là j'ai une grande interrogation. En fait, j'émet même de sérieux doutes quant au fonctionnement dans le cadre d'un conseil communal. Pour que ça puisse fonctionner, il faudrait que le conseil communal, comme le CCL soit automatiquement informé des initiatives du Collège. Qu'il soit aussi averti systématiquement des PV dans lesquels se trouvent les avis du CCL et que cela ne fasse pas l'objet d'un vote majorité-opposition pour que la démocratie puisse exister ne serait-il pas plus important de créer au sein du conseil communal une commission à ce sujet ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

S'agissant effectivement d'un conseil apolitique, j'aurais voulu savoir si on pouvait me donner une liste exhaustive des associations qui composent ce Conseil consultatif du logement, donc tous les services qui en font partie et également dans les préambules ici, dans les considérants, pardon, du point 20 il est indiqué que : « Considérant que le CCL prévoit de présenter un rapport de ses activités chaque année au conseil communal », je vous interroge sur la possibilité de prévoir lors d'un futur conseil communal, la présentation du rapport d'activité de ce CCL puisqu'en principe ce conseil devrait pouvoir s'en acquitter

annuellement et qu'à ce jour, si mes souvenirs sont bons, malheureusement jamais nous n'avons eu la possibilité de les entendre, ici, au conseil. Donc, est-ce qu'on peut nous donner une garantie que pour un prochain conseil communal on puisse inviter les CCL ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour vos questions et votre intérêt. L'intérêt de ce point, c'est qu'il donne à l'associatif et aux différents opérateurs de logements actifs sur notre commune la possibilité d'être et même l'obligation d'être consultés lorsque des décisions réglementaires sont prises. Par décisions réglementaires, on n'entend pas une demande de permis pour le Collège, pour un projet. Vous imaginez que si on faisait ça, on serait en grande difficulté.

Alors, à quel stade doit-on consulter le Conseil consultatif local du logement, et bien soit après une première lecture en Collège, soit dans l'élaboration d'un projet. C'est ça qui est prévu. Dans quel délai ? Et bien, il y a quatre séances normales du CCL qui sont prévues, mais par contre le bureau du CCL a la possibilité de remettre des avis dans un délai plus court de quinze jours si c'est nécessaire.

Je dois vous dire que les PV du Collège reprennent systématiquement à l'ordre du jour les points tels qu'ils sont approuvés et donc si vous voyez à un moment donné un avis du CCL émis sur tel sujet, et bien vous avez accès à ce point comme à n'importe quel point. Il n'est pas nécessaire d'avoir une action particulière au niveau du Collège. Ça se trouve dans les PV et ça se retrouvera également dans le rapport d'activité qui est prévu.

A propos de cette fois ci, pas du CCL mais de la Cellule logement, les deux étant liés, je dois vous dire que chaque année, dans leur rapport annuel qui se trouve sur le site internet de la Commune et qui est approuvé en conseil communal, se trouve un rapport d'activité de ce Conseil consultatif et ça continuera évidemment et c'est de la même manière que chaque fois qu'on parle d'un subside de l'Observatoire local du logement. Dans cet Observatoire, il y a la Cellule le logement et il y a le CCL du logement. Systématiquement, le rapport se retrouve annexé à la décision du Conseil communal et on peut en débattre à ce moment-là. Je n'ai aucun souci à organiser une section réunie à ce sujet.

En ce qui concerne les nombres du Conseil consultatif, je vais le faire, comme ça, ce sera fait. La Cellule logement, la division de l'Urbanisme, le service des Logements temporaires, la Médiation locale, Origine et habitats, Antenne J, les services généraux du CPAS, la maison d'accueil « le Relais », les Propriétés communales, l'A.I.S., la Molenbeekoise, la MAIS, BAITA, le Journal pour tous, le Logement molenbeekois, le Fonds du logements, le syndicat national des propriétaires et copropriétaires, les associations La Rue, Bonnevie, ainsi que le Cocolo du logement Molenbeekois, il y a aussi la Maison médicale « la Passerelle » et la Maison médicale normale « Béthune », je pense que j'ai réussi à être relativement exhaustif.

Il y avait encore une question qui portait sur comment est-ce que le conseil communal pourrait à un moment donné interpellé, demander un avis ou faire part de son propre avis au CCL ? Par exemple, en proposant une motion ou ce genre de chose ou à

travers un groupe de travail qui serait constitué et qui arriverait à un point de décision qui serait introduit en conseil communal.

En conclusion, je voudrais dire que ce projet permet de renforcer la démocratie et l'implication des différents acteurs publics et associatifs du logement à Molenbeek et donc je vous remercie de votre intérêt.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Est-ce qu'on ne doit pas d'abord passer au vote ?

M. le Président :

Merci de me le rappeler.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 26 votes positifs et 14 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 26 positieve stemmen en 14 onthoudingen.

21. Propriétés communales - Approbation d'une convention entre la s.a. Sippelberg et la Commune en vue de l'obtention d'un permis d'environnement relatif à l'exploitation de la salle des fêtes communale sise avenue du Sippelberg, 1.

Gemeentelijke eigendommen - Goedkeuring van een overeenkomst tussen Sippelberg N.V. en de Gemeente voor het bekomen van een milieuvergunning betreffende de uitbating van de gemeentelijke feestzaal gelegen Sippelberglaan 1.

M. le Président :

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut intervenir ?

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

De mémoire, je pensais que tout le site, et on parle bien de tout le site du Sippelberg avec le Stadium, de mémoire il me semblait que tout l'espace était utilisé par la société qui a construit le Stadium et qui avait un bail emphytéotique de trente ans, de mémoire, qui va d'ailleurs dans très peu de temps venir à échéance. Je parle bien de la salle des fêtes qui est au rez-de-chaussée, pas la salle qui est au premier.

Ma première question, je ne comprends pas très bien pourquoi ce sont eux qui doivent introduire ce permis. Est-ce que c'est normal ou est-ce que c'est par facilité ? Mon autre question est de savoir si on est attentifs sur le fait que ce bail va venir à échéance et qu'il me semble que dans le bail, il faut pouvoir le dénoncer dans un laps de temps assez important avant la fin. Je rappelle quand même que c'est important parce que ça voudrait

dire que l'ensemble du site redeviendrait propriété communale donc également les associations privées du stadium et là pas non seulement comme possibilité d'activité sportive mais aussi comme possibilité de rentrées financières. Ce n'est pas négligeable pour la commune et je ne voudrais pas qu'on rate ce rendez-vous.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci encore pour vos questions.

La loi prévoit que c'est le titulaire du permis d'environnement, en l'occurrence la S.A. Sippelberg qui, même s'il y a d'autres occupants sur le site, doit renouveler ce permis d'environnement. On applique simplement la loi et on n'a pas d'autre choix.

En ce qui concerne la durée de l'emphytéose, je dois vous dire que s'il y a bien sur plusieurs emphytéoses de différentes parcelles sur l'ensemble du site sur lequel le Sippelberg a des droits, la période de trente ans n'est pas valable en ce qui concerne la salle communale ainsi que le Stadium en lui-même ni même le stand de tir puisque là on parle de 99 ans et que ça fini dans 75 ans. On ne sera plus là. Je ne peux pas m'engager à ce que dans 75 ans, et j'espère que j'aurai fini de faire la politique à ce moment là parce que je serai quand même assez âgé, l'Administration communale ou même l'Echevin qui sera alors présent pourra lui-même s'assurer du fait qu'il est mis fin à cette emphytéose. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'un jour, il y aura probablement d'autres projets sur ce site puisque Molenbeek continue à se développer et on fait l'objet de différentes demandes de promoteurs actuellement, mais c'est au stade de simples discussions et c'est prématuré d'en parler ici. C'est uniquement la demande de permis d'environnement et les modalités pour arriver à ce que la salle communale puisse continuer et n'a pas de risques puisque c'est une procédure administrative.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je remercie l'Echevin pour ses réponses. Est-ce qu'il est possible de recevoir le ou les baux puisque vous dites qu'il y en a peut-être plusieurs. Vous dites vous-même que peut-être dans 75 ans vous ne serez plus là, c'est tout le mal que je vous souhaite, je vous souhaite quand même une pension la plus agréable possible, mais vous avez un collègue et camarade Didier Coeurnelle qui lui sera peut-être encore là puisque lui, il croit en la vie éternelle et donc on lui demandera de suivre attentivement ce dossier.

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

**22. Propriétés communales - Maison Maritime, sise rue Vandenboogaerde, 89-91 - Rachat par la Commune des locaux appartenant à City-Dev.
Gemeentelijke Eigendommen - Maritiemhuis, gelegen Vandenboogaerdestraat 89-91 - Aflossing door de Gemeente van lokalen behorend aan City-Dev.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

**23. Propriétés communales - Projet Espace Hôtelier Bellevue, quai du Hainaut, 41-43 - Occupation de locaux par l'asbl Cultuurnet Vlaanderen.
Gemeentelijke eigendommen - Project Hotelcentrum Bellevue, Henegouwenkaai 41-43 - Gebruik van lokalen door vzw Cultuurnet Vlaanderen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

**24. Propriétés Communales - Vente de la péniche amarrée dans le Port de Bruxelles.
Gemeentelijke Eigendommen - Verkoop van de boot vastgemeerd in de Haven van Brussel.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Vous me voyez toute réjouie, Monsieur le Président, qu'on revend enfin cette pauvre péniche qui s'embêtait, je présume, toute seule. Au passage on perd quarante-quatre mille euro mais enfin ce n'est pas trop grave, on ne perd pas tout, mais j'ai quelques questions parce que donc le futur acquéreur, en tout cas, la personne qui est intéressée par l'achat émet quelques remarques. Il est d'accord de l'acquérir, mais pour autant qu'il puisse connaître l'état de la coque. Il demande aussi le soutien pour pouvoir laisser la péniche

amarrer à 'endroit où elle se trouve actuellement. Alors, je voulais savoir qui paierait éventuellement, comment on va faire au niveau communal notamment pour examiner l'état de la coque de la péniche et si jamais il s'avérait que cette coque est endommagée parce que je présume qu'on ne l'a pas nettoyée tous les mois et est-ce que le prix de vente serait pour autant diminué ? Comme la personne a écrit au Collège le trois novembre quant à sa demande de soutien pour pouvoir laisser la péniche amarrée au même endroit, qui est une des conditions de vente, est-ce que la Commune a déjà pris ses renseignements au Port de Bruxelles ou je ne sais ou pour avoir une réaction pour pouvoir concrétiser cette vente ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

La saga de la péniche prend fin. Finalement je n'ai rien à dire en tant que tel sur la vente, mais à l'occasion, j'aimerais bien entendre de ce Collège un petit bilan de cette saga. Des choix qui ont amenés à cette fin alors que pendant très longtemps, on nous a assuré qu'on ferait quelque chose avec. J'aimerais bien avoir un bilan honnête de ce qui s'est passé et de ce qui a empêché qu'un projet qui aurait été vraiment chouette n'a pas pu aboutir ? Evidemment, il y a les finances mais voilà, à un moment donné malgré les finances, on allait quand faire des choses et qu'est-ce qui s'est passé ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Juste une petite remarque par rapport à la vente de cette péniche. On apprend que la péniche est vendue au prix annoncé. Hors, vous savez que Madame la Bourgmestre n'ignore pas que justement un certain nombre d'organisations dont plus particulièrement une l'organisation de Jan Artus Bertrand portait un vif intérêt à l'égard de cette péniche. Le montant initial qui était annoncé avoisinait les 100.000 euro d'après ce qui était prévu. Aujourd'hui, elle est vendue à perte à presque la moitié du prix. Aucune annonce ne s'est faite entretemps pour annoncer que son prix a été réduit d'autant plus que le projet qui était prévu au bord du canal mobilisait quand même quelques mécènes vivement intéressés par son développement. Donc, on est assez surpris par la chose. C'est la remarque que je voulais faire.

Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Je vous remercie pour vos questions, aucune n'était bateau, donc ça tombe bien. Cette péniche, ce n'est pas nous qui l'avons estimée à 100.000 euros. On constate qu'il y a un bon de commande qui était parti avant le début de la majorité pour l'acheter à 100.000 euros. On s'est retrouvé avec ce projet qui n'était pas le nôtre et qui a vu quelques activités se dérouler dans le cadre de Métropole Culture comme cela avait été prévu par le passé. Ces différentes activités, vous pouvez les retrouver dans la brochure de bilan de Molenbeek Culture 2014. Je vous concède que si on a pu y faire quelques activités, le nombre était réduit et probablement le projet n'avait pas été suffisamment pensé au départ.

Nous avons une estimation d'un expert technique spécialisé. C'est ce qu'on appelle un brooker qui l'estime à 50.000 euros. On la vend à celui qui nous a rendu la meilleure offre à 56.000 euros qui par ailleurs a un projet culturel que vous avez pu découvrir en annexe du point présenté au conseil communal.

En ce qui concerne un acheteur potentiel dont vous nous avez parlé, je dois vous dire qu'il ne nous a pas remis d'offre et qu'à aucun moment, il a formulé une demande officielle d'achat ni même de renseignement, ni même de demande de visite de ce bien. Donc, il n'était pas possible de considérer, à partir du moment où il y a eu une large publicité du fait que cette péniche était en vente, on en a parlé plusieurs fois pendant le conseil communal, ça a également fait l'objet d'une annonce sur le site internet de la commune, je dois vous dire que l'acheteur qui s'est présenté avec un projet qui est aussi intéressant pour la Commune, nous l'avons rencontré avec le service et nous avons donc constaté qu'il avait déjà entamé lui-même une série de démarches en ce qui concerne sa possibilité de rester auprès de ce point d'attache du Port de Bruxelles. C'est évidemment au Port de Bruxelles qu'il revient de procéder et de décider. Il est certain que si ce point passe au conseil communal, ce sera un argument de plus pour cet acheteur.

Je dois vous dire qu'il n'y a pas de problèmes de frais à payer de notre côté. En ce qui concerne la vérification de la coque, les différentes vérifications ont été faites par l'acheteur et les différents rapports lui ont été également transmis.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme. Piquard :

Merci.

Juste une toute petite précision, la péniche a bien été achetée à 100.000 euros. Madame Schepmans, à l'époque Echevine de la Culture voulait dans son projet Molenbeek 2014 une péniche, une idée originale. Donc ça, vous n'étiez peut être pas là, Monsieur Majoros, mais c'est ainsi.

Pour le reste, si j'ai posé mes questions, c'est parce que dans le bas du courrier qui est dans le BO, le courrier du futur acquéreur, il posait lui-même ses questions et il mettait ça en questions suspensive, mais ce n'était pas explicité d'avantage.

Je vous remercie.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

25. Propriétés communales - Vente d'une partie de parcelle enclavée appartenant à la Commune sise av François Sebrechts cadastrée en Division 1 - Section A - n°8A2 à 1082 Koekelberg.

Gemeentelijke eigendommen - Verkoop uit de hand van een ingesloten perceel behorend tot de Gemeente gelegen François Sebrechtslaan gekadastréerd Divisie 1 - Afdeling A - nr. 8A2 te 1082 Koekelberg.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 38 votes positifs et 1 abstention.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 38 positieve stemmen en 1 onthouding.*

**26. Travaux publics - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC15.046
Openbare werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR15.046**

M. le Président :

C'est une communication des décisions, si ce n'est que parmi les quatre points dont vous êtes informés, le troisième est supprimé. C'est-à-dire : 7 décembre 2015 - Travaux Publics - Marché de travaux relatifs à la fourniture et au placement de clôtures pour la sécurisation de l'Hôtel Bellevue.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Juste une petite question par rapport à ce point. Au dernier paragraphe, il est mis une remise en état des faux plafonds pour un montant relativement important, puisque la Mission locale, au niveau formation, cherche des chantiers, est-ce qu'il ne serait pas possible qu'éventuellement ils puissent être affectés à ce travail ?

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous connaissez notre demande historique. C'est que différentes structures qui sont des activités d'économie sociale, soient sollicitées, que ça soit pour le Logement molenbeekois, mais aussi pour Molenbeek formation, pour pouvoir participer à des appels d'offres pour participer à des chantiers comme ça. A chaque fois, je contacte les responsables pour tenir compte de la possibilité qu'offre non seulement la Mission locale avec aussi d'autres entreprises d'économie sociale comme Greenworks. Vous savez la Mission locale a déjà participé à des chantiers au niveau du Logement molenbeekois, mais donc nous faisons chaque fois la demande pour qu'ils puissent déposer leur candidature et donc ça reste toujours assez compliqué à réaliser.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

27. Travaux publics - Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC15.047. Openbare werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR15.047.

M. le Président :

C'est une communication et de nouveau, le tout dernier point qui concerne le marché de travaux relatif à a réhabilitation de la zone vestiaires-bureaux dans la salle de sport Sippelberg, ce point aussi est retiré de la communication.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Je voulais intervenir au sujet du point relatif aux travaux supplémentaires concernant la piscine de Molenbeek-Saint-Jean, des travaux estimés à un peu plus de 218.000 euros. J'aurais voulu savoir si ces travaux supplémentaires viennent donc renforcer les précédents travaux en cours, donc quelle est l'atout de ces travaux ? Est-ce que ces travaux vont avoir un impact sur le délai relatif à l'ouverture de la piscine qui normalement, si mes souvenirs sont bons, est prévu pour janvier ? Qu'en est-il parce que lors d'une interpellation au mois de septembre, ma collègue Madame Piquard vous avait déjà interpellés sur des garanties

concernant le personnel à réengager et également concernant les tarifs. Donc on vous avait posé la question suivante : est-ce que les tarifs vont augmenter ?

M. le Président :

Excusez-moi Madame Tahar, mais on va quand même rester sur le sujet.

Mme Tahar :

Oui, mais c'est en lien.

M. le Président :

Non c'est juste une petite dépense, ce n'est pas toute la réouverture des tarifs de la piscine etc.

Mme Tahar :

C'est une petite dépense, mais si vous permettez que j'aille jusqu'au bout et vous comprendrez, je vais conclure à l'instant, je ne vais pas revenir sur les tarifs en tant que tels puisqu'on avait déjà reçu une réponse de Monsieur l'Echevin qui nous avait dit, certes les tarifs vont augmenter, mais ils seront en deçà de la moyenne des tarifs ailleurs à la piscine et vous disiez à ce moment-là que vous étiez occupé à faire un tableau comparatif.

Madame la Bourgmestre, est-ce que vous pourriez avoir la politesse, s'il-vous-plaît, de m'écouter quand je parle parce que c'est une question importante !

M. le Président :

D'accord Madame Tahar, mais c'est une question qui n'a rien à voir avec le point qui est discuté ici. On parle ici d'une communication des dépenses, c'est une adaptation de dépense, on ne parle pas des tarifs de la piscine. On ne va pas lancer un débat à chaque fois que le mot piscine apparaît.

Mme Tahar :

Je ne vais pas lancer un débat, je vous interpelle sur la piscine.

M. le Président :

Eh bien c'est à moi qu'il revient de décider si le point est en ligne avec le sujet ou pas.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, je voudrais faire une remarque. On a eu quelques échanges ici parce qu'on est je pense plusieurs à avoir accepté l'idée de reporter des interpellations qui sont à l'ordre du jour. Ça fait partie de notre attitude de convivialité avec vous et on ne va évidemment pas élargir. Je trouve, Monsieur le Président, que vous n'êtes pas correct avec ma collègue Farida Tahar. Si vous estimez qu'elle sort du sujet, du cadre ou si l'Echevin ne sait pas répondre, qu'il dise franchement qu'il ne sait pas répondre et qu'il envoie les réponses. Mais dire à Madame Tahar qu'elle s'exprime de trop, qu'elle sort du sujet et ainsi de suite, je trouve que ce n'est pas courtois de votre part. Si vous ne voulez pas ou si vous ne savez pas répondre, et bien dites-le et envoyez la réponse,

mais laissez au moins Madame Tahar terminer ! A chaque fois qu'elle prend la parole, je constate que vous êtes plusieurs à l'interrompre et je commence à me poser de sérieuses questions.

M. le Président :

Je voudrais simplement et ce n'est pas à Madame la Bourgmestre de répondre, c'est à moi. Effectivement je trouve que un, c'est mon rôle de faire respecter la logique des débats, la police des débats. Je trouve qu'il faut rester dans la cohérence des points qui viennent. Ce n'est pas parce que le mot piscine apparaît qu'on doit relancer un débat sur la tarification complète. Je trouve que c'était tiré un peu loin, mais de toute façon je laisse répondre Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Très rapidement, Madame Tahar, Monsieur Ikazban, sont rentrés dans une quelconque polémique. Je vous rappelle simplement qu'au sein du comité de gestion de Molenbeek Sport, le parti socialiste est représenté. Il est inutile de prolonger les débats au sein de cet hémicycle dans la mesure où vous pouvez avoir les renseignements beaucoup plus rapidement. Ici nous sommes dans un point qui concerne le dépassement des travaux, donc posez vos questions sur ce point-là et il y a d'autres lieux où à travers une interpellation, vous pourrez avoir des réponses plus précises par rapport aux questions que vous avez soulevées. Ici Madame Tahar a débordé sur la tarification, sur la problématique du recrutement du personnel, il y a des lieux où ça se discute et s'il faut des réponses plus précises, je vous invite à faire une question écrite, merci.

Il y a, comme pratiquement dans tous les chantiers, des dépassements parce que lors de la rénovation, on constate qu'il y a des interventions supplémentaires à faire ce qui explique le surcout. Je donne un exemple, il y a quelques jours, les appareils qui règlent la condensation se sont déréglés. Ça a provoqué des infiltrations d'eau très importantes, ça a provoqué une intervention de différents sous-traitants et probablement qu'il va y avoir des surcouts qui vont être présentés ici.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vous remercie pour la réponse à ma question et je vous enverrai une question écrite puisqu'on ne peut pas interpellier sur le sujet. C'est nouveau, mais ce n'est pas grave.

M. le Président :

Merci pour ce bon choix. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

28. Travaux publics - Ecole 16 - Réaménagement des cours de récréation - Retrait de la décision du Conseil communal 23.09.2015 - CC15.049
Openbare werken - School 16 - Herinrichting van de speelplaatsen - Intrekking van zijn beraadslaging d.d 23.09.2015 - GR15.049

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Les points 28 et 29 sont liés ? Ma question est simple, depuis trois ans, ce point est reporté tout le temps et j'aimerais bien savoir à quel moment la cour de récréation de l'école 16 va être rénové ? Est-ce que les premières années et primaires pourront l'utiliser avant d'être en sixième année primaire ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Dank U Mijnheer Ikazban voor uw vraag.

Donc les reports ont été systématiques parce que la Tutelle, à chaque fois, a trouvé des différences entre ce qu'eux ils demandaient et ce que les services leur donnaient. Vous savez qu'il y a eu pas mal de problèmes entre la Tutelle et nous, on essaie de recoller et d'avoir une très bonne entente avec la Région et j'espère que maintenant on va pouvoir avancer et qu'on a aplani les problèmes entre le service des Travaux et le service de la Tutelle. Donc on recommence effectivement. Entre temps la date prévue pour l'attribution est le 21 septembre 2015. L'envoi du dossier à la Tutelle, ce sera le 4 janvier 2016, le retour de la Tutelle est attendu le 15 février 2016 et donc l'envoi de la lettre de commande devrait se faire le 17 février 2016. Le début des travaux est prévu pour le 2 mars 2016. J'espère que les choses sont aplanies avec la Tutelle et qu'on va pouvoir aller de l'avant.

M. Ikazban :

Je n'ai pas posé la question pourquoi il y avait du retard. On l'avait déjà évoqué, mais c'est simplement de savoir à quel moment cette cour va enfin être rénovée ? Quand je vous entends, j'ai des raisons d'être inquiet sur certaines précisions que vous semblez donner. Si je comprends bien, ça voudrait dire que la cour serait rénovée et prête pour la rentrée 2017-2018.

M. l'Echevin Gypers :

En septembre 2016.

M. Ikazban :

L'année scolaire 2016-2017, si vous préférez ce serait prêt ? Non, non, il ne faut pas demander à la Région, il ne faut pas toujours dire que c'est la faute des autres. Donc pour la rentrée scolaire 2016-2017 ce sera prêt. Je prends note !

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**29. Travaux publics - Ecole 16 - Réaménagement des cours de récréation - Engagement de la dépense - CC15.050
Openbare werken - School 16 - Herinrichting van de speelplaatsen - Vastlegging van de uitgave - GR15.050**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**30. Travaux publics - Marché de travaux relatif à la rénovation et isolation des toitures de l'école communale n°5, sise Place de la Duchesse de Brabant, 27 - Engagement de la dépense - CC15.048
Openbare werken - Opdracht van werken betreffende de renovatie en isolatie van daken van de gemeenteschool n°5, gelegen te Hertogin van Brabantplaats, 27 - Vastlegging van de uitgave - GR15.048**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

31. Travaux publics - Marché de travaux relatif à la rénovation lourde d'un pavillon scolaire et de divers locaux de l'école communale n°11, sise chaussée de Ninove, 1001 - Engagement de la dépense - CC15.051

Openbare werken - Opdracht van werken betreffende de zware renovatie van een schoolpaviljoen en van verschillende lokalen van de gemeenteschool nr 11, gelegen te Ninoofsesteenweg,1001 - Vastlegging van de uitgave - GR15.051

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Au prix annoncé pour la rénovation du pavillon scolaire de l'école 11, je me demande s'il ne serait pas mieux d'en avoir acquis un neuf ? Puisqu'on en est à la rénovation, quel est la période estimée des travaux ? Où seront mis en place les élèves durant ces travaux ? Les travaux restreignent-ils la cour de récréation ? La Tutelle régionale est-elle informée du montant de l'emprunt pour l'extraordinaire 2015 intervenant en cette fin de décembre ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Dank U wel Mevrouw Piquard.

Vous demandez les délais de réalisation. Les dates estimées du début et de fin de la réalisation sont la fin du mois de décembre 2015. On envoie le dossier à la Tutelle, mi-février 2016 retour de la Tutelle, mars 2016 attribution du marché et début des travaux. Qu'est-ce qui vous manque encore ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Il me manque, je voulais savoir dans quels locaux seront mis les élèves pour suivre les cours ? Je voulais savoir si du fait des travaux, ça va restreindre l'espace récréation des enfants et je demandais si la Tutelle financière était au courant et a accepté l'emprunt extraordinaire pour ce montant-là et quel est le coût d'un pavillon neuf par rapport à 1.950.000 pour une rénovation ?

M. l'Echevin Gypers :

C'est une rénovation lourde de pavillons existants, mais ce sont des pavillons, ce ne sont pas des pavillons qui durent 10 ou 15 ans. Ce sont des pavillons qui normalement sont

prêt à durer et ça comprends aussi le prix de pavillons provisoires pour le temps qu'on fasse les rénovations. C'est vraiment un ensemble. On appelle ça des pavillons, il y a des pavillons-chalets et il y a des pavillons en dur, ici c'est un pavillon en dur.

Mme Piquard :

Le pavillon va être mis dans la cour de récréation ? Il va donc restreindre l'espace récréation des enfants ?

M. l'Echevin Gypers :

Ben oui, évidemment, le temps qu'on met le pavillon provisoire effectivement.

Mme Piquard :

Merci beaucoup.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**32. Développement urbain - Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Échevins.
Stedelijke ontwikkeling - Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 -
Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

33. Développement urbain - PGV - Habitat Solidaire Séniors - Angle rue Van Malder - Rue de la Campine - Marché de travaux pour la construction d'un immeuble de logements - Cahier Spécial des Charges - Dossier d'adjudication - Revu délibération du Conseil communal du 23 septembre 2015.

Stedelijke ontwikkeling - GSB - Solidair wonen voor senioren - Hoek Van Malderstraat - Kempenstraat - Opdracht voor werken voor de bouw van een woningenblok - Bestek - Aanbestedingsdossier - Herziening beraadslaging van de Gemeenteraad van 23 september 2015.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

34. Développement urbain - Politique de la Ville - Approbation de l'Avenant à la Convention de la Politique de la Ville 2015.

Stedelijke ontwikkeling - Grootstedenbeleid - Goedkeuring van het aanhangsel aan de Overeenkomst van het Grootstedenbeleid 2015.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

35. Propreté publique - Gestion de petits déchets chimiques ménagers - Proxy Chimik - Convention entre l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean et l'Agence Bruxelles-Propreté.

Openbare netheid - Beheer van klein chemisch huishoudelijk afval - Proxy Chimik - Overeenkomst tussen het Gemeentebestuur van Sint-Jans-Molenbeek en het Agentschap Net Brussel.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

36. Mobilité - Police de la circulation routière - Règlement général complémentaire - Modifications.

Mobiliteit - Politie op het wegverkeer - Aanvullend algemeen reglement - Wijziging.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

37. Urbanisme - Marché public de services - Missions d'auteur de projet pour l'élaboration du Plan Particulier d'Affectation du Sol HEYVAERT / BIRMINGHAM / DELAUNOY couvrant la zone comprise entre les rues Delaunoy, de Groeninghe, de l'Indépendance, des Quatre-Vents, d'Enghien, Nicolas Doyen et la limite communale avec la commune d'Anderlecht incluant les rives du canal et la rue Heyvaert - Attribution.

Stedenbouw - Overheidsopdracht voor diensten - Opdracht van projectontwerper voor de uitwerking van het Bijzonder Bestemmingsplan HEYVAERT / BIRMINGHAM / DELAUNOY - die de zone dekt liggend tussen de Delaunoy-, Groeninghe-, Onafhankelijkheid, Vier-Winden-, Edingen-, Nicolas Doyenstraat en de gemeentelijke grens met gemeente Anderlecht, met inbegrip van de kanaaloevers en de Heyvaertstraat - Toekenning.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

38. Enseignement néerlandophone - Convention de collaboration - Toekomst Atelier de l'Avenir TADA.

Nederlandstalig onderwijs - Samenwerkingsovereenkomst - Toekomst Atelier de l'Avenir TADA.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

39. Département des cultures - Service des Evènements - Comité de quartier « Le Maritime » - Octroi d'un subside.
Afdeling Culturen - Dienst Evenementen - Wijkcomiteit "Le Maritime" - Toekenning van een toelage.

M. le Président :

Nous avons une série de subsides des point 39 au point 55, je ne sais pas si sur certains de ces subsides, il y a des questions ?

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je propose qu'on regroupe tout et comme ça on vote tout en une fois. J'ai une question concernant le point 43, octroi d'un subside à l'asbl White Star Jeunes. Sans rentrer dans trop de détails et sans rentrer dans la polémique, je voudrais juste, la presse a fait écho de certaines informations qui parleraient de moyens financiers à destination des jeunes qui ont été utilisés pour payer des joueurs de l'équipe première. Je suis incapable, aujourd'hui, de vous dire si cette information est vraie ou pas. Ma première question, c'est de savoir est-ce que la commune a vérifié cette information ? Deuxième question par contre, j'entends de plus en plus d'entraîneurs de l'Ecole des jeunes dire et expliquer qu'ils ne sont plus payés pour certains en tout cas depuis quelques temps. Je ne sais pas si la première information est vraie ou pas, ce n'est pas à moi de la vérifier. J'ose espérer que le Collège fait quelque chose de cette information-là et je suis inquiet d'entendre qu'éventuellement les entraîneurs ne sont pas payés. Est-ce qu'on peut me confirmer ou pas cette information ? Si c'est vrai, alors qu'est-ce qu'on prend comme disposition pour être sûr que ce subside soit vraiment utilisé pour l'Ecole des jeunes et donc également pour le paiement des entraîneurs. Si je voulais poser cette question, c'est parce que je pense qu'il y a un jeu de ping-pong entre les uns et les autres dans ce dossier. J'indique simplement qu'il me semble, on l'a dit précédemment et je le répète et je terminerai là-dessus, il me semble qu'on a fait une erreur en cédant trop rapidement toute l'infrastructure des jeunes au White Star. Je pense que la commune aurait dû garder une main, en tout cas un contrôle de cette asbl des jeunes, que ce soit avec des politiques ou si certains de vous les dépolitisez, que soit avec des gens de l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean. En tout cas si on avait maintenu ce lien direct, je pense qu'on éviterait éventuellement les informations qui circulent et en tout cas si elles sont fausses et on pourrait directement les démentir.

Je vous remercie d'avance.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je rejoins les questions de mon collègue à la lumière des éléments qui ont été soulignés dans la presse qui posent énormément de questions sans pour autant vouloir empêcher l'Ecole des jeunes du White Star de bénéficier d'un subside parce qu'il y a des jeunes et des entraîneurs qui sont dévoués qui veulent faire du bon travail, je n'en doute pas. Faut-il encore que ces moyens soient bien utilisés, bien affectés et j'avais une question complémentaire à celle que Monsieur Ikazban posait, c'était de voir un peu ici au niveau du

BO, il n'y a pas de demande qui a été effectuée par le Club pour pouvoir bénéficier de se subsides et de voir un petit peu comment ils allaient utiliser ce montant de 10.000 euros.

Je terminerai en disant qu'effectivement je regrette aussi qu'on ait transféré l'ensemble de cette Ecole des jeunes qu'on avait l'Ecole de formation de Molenbeek-Saint-Jean dans une entité du niveau du White Star parce qu'on a perdu une vue sur ce qui allait et ce qui se passera à l'avenir, notamment en matière de formation des jeunes.

M. Le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Très rapidement parce que je crois que nous sommes à quelques minutes de minuit, je vais très rapidement rappeler que d'abord par rapport à l'article qui est paru dans la presse, il faut savoir que cet article a été par enchantement retiré, le lendemain que le White Star ait déposé plainte pour calomnie, je ne vais pas me prononcer sur toute ces séries d'accusations, mais je peux vous dire que certaines, en tout cas que j'ai personnellement vérifiées, s'avèrent être totalement inexactes et infondées, rappeler que la Commune a toujours subsidié l'Ecole des jeunes. Nous sommes passés de 25.000 euros pour l'Ecole du FC Brussels à aujourd'hui 10.000 € pour le White Star, rappeler aussi que la Commune à travers son Receveur a la possibilité à tout moment de convoquer toutes les institutions, les associations qui perçoivent des subsides pour vérifier la bonne utilisation de ceux-ci. Ça c'est déjà fait, ça s'est fait encore il y a pas très longtemps par rapport à des associations qui ont posé problèmes. Ce que je peux vous dire, c'est que nous allons être attentifs et l'Inspecteur régional a marqué certaines conditions parce qu'il faut savoir que le White Star a aussi une dette à l'encontre de Molenbeek Sport pour l'occupation des terrains au Sippelberg et donc, il est clair que cet argent va être utilisé prioritairement pour rembourser cette dette. Autre chose par rapport au pourquoi est-ce que la Commune n'a plus de responsable qui dirige cette école, d'abord ce n'est pas l'école qui a été transférée au White Star parce que l'asbl l'Ecole des jeunes est en liquidation, ce sont les jeunes qui ont été repris par le White Star au sein de son asbl, et qu'il y avait une volonté qui a été affirmée au sein de ce conseil de dépolitiser je ne vais pas refaire tous les débats que nous avons eu et je crois très honnêtement qu'il est beaucoup plus sein qu'il n'y ait pas de politique au sein de structures qui relèvent de droit privé parce que ce sont des milieux qui sont quand même très problématiques par moment et ce lien entre politique et le milieu du football est un lien qu'il faut absolument éviter. Nous avons donc fait ce choix ici au sein de ce conseil, après de longs débats, de dépolitiser et j'assume pleinement cette dépolitisation et, au jour d'aujourd'hui, nous avons une Ecole de jeunes qui, comme toutes les Ecoles de jeunes qui sont dans cette situation-là, rencontrent des difficultés. Je crois à ce que Monsieur Ikazban a rappelé à travers des témoignages d'entraîneurs, je les entends aussi, et je sais qu'à Anderlecht par exemple, dans d'autres écoles des jeunes, ils ont rencontrés des problèmes similaires de financement ou plutôt de sous-financement et donc on va être vigilants, et je rappelle ici que c'est le rôle du Receveur communal, qu'il peut à tout moment convoquer les institutions qui reçoivent des subsides, et s'assurer qu'ils sont bien utilisés.

Merci pour votre écoute !

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'entends les réponses de l'Echevin et je l'en remercie. Je prends note que vous avez déjà pris les devants pour récupérer une grosse partie de ces subsides pour payer les dettes à l'asbl Molenbeek Sports et je suppose que vous allez faire de même pour les défraiements des entraîneurs ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Merci pour votre réponse.

Celui qui était partisan de la dépolitisation, c'était bien moi et je n'ai pas arrêté de le dire, d'ailleurs je suis un exemple, car au moins je sais où est la limite et la frontière entre l'implication dans un club de football et une implication au conseil communal et donc voilà, je voulais simplement fermer cette parenthèse.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

40. Economie - Classes moyennes - Emploi - Octroi d'un subside à l'a.s.b.l. Molenbeek Formation.

Economie - Middenstand -Tewerkstelling - Toekenning van een subsidie aan de v.z.w. Molenbeek Formation.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

41. Sports - Octroi d'un subside à l'école d'athlétisme du DACM (Daring athletic Club de Molenbeek).

Sport - Toekenning van een subsidie aan DACM (Daring Athletic Club van Molenbeek).

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

42. Sports - Octroi d'un subside à l'A.G.P.M.

Sport - Toekenning van een toelage aan de A.G.P.M.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

43. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl White Star Jeunes.

Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw White Star Jeunes.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

44. Sports - Octroi d'un subside au FC Jeunesse Molenbeek Académie.

Sport - Toekenning van een subsidie aan FC Jeunesse Molenbeek Académie.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**45. Jumelage - Subvention à l'association Gün Günna.
Verbroedering - Subsidie aan Gün Günna.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**46. Jumelage - Subvention à l'Association Fédération des Espoirs d'Al Hoceima.
Verbroedering - Subsidie aan de vereniging Fédération des Espoirs d'Al Hoceima.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**47. Jumelage - Subvention à l'association DAFA YOW.
Verbroedering - Subsidie aan DAFA YOW Vereniging.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**48. Jumelage - Subvention à l'Asbl RaLimar.
Verbroedering - Subsidie aan de Vzw RaLimar.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**49. Jumelage - Subvention à Divers cités International.
Verbroedering - Subsidie aan Divers cités international.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**50. Jeunesse - Octroi d'un subsidie exceptionnel à l'asbl Nos Arts.
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan de asbl Nos Arts.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**51. Jeunesse - Octroi d'un subsidie exceptionnel à Centrum West - D'Broej pour le
projet Atelier Aventure.
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan Centrum West - D'Broej voor
het project Atelier Avontuur.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**52. Propriétés communales - Subvention communale accordée aux associations
actives sur la Commune de Molenbeek-Saint-Jean en matière de logement - Exercice
2015 - A.s.b.l. Community Land Trust Bruxelles.
Gemeentelijke eigendommen - Gemeentelijke subsidie toegekend aan verenigingen
actief in Gemeente Sint-Jans-Molenbeek op vlak van huisvesting - Dienstjaar 2015 -
Vzw Community Land Trust Bruxelles.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

53. Propriétés communales - Subvention communale accordée aux associations actives sur la Commune de Molenbeek-Saint-Jean en matière de logement - Exercice 2015 - A.s.b.l. 1 Toit 2 Ages.

Gemeentelijke eigendommen - Gemeentelijke subsidie toegekend aan verenigingen actief op de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek inzake huisvesting - Dienstjaar 2015 - Vzw 1 Toit 2 Ages.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

54. Affaires juridiques - Acquisition des biens situés rue Heyvaert 107-109 dans le cadre du contrat de quartier durable « Petite Senne » - Occupation précaire.

Juridische zaken - Aankoop van het vastgoed gelegen Heyvaertstraat 107-109 in het kader van het duurzaam wijkcontract "Zinneke" - Precaire bezetting. (Aanvullend)

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

55. Action sociale - Subside MOCA (Complémentaire)

Sociale actie - Toelage MOCA (Aanvullend)

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

56. Action sociale - Subside Bonnevie. (Complémentaire)

Sociale actie - Toelage Bonnevie. (Aanvullend)

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

57. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Lakhloufi, Conseiller communal GIC-GGB, et Madame Tamditi, Conseillère communale ECOLO-GROEN, visant à mettre en place un groupe de travail afin de rédiger une charte pour lutter contre le dumping social dans les marchés publics - Report du 21/10/2015.

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Lakhloufi, Gemeenteraadslid GIC-GGB, en Mevrouw Tamditi, Gemeenteraadslid ECOLO-GROEN, betreffende het opstarten van een werkgroep om een charter op te stellen voor de bestrijding tegen de sociale dumping in de overheidsopdrachten - Uitstel van 21/10/2015.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Par rapport à cette motion, première chose, on a entendu Madame Bastin l'invoquer ici, qu'il était quand-même important d'avoir une politique, notamment au niveau des marchés publics, concernant le fait d'octroyer et de réserver des marchés publics ou des parties de marchés publics à des entreprises d'économie sociale ou de travail adapté. C'est un sujet important, la lutte contre le dumping social dans les marchés publics. On a eu récemment plusieurs cas dans la presse où on relevait certaines dérives au sujet de cette pratique. D'après les informations qu'on a eues à ce sujet, il y a une volonté de la part des autorités publiques, notamment régionales, pour essayer de trouver des solutions concernant cette thématique importante à travers les deux outils principaux que sont les clauses sociales et les clauses environnementales. Et donc, le Groupe d'Intérêt Communal a décidé de lancer une initiative dans ce sens-là, et très rapidement, elle a suscité une série d'intérêts dans d'autres formations politiques qui souhaitent aussi s'associer à ce travail.

Concernant cette motion aujourd'hui, je vais une nouvelle fois la reporter, mais j'aimerais qu'on fonctionne d'une autre manière cette fois-ci : je vais dans les jours qui viennent envoyer un email à l'ensemble des...

Monsieur Abboudi, si ça vous emmerde de rester, vous pouvez partir, il n'y a personne qui vous retient !

M. le Président :

Monsieur Abboudi, s'il-vous-plaît !

Allez-y, Monsieur Lakhloufi, continuez.

M. Lakhloufi :

Donc je vais envoyer un email dans les jours qui viennent à l'ensemble des chefs de groupe des formations politiques représentées dans ce conseil communal afin de déterminer une date pour se rencontrer tous ensemble, à la salle du collège, pour pouvoir discuter d'une motion, afin de pouvoir la porter avec une base la plus large possible. Alors je ne vais pas prétendre que je vais pouvoir mettre tout le monde d'accord sur cette question-là, mais en tout cas, je vais essayer d'aller dans ce sens-là, parce que j'estime que c'est une thématique qui est extrêmement importante et qu'elle a du sens. D'ailleurs, plusieurs communes bruxelloises ont également travaillé dans ce sens et ont également abouti sur un texte commun, notamment à Ixelles où il y a une charte qui a été adoptée par le conseil communal.

Je reporte donc la motion à un prochain conseil communal, j'envoie l'invitation à l'ensemble des chefs de groupe, et ceux qui sont d'accord pour travailler sur un texte commun pour le prochain conseil communal, ils seront les bienvenus.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

58. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Papadiz, conseiller communal MR, relative au tunnel Léopold II. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Papadiz, gemeenteraadslid MR, betreffende het Leopold II-tunnel. (Aanvullend)

M. le Président :

Le point est reporté.

59. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB-PVDA, relative à la procédure d'inscription à l'école en immersion, rue de Bonne. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de inschrijvingsprocedure in de immersieschool, Bonnestraat. (Aanvullend)

M. le Président :

Monsieur De Block, je vous donne la parole.

M. De Block :

Je vais commencer par mon interpellation.

M. le Président :

D'accord, on passe au point suivant alors, qui est votre interpellation sur la procédure d'inscription dans l'école en immersion.

60. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB-PVDA, relative à la procédure d'inscription dans l'école en immersion, rue de Bonne. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de inschrijvingsprocedure in de immersieschool, Bonnestraat. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Ça concerne l'école rue de Bonne, l'école en immersion. Lors des inscriptions, il y a des gens qui ont suivi la procédure. Ils se sont inscrits, ils ont cru être inscrits, et puis, après coup, ils ont reçu le message qu'ils n'étaient pas inscrits. La raison invoquée était que leur

maison était à Anderlecht et que l'école la plus proche se trouverait à Anderlecht. Il y a litige sur ce jugement et l'instrument utilisé par l'Administration pour trancher ces distances est Google Maps. La personne explique que Google Maps ne tient pas compte d'une passerelle que les gens peuvent prendre et en conséquence, cela rajoute 100 ou 150 mètres en plus de trajet.

Donc ma question est la suivante, et évidemment la motion, je suis constructif ce soir, je propose tout de suite une solution et une décision, parce que c'est important de mentionner qu'il y a des gens qui attendent en fait une décision sur ce litige, vu qu'en janvier et février, il y a de nouveau les enfants de maternelle qui doivent se rajouter. J'ai cru comprendre déjà qu'il y a un règlement d'inscription qui fait partie du règlement de la nouvelle école, mais que dans ce règlement qu'on a voté, la priorité et tout le calcul au niveau de la distance n'y figure pas.

Je pose donc les questions suivantes :

1. Est-ce que l'utilisation de google-maps comme outil "officiel", est inscrite dans un règlement ou une décision du conseil communal ou du collège, ou d'une administration?
2. Est-ce que la décision de rajouter cette priorité est issue d'une décision du collège ou de l'Administration, en tout cas elle n'est pas passée au conseil communal, donc je demande qui a décidé?
3. Est-ce que le collège n'est pas d'avis que la distance réelle sur le terrain est à mesurer sur place et en cas de litige sur Google Map ?
4. Quelle est la procédure de recours pour les parents dont l'inscription a été refusée? Est-ce qu'elle est établie dans un règlement d'inscription ou autre?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur De Block, je pense qu'on peut joindre votre motion à votre interpellation, parce qu'elles sont très proches. En ce qui concerne la motion, je trouve qu'on fait preuve de beaucoup d'originalité dans ce conseil communal, et de créativité même, mais la motion, elle s'adresse généralement à un niveau de pouvoir supérieur, à la Communauté française, à la Région, au fédéral... Elles ne s'adressent pas directement au conseil communal. Or vous, vous faites une motion en demandant des engagements à l'autorité communale. Mais donc, cette motion, telle que vous l'avez formulée, elle n'est pas recevable. Maintenant, moi je vous dit qu'on fait preuve de créativité dans ce conseil communal, donc je suis prête à revenir pour en discuter par la suite. Mais moi, je trouve que votre motion est irrecevable et que si vous la mainteniez, nous serons amenés à voter contre, ne fuisse que pour cette raison qu'elle n'est pas recevable.

Pour le reste, je suis toute prête à répondre à votre interpellation sur la procédure d'inscription dans l'école en immersion. Je peux mesurer la déception de certains parents de ne pas avoir pu inscrire leurs enfants dans la nouvelle école. Il fallait toutefois définir des critères et utiliser un outil pour les mettre en œuvre et cela, je le précise, a été fait en toute légalité, même si inévitablement la procédure a impliqué certains refus d'inscriptions que nous regrettons. Nous allons évidemment faire en sorte que cette difficulté ne se reproduise

pas pour les années suivantes, puisqu'il s'agissait de l'ouverture d'une nouvelle école, que ce ne sera pas le cas pour les inscriptions l'année prochaine.

Existe-t-il un règlement d'inscription dans la nouvelle école, alors les règlements d'ordre intérieur des écoles communales prévoient un système d'inscription en trois phases : une première phase d'inscription de septembre à décembre qui est réservée aux fratries et aux élèves des établissements adossés, ce qui n'était pas le cas pour les fratries dans la mesure où c'était l'ouverture d'une nouvelle école. Une deuxième phase s'ouvre après les vacances d'hiver et elle est réservée aux familles des enfants résidant à proximité de l'école de leur choix. Une troisième phase s'ouvrira à partir du retour des vacances de printemps, elle est ouverte à tous. Dans la mesure où l'école 6 est une nouvelle école, le PO, l'autorité communale, le collège a décidé de déterminer la procédure d'inscription en se référant au règlement d'ordre intérieur des écoles communales francophones. Le système de fratries, comme je l'ai dit, n'existe pas, par définition, pour une nouvelle école. Cela a été fait par le collège dans le cadre de la gestion courante des écoles, à savoir par un collège du 20 avril 2015 et du 13 juillet 2015.

Vous posez la question de savoir si l'utilisation de Google Maps comme outil officiel est inscrit dans un règlement ou une décision du conseil ou du collège ou de l'Administration, il fallait déterminer un outil pour déterminer un critère de proximité, c'est le critère de Google Maps qui a été utilisé et il a été décidé par le collège le 13 juillet 2015. Je pense que déterminer, en comptant les pas ou les mètres entre l'école et le domicile de chaque famille postulante est relativement compliqué à mettre en œuvre et que Google Maps me semble le critère le plus objectif. Il est matériellement impossible d'organiser un métrage au cas par cas, c'est pour cela que nous avons décidé de nous référer à Google Maps. Il ne s'agit pas d'un choix arbitraire, mais d'un outil technique permettant d'objectiver les distances. Le pouvoir organisateur a donc souhaité disposer d'un système équitable, disponible et vérifiable. Google maps est communément utilisé et propose un mode de calcul des distances identiques entre tous les utilisateurs. Aucune procédure n'est parfaite, mais il fallait déterminer un mode de calcul, sans quoi, le processus d'inscription aurait été ingérable et source d'incertitudes pour beaucoup de familles et pour le pouvoir organisateur, ce qui aurait eu pour conséquence des contestations et des demandes de recomptage, avec des postes d'enseignant qui n'auraient pas pu être confirmés avant la rentrée des classes. Cette rentrée s'est déroulée de manière tout à fait positive, à notre connaissance à la satisfaction de tous, tant de l'Instruction publique, que des enfants ou des parents, l'enjeu étant de garantir cela dans le respect de la légalité et dans la recherche de l'équité.

Concernant la procédure de recours, lorsque l'inscription n'est pas prise en considération, la voie de recours d'usage lorsqu'une décision du collège est contestée, c'est la voie usuelle, à savoir devant le Conseil d'Etat.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Si j'ai bien compris, vous avez communiqué un règlement d'inscription aux parents, les gens se sont inscrits et ce n'est qu'après coup que vous avez changé le règlement et la communication au niveau des priorités. Je vous demande si les priorités ont été communiquées d'une façon ou d'une autre vers le grand public ? C'est une question, c'est vraiment important, nul n'est censé ignorer la loi, mais la loi doit quand même être communiquée, donc je voudrais connaître les moyens et à quelle date vous avez

communiqué cela aux personnes qui, je vous le signale, étaient déjà dans une procédure d'inscription. C'est après coup que vous avez refusé certaines inscriptions.

Est-ce que la décision du collège ne devait pas, dans ce cas-ci, être approuvée par un conseil communal ? C'est une adaptation d'un règlement d'ordre intérieur, dans la pratique, vu qu'il s'agit du règlement d'inscription qui a été modifié, à ma connaissance, c'est le pouvoir organisateur, c'est-à-dire le conseil communal qui est le seul capable pour adapter un règlement d'ordre intérieur, personne d'autre, c'est notre prérogative et vous nous l'avez enlevée.

Désolé, mais c'est quand-même un petit peu fort, quand un parent doit aller au Conseil d'Etat pour régler un problème de Google Maps... Je comprends que Google Maps, c'est clair et unifié, mais quand Google Maps fait une erreur par rapport à la réalité, ne nous obstinons pas dans l'erreur. Je ne pense pas que vous soyez inondés par des demandes, la personne a envoyé à votre Administration des calculs jusqu'à la passerelle, vous calculez 20 mètres pour la passerelle et le calcul à partir de la passerelle. Tout ça a été envoyé à votre Administration, donc si Google Maps fait une erreur par ses algorithmes et logarithmes, s'il-vous-plaît, permettez à Google Maps d'appliquer au moins correctement ce qui se passe sur le terrain ! A ma connaissance, quand il y a des décisions du collège, au moins, on doit pouvoir être entendu par le collège si on remet en question une décision administrative, c'est quand même la moindre des choses, vous allez répondre aux gens qu'ils doivent aller au Conseil d'Etat, ce n'est pas sérieux !

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Très brièvement, les modalités d'inscription sont portées à la connaissance des parents dès qu'ils se font connaître auprès de l'école, auprès du call center qui prend ces inscriptions, ces modalités d'inscriptions sont présentées sur le site internet de la Commune. Il y a une publicité qui est faite via le site internet communal, sur les modalités d'inscriptions et elles sont aussi communiquées à tous les parents qui en font la demande. En cas de contestation, la contestation qui vous invoquez, moi, je n'en n'ai pas eu connaissance, mais s'il y a encore contestation pour les prochaines rentrées scolaires, j'insisterai auprès du service de l'Instruction publique pour qu'elles soient portées à la connaissance du collège, afin qu'on puisse entendre évidemment les doléances des parents.

M. le Président :

Monsieur De Block, un dernier mot ?

M. De Block :

Je vous remercie pour la réponse, je communiquerai effectivement la réponse à la personne concernée. Je vais aussi vous envoyer ses échanges d'emails avec l'Administration. Je vous demande vraiment que la deuxième phase que vous décrivez dans le règlement d'inscription, priorité aux parents les plus proches, je le dis, ce n'est pas communiqué tel quel, si l'école n'est pas la plus proche de votre domicile, vous êtes exclu. Ça, cela aurait été une communication claire, mais ça n'a pas été le cas. Et donc, cette

personne en question, a été inscrite, elle a appelé le call center, son nom était noté, ce n'est qu'après qu'on l'a rappelée pour lui dire qu'elle n'était pas inscrite.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Qu'en est-il de votre motion ?

M. De Block :

J'espère que tout organe souverain et que tout membre de cet organe souverain a la possibilité de proposer des changements de réglementation, j'espère que oui. Des motions ne sont pas seulement orientées vers des organes supérieurs ou des autorités supérieures, heureusement, sinon notre motion sur G4S ne serait jamais passée. Ce serait vraiment vache, qu'un conseiller ne puisse rien proposer, ne puisse pas faire une proposition de loi à son propre conseil, ce serait vraiment inouï ! Je voudrais que vous consultiez la Tutelle sur cette question-là, ce serait intéressant que tout le monde puisse effectivement prendre connaissance de leur réponse.

Avec les réponses que j'ai, je veux bien postposer ma motion pour janvier, mais c'est juste que la personne en question devait inscrire son enfant en janvier ou en février. Donc j'aimerais bien que vous vous engagiez, qu'on ait une réponse pour cette personne.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block, Madame la Bourgmestre va voir avec le service de l'Instruction publique.

61. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative à la fermeture des guichets et distributeurs de banque. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS, betreffende de sluiting van de loketten en bankautomaten. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

A la demande de Madame la Bourgmestre, je ne suis pas contre le fait de reporter mon interpellation. Mais j'ai une demande à faire, vu qu'on m'explique qu'il y a peut-être une interpellation citoyenne sur le même sujet, je propose simplement que tout cela soit abordé en début de séance, lors du prochain conseil communal. C'est ma seule demande et si vous l'acceptez, je n'aurai plus qu'une seule remarque à faire, mais après.

M. le Président :

J'accepte d'autant plus facilement que ce ne sera très probablement pas moi le Président.

62. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB-PVDA, relative au manque de services de proximité dans le centre de Molenbeek-Saint-Jean. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende het gebrek aan nabijheidsdiensten in het centrum van Sint-Jans-Molenbeek. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis d'accord, comme Monsieur Ikazban, de reporter mon interpellation.

63. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rekik, conseiller communal PS, relative à l'enseignement. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rekik, Gemeenteraadslid PS, betreffende het onderwijs. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Moi pareil, je reporte également mon interpellation au prochain conseil.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Avant de clôturer la séance publique, et je voudrais d'avance remercier les conseillers qui sont toujours là, je voudrais profiter de l'occasion, au nom de mon groupe, pour souhaiter à mes collègues, au collègue et à la Bourgmestre, une bonne et heureuse année, une meilleure année 2016 que 2015, une bonne santé surtout ! Je le souhaite aussi aux gens qui viennent assister au conseil communal, le personnel communal, les gens qui retranscrivent nos débats, les électriciens, tous ceux qui encadrent nos travaux, une bonne et heureuse année et puis surtout notre bien le plus précieux, la santé !

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban, la séance est levée.
De zitting is opgeheven.